

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

Département des Sciences Commerciales

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option : Finance et Commerce International

Thème

Essai d'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

Cas de la wilaya de BEJAIA

Réalisé par :

Mr. GRABA Daoud
Mr. HASSAOUI Amine

Encadreur :

Mr. BENNACER Nasreddine

Membres du Jury :

Président : Mr MOUSSAOUI Ali
Examinatrice : Mlle ZIANI Zoulikha
Rapporteur : Mr BENNACER Nasreddine

Remerciements

Tout d'abord nous tenons à remercier dieu, le tout-puissant, de nous avoir guidé dans notre choix et notre travail ;

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à notre promoteur Monsieur BENNACER Nasreddine qui nous a orienté tout au long de ce travail avec une grande patience et compréhension;

Nous remercions également les membres du jury, qui ont accepté d'évaluer ce travail ;

Nous tenons aussi à remercier les entrepreneurs qui ont collaboré à ce travail en répondant soigneusement à nos questions ;

Nous avons également une reconnaissance à tous nos anciens éducateurs et enseignants ;

Et que toute personne ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, trouve ici nos remerciements les plus sincères.

Daoud. G & Amine. H

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes chers parents qui m'ont toujours soutenu ;

Mes chers frères et ma sœur ;

Tous mes amis ;

Et à Tous ceux qui me sont chers.

Daoud. G

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À la personne sans qui rien n'aurait pu exister,

*La personne qui a sacrifiée sa jeunesse pour que la mienne
s'épanouisse*

Ma raison d'être, ma première et éternelle maîtresse ; ma MÈRE.

*Il ne se passe pas un jour sans que je prie Dieu de lui accorder
longue vie et santé afin que je puisse l'honorer et lui rendre ne serait-
ce qu'une petite partie de ce qu'elle m'a apporté.*

À mon frère Farid, et ma sœur Farida

À mon grand-père, ma grand-mère, et mes tantes

À tous mes professeurs

À aïssa, boukhafa sellam, tous mes amis et tous ceux que je connais,

À ma chère femme NADIA.

À la mémoire de mon père

Amine. H

Liste des abréviations

ANDI : Agence Nationale du développement de l'Investissement.

ANIMA : Réseau euro-méditerranéen d'acteurs du développement économique.

BMT : Béjaia Méditerranéen Terminal.

CNI : Conseil National de l'investissement.

CNRC : Centre National du Registre du Commerce.

CNUCED : Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement.

EPB: Entreprise Portuaire de Béjaia.

ETS: Entreprises.

FMI: Fond Monétaire International.

FMN: Firme Multinationale.

GU: Guichet Unique.

GUC: Guichet Unique Centralisé.

GUD: Guichet Unique Décentralisé.

IDE: Investissement Direct Etranger.

NTIC: Nouvelles Techniques de l'Information et Communication.

OMC: Organisation Mondiale du Commerce.

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique.

PD: Pays développés.

PME: Petites et Moyennes Entreprises.

PVD: Pays en Voie de Développement.

R&D: Recherche et Développement.

STN: Sociétés Transnationales.

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UE: Union Européenne.

UMA: Union pour le Maghreb Arab.

URBAS: Agence d'Urbanisme.

Introduction
générale

Introduction générale

Le développement des relations économiques internationales et l'intensification des échanges commerciaux ont induit à l'adhésion de la majorité des pays à ce processus de mondialisation dont les traits caractéristiques sont les mouvements et les flux économiques de différentes formes.

Ce processus de mondialisation jouant pour plus de libéralisation et d'ouverture a donné une accélération continue au commerce international et à la circulation des facteurs de production. Il se traduit par l'extension géographique des échanges, mais également du domaine de ces échanges, car ce mouvement, ne concerne plus seulement, les marchandises, mais il englobe aussi les capitaux, la main-d'œuvre, les services et la propriété intellectuelle.

Ainsi, la mondialisation des économies a engendré un processus dynamique dans lequel les IDE occupent une place centrale et dont les acteurs principaux sont les Firmes Multinationales (FMN), lesquelles adoptent des stratégies et des structures organisationnelles changeantes sous l'influence de la concurrence sur le marché mondial.

La localisation des FMN se fait selon la rentabilité évaluée des projets qui se base sur un arbitrage des avantages des facteurs d'attractivité et des risques économiques et politiques que présentent les pays d'accueils envisagés. Ainsi, une sélection de pays potentiels est réalisée et ceci par une évaluation des avantages et inconvénients que présentent ces pays.

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique du développement. Il occupe désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

De ce fait, dans l'évaluation de la rentabilité des projets d'investissement, les investisseurs se préoccupent essentiellement de la stabilité politique et économique des pays, et dont la complémentarité est nécessaire. En effet, d'une part, la stabilité économique ne peut être assurée dans un climat de fortes tensions politiques et d'autre part, il est attendu que les pays en développement, aussi bien que les pays développés présentent des conditions économiques aussi favorables que possibles.

La notion d'attractivité des territoires s'attache donc à la capacité d'attirer les investissements étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en faire profiter les entreprises nationales. Il s'agit ainsi de créer des conditions favorables pour offrir un climat basé sur des règles qui sont les mêmes dans les pays attractifs¹.

Donc l'attractivité des IDE est comme un ensemble de politiques économiques, fiscales, douanières et institutionnelles que les autorités ont élaboré afin de rendre le territoire national attractif aux yeux des investisseurs. Ces politiques tiennent compte des conventions

¹ Hatem F. 2004c, Investissement international et politiques d'attractivité, Economica, Paris, P 49

internationales entre Etats, et respectent les principales clauses commerciales internationales en vigueur dans le monde².

Dans un contexte mondial de plus en plus intégré, l'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) est devenue une préoccupation majeure aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre présent travail dans lequel on tentera d'examiner la politique algérienne en matière d'attractivité aux capitaux étrangers. Un regard particulier portera sur la région de Bejaia qui constituera notre territoire d'étude empirique. La problématique qui oriente notre étude gravite ainsi autour de la question de départ suivante :

➤ **Quelles sont les potentialités de la wilaya de Bejaia en matière d'attractivité aux investissements directs étrangers ?**

La résolution de cette question ne peut être réussie sans passer par les questions secondaires suivantes qui encadrent notre sujet de recherche.

- Quelle logique suivie par les entreprises étrangères lors du choix du pays d'implantation ?
- Qu'en est-il des possibilités de l'Algérie en matière d'attractivités aux IDE ?
- La wilaya de Bejaia offre-t-elle un espace de convoitise pour les multinationales ? quels en sont les facteurs jouant en faveur ou en défaveur de l'attractivité du territoire de la wilaya ?

On a posé un certain nombre d'hypothèses sur l'attractivité de l'Algérie et de la wilaya de Bejaia en particulier pour les investisseurs étrangers.

- ❖ **H1** : La proximité géographique de l'Algérie avec l'Europe représente un avantage considérable dans le choix de localisation des firmes multinationales.
- ❖ **H2** : L'Algérie offre un cadre législatif et institutionnel favorable à l'implantation des investissements directs étrangers.
- ❖ **H3** : Les infrastructures présentes dans la wilaya de Bejaia, correspondent aux attentes des investisseurs étrangers.

Pour mener à terme notre présent travail, le recours à la méthodologie hypothéticodéductive nous semble indispensable. Ainsi nous conjuguerons à la fois recherches théoriques liées aux concepts d'attractivités et des investissements directs étrangers, examens de différents rapports et documents émanant de différentes instances internationales et nationales en rapport avec les IDE, et travail de terrain auprès de certaines entreprises étrangères installées au niveau de la wilaya de Bejaia.

Pour mener à bien notre travail, le présent document sera organisé en trois chapitres de la manière suivante;

Nous entamerons le premier chapitre par une revue de la littérature sur l'Investissement Direct Etranger, nous allons essayer de définir le concept d'investissement

² Hatem F, op cit, P 52.

direct étranger, évoquer l'évolution et l'importance du phénomène à l'échelle mondiale, présenter les différentes stratégies d'IDE,

Ensuite, dans le deuxième chapitre nous présenterons les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie, la réglementation algérienne relative aux l'IDE, le climat d'investissements en général, et les principaux obstacles qui limitent le flux des investissements étrangers vers l'Algérie.

Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse de l'étude empirique, dans laquelle on s'intéressera à la région de Bejaia. Une enquête de terrain par questionnaire auprès des firmes multinationales installées au niveau de la wilaya, sera notre principal outil de recueil de données nécessaires pour ce chapitre.

Chapitre I

***Cadre théorique et
Évolution des
Investissements
Directs Étrangers
dans le monde.***

Chapitre I: Cadre théorique et évolution des Investissements Directs Etrangers dans le monde

Introduction

A l'ère de la mondialisation et de l'ouverture croissante des économies nationales, et dans un contexte de mobilité accrue des facteurs de production, les questions liées à l'attractivité des territoires suscitent un grand intérêt pour les économistes. Du côté des gouvernements, les Investissements Directs Etrangers sont vus comme une denrée permettant à la fois un transfert technologique et une lutte contre le chômage. De ce point de vue, les IDE peuvent être d'un grand apport pour les pays pauvres.

Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers les pays en développement. C'est essentiellement aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.

L'investissement direct étranger est bénéfique pour les pays d'origine et d'accueil et fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et ne se répartissent pas équitablement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales.

Section 1 : Aperçu historique et cadre conceptuel des IDE.

Les IDE occupent actuellement une importante place dans les débats économiques à cause des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation, puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, augmentent sa compétitivité internationale, mais aussi ils constituent un moyen de transfert de la technologie industrielle et le savoir-faire.

1- Quelques définitions relatives au concept d'Investissement Direct Etranger

Un Investissement Direct Etranger peut donner lieu à plusieurs définitions, Dans ce qui suit, quelques définitions du concept :

1-1 -L'IDE selon Paul Krugman

Selon le précurseur de la nouvelle économie géographique Paul Krugman (2008), un Investissement Direct Etranger (IDE) désigne « les flux de capitaux dont le but, pour la firme qui investit, est de créer ou d'agrandir une filiale dans un pays étranger. Ce type d'investissement n'est donc pas un simple flux d'actif financier : au-delà d'un transfert de ressources, l'IDE permet d'acquérir un réel pouvoir de contrôle »¹.

¹ Krugman Paul, Economie Internationale, Pearson éducation, 8ème édition, Paris, 2008, p 169.

1-2 -Selon le Fond Monétaire International (FMI) ;

Le FMI conçoit les IDE de la manière suivante : «Les investissements qu'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, il est entendu l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité morale distincte»².

1-3-Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique(OCDE) ;

L'OCDE définit les IDE comme : «Toute personne physique, toute entreprise publique ou privée, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles, tout groupe d'entreprises ayant ou non la personnalité morale, liées entre elles, est un investisseur direct étranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des applications dans un pays autre que le ou les pays de résidences de l'investissement ou des investissements directs »³

L'investissement direct correspond à l'ensemble des avoirs en biens et créances que détiennent les investisseurs d'un pays et qu'ils ont accumulé à l'étranger et implique le fait de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine.

2- Relation des firmes multinationales (FMN) et les IDE

Il y a une relation fusionnelle entre les FMN et l'IDE, car ce sont les firmes multinationales qui font les investissements directs étrangers.

2-1-Définition de la firme multinationale

La firme multinationale (FMN) est une entité possédant ou contrôlant des entreprises implantées dans plusieurs pays et en mesure d'élaborer une stratégie qui s'appuie sur les différences socioéconomique de ces pays, les FMN effectue un investissement direct étranger, et implique une relation de contrôle à long terme avec une unité étrangère. Le siège social de la FMN doit être consulté au sujet des changements du financement et exercer un contrôle en vue de coordonner les activités de l'entreprise.

La firme multinationale peut être définie de la manière suivante : il s'agit d'une « entreprise ou un groupe le plus souvent de grande taille, qui à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale⁴».

² FMI, « Manuel de la balance de paiement », 4^{ème} Edition, Washington, 1977.

³ OCDE, l'observatoire de l'OCDE, Paris, 1997.

⁴ Muccheilli Jean-Louis, Multinationales et mondialisation, édition Du Seuil, Paris 1998, P 18.

2-2-Typologies des firmes multinationales

On distingue plusieurs classifications des firmes multinationales, qui se diffèrent selon la nature de leurs activités, la diversité de leurs objectifs et les différentes stratégies qu'elles suivent ;

❖ Les firmes primaires

Elles constituent la première forme de l'internationalisation de la production des entreprises. Ce type de firmes concerne les entreprises qui interviennent dans le secteur primaire à savoir le secteur agricole, minier et pétrolier. Son principal rôle est celui d'approvisionnement en matières premières⁵.

❖ Les firmes à stratégie commerciale

Elles correspondent à un processus d'internationalisation de la production par une substitution d'exportation. Elles se tournent vers la délocalisation de la production, et généralement, par l'implantation des filiales. Elles s'intéressent à l'élargissement de ces parts de marché par la création de nouvelles filiales à l'étranger.

❖ Les firmes globales

Ce type de firmes correspond à la création de filiales spécialisées dans un segment d'un cycle de production. Elles visent l'exploitation des avantages comparatifs divers à l'échelle mondiale tel que ; la main d'œuvre extrêmement qualifiée et bon marché, les coûts de production les plus bas, les avantages fiscaux et les innovations. L'organisation du réseau de ces firmes exige une planification à l'échelle mondiale et une gestion globale.

❖ Les firmes financières

Ce genre de firmes n'exercent que des activités non directement productives, tel que les brevets, les liquidités et la recherche et développement. Elles représentent une étape supplémentaire par rapport à la forme globale.

3- Historique des investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers ont connu un essor considérable dans le dernier tiers du 19^{ème} siècle. Globalement l'évolution des IDE peut être synthétisée en quatre étapes importantes à savoir;

3-1- De 1870 à la fin de la deuxième guerre

Les IDE représentent environ 40 % du total des flux de capitaux internationaux à long terme, dont la forme principale avait été jusque-là des placements de portefeuille. Cela était possible grâce notamment à la facilité de transport (bateau à vapeur, et chemin de fer) et de communication (le Télégraphe).

Cette période est caractérisée par ;

⁵ Graiche Lynda, les formes d'implantation des FMN en Algérie, objectif et stratégie, mémoire de magistère en science de gestion option : management des entreprises, université de Tizi Ouzou, 2012.

- La quasi-totalité des IDE sont réalisés par les Etats-Unis⁶, la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne, qui représentent environ 87 % du total des flux.
- Les IDE s'adressent en majorité aux pays en développement (PED) : ils représentent 63% du stock en 1914 et 66% en 1938.
- Les IDE sont tournés vers le secteur primaire à savoir, l'infrastructure et l'industrie.

3-2 -Les IDE après les deux guerres

Les Etats-Unis, en tant que pays d'origine, dominent ce phénomène. Ils détiennent presque la moitié du stock d'IDE⁷. Au niveau des pays d'accueil, les PED ne sont plus le pôle d'attraction qu'ils constituaient au début du siècle: ils ne reçoivent plus que 30% du stock mondial d'IDE. Cette époque est caractérisée par une suprématie américaine, et une production à l'étranger assurées par les firmes multinationales substituant aux exportations.

3-3 -L'essor des IDE

Le progrès technique dans le domaine des transports et des télécommunications facilitent la gestion coordonnée des réseaux complexes étendus sur plusieurs pays. Cela a permis aux IDE de bondir à 1270 milliards de dollars en 2000. Cet essor est dû principalement aux faits suivants;

- Le financement des FMN a été facilité par la multinationalisation des banques.
- La liberté accrue des marchés de capitaux sur lesquels les sociétés peuvent être achetées et vendues.
- La libéralisation des marchés.
- Les vagues de privatisations et l'abolition des monopoles publics.

Cette étape a connu principalement ;

- La domination des pays développés et la répartition des IDE entre pays qui évolue, Allemagne, Union Européen (EU).
- Le déclin des Etats-Unis comme pays investisseur. Ils passent de 40 % en 1970 à 15 % en 1985.
- En 1970, la moitié des FMN venaient de deux pays, les Etats Unis d'Amérique et la Russie et en 1990, la moitié des FMN viennent de quatre pays : Etats Unis, Japon, Allemagne, Suisse.
- L'arrivée du Japon comme grand pays investisseur dans la décennie 1980 : en 1985 il détient 10% du stock d'IDE et devient le 3ème pays investisseur derrière l'Union Européenne et la Russie ; il devient même en 1991, le 1^{er} pays investisseur au monde.

3-4- Les IDE et la montée des pays émergents

Les flux d'IDE explosent également après 1985 avec l'essor des IDE européens (notamment allemands) et japonais. Cela rompt avec la situation des années 1960 caractérisées par l'importance des IDE américains en raison d'un écart technologique favorable.

⁶ CHERTMAN Michel, « les multinationales », Ed presse universitaire de France, Paris, 1993, P15.

⁷ HATEM Fabrice, Les multinationales en l'an 2000, Economica, 1995.

Les flux d'IDE connaissent un essor considérable avec de nouvelles destinations: les pays émergents (et particulièrement l'Extrême-Orient) drainent de plus en plus de capitaux, dans le cadre d'une redistribution mondiale des activités productives, et deviennent également une nouvelle terre d'accueil attractive.

Cette étape connaît ;

- La Chine étant un pays émergent a été le 2ème pays d'accueil au monde pour les IDE, en raison de sa forte croissance économique et de sa politique d'attraction d'IDE, ainsi que de la faiblesse des coûts salariaux et une main d'œuvre qui possède de remarquables capacités d'assimilation.
- L'Inde reçoit également de plus en plus d'IDE, notamment dans les services, à tel point qu'il a été surnommé le bureau du monde. Cela est dû à un haut niveau de formation dans les Instituts de technologie de la main d'œuvre indienne.
- Dans cette période on a assisté à une montée importante des IDE dans les pays émergents, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (BRIC).

Le tableau N°1 illustre la montée en puissance des pays en développement en matière d'attractivité des IDE.

Tableau 01 ; Montée des PED en terme d'attractivité des IDE

	1980	1990	2004
Pays en voie de développement	15%	20%	40%
Le reste du monde (notamment PED)	85%	80%	60%

Source: CNUCED, world Investissement 2013, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, le 06/04/2015.

1- Evolution des IDE dans le monde ;

Les flux d'IDE ont connu une hausse graduelle entre 1980 et 2000. Ils ont connu une croissance sans précédent dans les années 2000. Mais toutefois, selon le rapport sur l'investissement dans le monde de 2013 établi par la CNUCED, l'investissement direct étranger a chuté de 18 % pour s'établir à 1 350 milliards de dollars en 2012. L'IDE a progressé dans toutes les principales régions atteignant dans certaines des niveaux historiques dans plusieurs pays. Les flux d'IED pourraient atteindre alors un montant de 1600 milliards de dollars en 2014 et de 1 800 milliards de dollars en 2015⁸.

Les pays en développement dépassent les pays développés comme destinataires de l'IDE pour enregistrer un des niveaux les plus élevés atteignant 700 milliards de dollars, soit un taux de 52% des flux d'IDE dans le monde en 2012, Ces pays en développement, ont continué à jouer un rôle de plus en plus important en tant que source d'IDE, en effet, les sorties des IDE de ces pays ont atteint un nouveau sommet, en raison principalement à l'expansion à l'étranger des sociétés transnationales (STN) asiatiques, même si elles sont en

⁸ CNUCED, rapport sur l'investissement, 2013, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, 06/04/2015.

légère diminution. En 2012 ce sont vu les pays développés dépassés par les pays en développement pour la première fois dans l'histoire en terme de destination d'IDE⁹.

Durant la même période les pays développés restent les premiers investisseurs à l'étranger et les pays en développement (PED) continuent à investir à l'étranger qui ont vu leur IDE augmenter malgré la crise qu'a connue le monde. Les flux des IDE sortants ont atteint les 426 milliards de dollars totalisant ainsi 31% du stock mondial. A noter que les pays asiatiques comptent pour 75% des IDE sortants des PED. L'Afrique a enregistré une augmentation, en termes d'IDE sortants.

Les tableaux suivants montrent les flux d'IDE dans le monde 2010/2012

Tableau 02 ; Entrées des IDE en milliards de dollars et en pourcentage dans le monde;

Région / Année	Entrées des IDE					
	2010		2011		2012	
	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)
Pays développés	696	49,4	820	49,7	561	41,5
Pays en développement	637	45,2	735	44,5	703	52,0
Afrique	44	3,1	48	2,9	50	3,7
Asie	401	28,4	436	26,4	407	30,1
Asie de l'Est et du Sud Est	313	22,4	343	20,8	326	24,1
Asie du sud	29	2	44	2,7	34	2,5
Asie de l'ouest	59	4,2	49	3	47	3,5
Amérique latine et caraïbe	190	13,5	249	15,1	244	18,1
Océanie	3	0,2	2	0,1	2	0,2
Pays en transition.	75	5,3	96	5,8	87	6,5
Ensemble du monde	1 409	-	1 652	-	1 351	-

Source : World Investissement 2013. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, 06/04/2015, P 3.

Selon le rapport de la CNUCED en 2013 qui déclare que les entrées des IDE ont enregistré une augmentation de 17% pour s'établir à 1652 milliards de dollars en 2011 enregistrant un écart de près de 19% par rapport à 2012, cette chute en 2012 est accompagnée par une forte diminution d'autres indicateurs économiques fondamentaux comme le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi. Cette chute est due principalement à la crise financière.

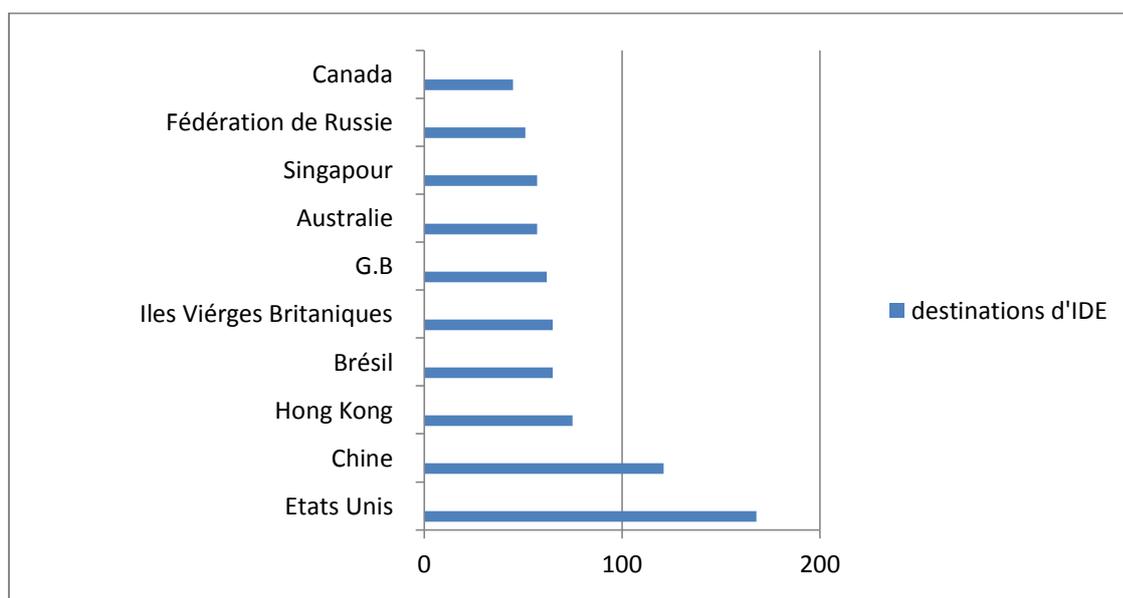
⁹ CNUCED, rapport sur l'investissement, 2013, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, 06/04/2015.

Tableau 03 ; Les sorties des IDE en milliards de dollars et en pourcentage;

Région / Année	Sorties des IDE					
	2010		2011		2012	
	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)	(en milliards de dollars)	(en pourcentage)
Pays développés	1030	68,4	1183	70,5	909	65,4
Pays en développement	413	27,5	422	25,2	426	30,6
Afrique	9	0,6	5	0,3	14	1,0
Asie	284	18,9	311	18,5	308	22,2
Asie de l'Est et du Sud Est	254	16,9	271	16,2	275	19,8
Asie du sud	16	1,1	13	0,8	9	0,7
Asie de l'ouest	13	0,9	26	1,6	24	1,7
Amérique latine et caraïbe	119	7,9	105	6,3	103	7,4
Océanie	1	0	1	0,1	1	0
Pays en transition.	62	4,1	73	4,3	55	4
Ensemble du monde	1505	-	1678	-	1391	-

Source ; World Investissement 2013. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr06/04/2015, P 3.

En 2012 les flux sortants des pays en développement ont atteint 426 milliards de dollars, soit 31 % du total mondial, un record. Malgré la récession mondiale, et les retombées de la crise mondiale, les pays développés ont enregistré 909 milliards de dollars, un recul de près de 6% par rapport à 2011.

Figure 01 ; Les 10 premiers destinataires d'IDE en 2012 (en milliards de dollars)

Source ; World Investissement 2013. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr02/04/2015, P 5.

Nous remarquons dans la figure ci-avant que les Etats-Unis demeure le premier pays qui enregistre le plus important nombre d'investissements, car la plupart des grandes FMN sont de nationalité américaine, suivi par les pays émergents à savoir la Chine, Hong Kong, et le Brésil, ces pays connaissent une destination importante des IDE pour leur dotation en ressources naturelles et les coûts de productions qui sont les moins chères sur le marché.

Section2 : Les formes et les stratégies des investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers revêtent plusieurs formes selon les objectifs des firmes multinationales et les stratégies qu'elles adoptent.

1- Les formes d'IDE

Les IDE sont le moyen de l'internationalisation des firmes. Ils peuvent prendre la forme d'une création d'entreprise, du rachat d'une entreprise existante, ou encore d'une simple prise de participation dans le capital d'une entreprise. En peut distinguer plusieurs formes d'IDE à savoir ;

1-1 Les fusion-acquisitions

Les IDE *brownfield* ou les fusions-acquisitions (F&A) : ce sont des opérations de regroupement ou de prise de contrôle d'entreprises cibles, réalisées par l'intermédiaire d'un achat ou d'un échange d'actions. Des pratiques de réalisation permettant de mettre en œuvre une stratégie de croissance externe. On entend par croissance externe, un mode de développement fondé sur la prise de contrôle de moyens de production déjà organisés et détenus par des acteurs extérieurs à l'entreprise¹⁰.

Les F&A ont connu une forte croissance au cours des dernières années et cela est dû principalement aux ; multiplications des opérations de cession d'actifs par des groupes désireux recentrer leurs activités sur certains métiers spécifiques, ouverture de marchés boursiers aux investisseurs étrangers, et les rôles croissants des intermédiaires financiers susceptibles d'être mobilisés pour soutenir ce type d'opérations¹¹. On distingue trois principales formes des fusion-acquisitions¹²;

❖ Les acquisitions par achat d'actions ;

Une opération d'acquisition par achat d'actions consiste en un transfert de propriété des titres de contrôle d'une société cible de ses actionnaires vers la société acquéreuse. Au plan juridique, le contrôle implique la possession de plus de 50 % des droits de vote¹³, (la cible devenant une filiale de l'acquéreur).

❖ Les acquisitions par échange d'actions ;

Permettent à une entreprise à faibles capitaux propres de réaliser des opérations de grandes envergures sur la base de sa valeur de marché, les F&A par échange d'actions sont proches à la fois des opérations d'acquisition traditionnelles et des opérations de fusion. En d'autres termes les F&A par échange d'actions constituent tout simplement une opération de prise de participation majoritaire par échange de titres. Ce type de F&A permet;

- D'éviter les harmonisations fiscales, comptables et sociales qui impliquent la réalisation de travaux lourds et peuvent poser de nombreuses difficultés notamment au plan de la gestion sociale de la fusion.
- De prendre le contrôle effectif d'une autre société sans sortie de liquidité.

¹⁰ Meier Olivier, Fusion-acquisition, « Stratégie, Finance, Management », Dunod 3^{ème} éd, paris 2009, p 09.

¹¹ Hatem Fabrice, « Investissement international et politiques d'attractivités » éd. Economica, Paris 2004, P 170.

¹² Meier O., Idem. P 59

¹³ Idem. p 62.

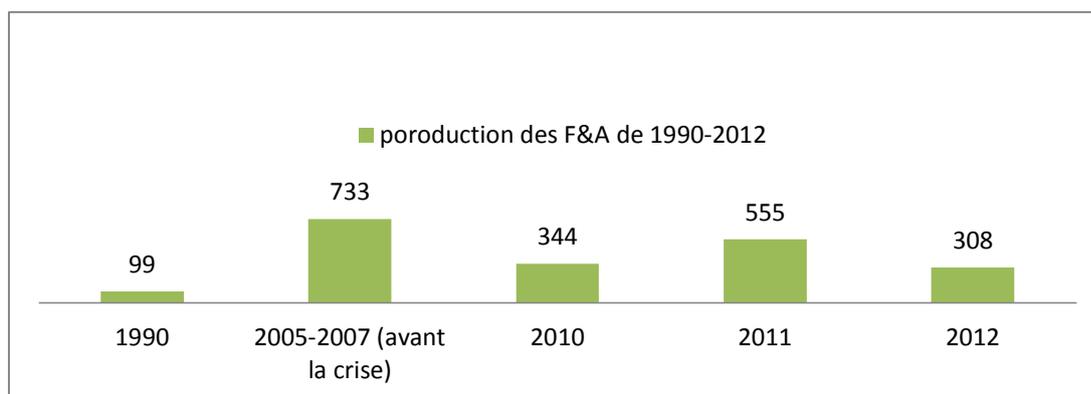
❖ Les opérations de fusion ;

Une opération de fusion peut concerner deux ou plusieurs sociétés qui décident de s'unir pour n'en former plus qu'une seule. On peut distinguer ;

- **La fusion horizontale** : c'est une opération de rapprochement entre les entreprises concurrentes.
- **La fusion verticale** : ce type de fusion permet d'assurer un approvisionnement, l'entreprise absorbe son fournisseur, ou encore son sous-traitant.
- **La fusion de diversification liée** : c'est un regroupement de deux ou plusieurs entreprises qui n'ont pas les mêmes activités.
- **La fusion conglomerale** : pour cette fusion concerne les entreprises dont les produits et services offerts sont totalement différents.

La figure suivante illustre la production des F&A dans le monde pour les années allant de 1990 jusqu'à l'année 2012.

Figure 02 ; Production des fusion-acquisitions 1990-2012 en Milliards de Dollars.



Source: CNUCED, World Investment Report 2013, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, 06/04/2015, P8.

1-2 Création de filiales ;

Les **Greenfield** constituent la forme la plus répandue des investissements directs étrangers ; La filiale est une entreprise dont le capital est détenu à plus de 50% par une autre société dite « société mère »¹⁴. Cette dernière est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil. Cela peut se traduire par l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés, ou l'acquisition d'une entité étrangère déjà existante par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise.

On distingue deux types de filiales ;

- ❖ **Les filiales directes** ; ce sont toutes les entreprises qui possèdent plus de 50 % d'autres entreprises (entreprise A possède plus de 50% de B).
- ❖ **Les filiales indirectes** ; dans ce cas l'entreprise a une dispersion du capital entre plusieurs entreprises, (A possède plus de 50% de B qui détient à son tour plus de 50% de l'entreprise C).

¹⁴ « Dictionnaire d'Economie et des Science Sociale », éd Nathan, 4ème éd, Paris 2000, page 189.

La filiale peut présenter certains avantages comme celui d'assurer le contrôle et conserver la maîtrise de la technologie au sein de la filiale, ou encore accroître sa capacité de production. Néanmoins ce type d'IDE présente l'inconvénient de la durée nécessaire pour l'installation et le démarrage de l'activité d'une unité de production alors que les autres formes permettent de prendre position et de démarrer l'activité¹⁵.

Tableau 04 ; Quelques statistiques concernant les filiales étrangères de 1990 à 2012;

Choix d'indicateurs sur les filiales étrangères, 1990-2012(valeurs en millions dollars)

Indicateurs	1990	2005-2007	2010	2011	2012
Ventes des filiales étrangères	5 102	19 579	22 574	24 198	25 980
Valeur ajoutée (produit) des filiales étrangères	1 018	4 124	5 737	6 260	6 607
Montant total des actifs de filiales étrangères	4 599	43 836	78 631	83 043	86 574
Exportation des filiales étrangères	1 498	5 003	6 320	7 436	7 479
Emploi dans les filiales étrangères (en milliers)	21 458	51 795	63 043	67 852	71 695

Source: CNUCED, World Investment Report 2013. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr06/04/2015, P8.

1-3 Le partenariat :

Le partenariat est une technique de développement et de management qui unit des partenaires par un accord d'intérêt commun au terme duquel ils s'engagent à coopérer durablement en partageant leurs connaissances et expériences respectives¹⁶.

On distingue trois modalités partenariales¹⁷ ; les accords, les alliances stratégiques et les jointes ventures.

1-3-1 Les accords :

Les accords permettent à deux entreprises de mettre en commun une quantité limitée de ressources pour un objectif particulier.

1-3-2 Les alliances stratégiques :

Les alliances stratégiques sont une association entre deux ou plusieurs entreprises, concurrentes ou potentiellement concurrentes qui choisissent de mener à bien un projet, un programme ou une activité. Elles mettent en commun ou échangent des ressources afin

¹⁵ Chaouch Kaci, « les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ; aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », mémoire de magistère, université de Tizi Ouzou 2012, page 17.

¹⁶ Khan Michel, « franchise et partenariat » éd dunod, Paris 2002.

¹⁷ Hatem F, 2004, Op Cit. P 169.

d'accéder à des avantages attachés à la coopération tout en restant indépendantes en dehors de l'alliance. On distingue plusieurs caractéristiques¹⁸ dans les alliances stratégiques ;

- L'action conjointe vise la réalisation d'un projet commun avec des objectifs collectifs et des intérêts individuels propres aux partenaires.
- La relation donne lieu à des avantages collectifs et individuels. Elle est contractuelle, peut être délimitée dans son espace d'action et temps.
- La relation ne remet pas en cause l'autonomie des partenaires.

1-3-3 La jointe venture :

La jointe venture est le résultat d'une collaboration ou une association entre deux ou plusieurs entités économiques indépendantes. Les partenaires participent à la direction de l'entreprise et aux différentes décisions par le droit de vote.

La jointe venture implique une association avec un partenaire industrielle extérieur, et porte sur un projet déterminé en commun, qui est défini par le partage de moyens et de risques. La jointe venture présente certaines caractéristiques qui sont ;

- Ce type d'IDE présente une grande souplesse dans sa mise en œuvre et son organisation, avec une accélération du processus d'internationalisation et de partage des coûts de développement qui sont de plus en plus élevés¹⁹.
- L'indépendance et le dynamisme de gestion liée à la jointe venture et la responsabilité limitée des partenaires.
- Facilité et rapidité de pénétration des marchés du fait de la présence de circuits de distribution de ces partenaires.
- La jointe venture permet la diminution des risques commerciaux et des différents risques financiers et des coûts du fait qu'ils soient partagés entre les partenaires.
- Risque de mésententes pour ce qui concerne les dividendes et bénéfices, mais aussi sur la mésentente sur les stratégies managériales et les différentes politiques de marketing à appliquer.
- Les bénéfices et les marges se réduits du fait du partage des gains.
- Enfin, le coût de création et le temps nécessaire pour la réalisation de la coopération, constituent les inconvénients majeurs des jointe ventures, et à cela s'ajoute le cout énorme des constructions et l'énergie nécessaire.

1-4 La cession de licence :

La licence internationale inclut un arrangement contractuel par lequel les entreprises concèdent temporairement ou définitivement à un tiers, le droit de fabriquer un produit fini en contrepartie de redevances (formule, secret et technique de fabrication, savoir-faire, nom de marque...).

¹⁸ Cheriet Foued, « instabilité des alliances stratégiques asymétriques : cas des relations entre les FMN et les entreprises locales agroalimentaires en Méditerranée », thèse de doctorat, université de Montpellier Supagro, 2009.

¹⁹ Chaouch K., 2012, Op Cit. p 20.

1-5 La franchise :

La franchise est un contrat par lequel une entreprise concède à des entreprises indépendantes en contrepartie d'une redevance, le droit de se présenter sous sa raison sociale et sa marque pour vendre ses produits ou ses services. Ce contrat s'accompagne généralement d'une assistance technique²⁰.

1-6 La succursale:

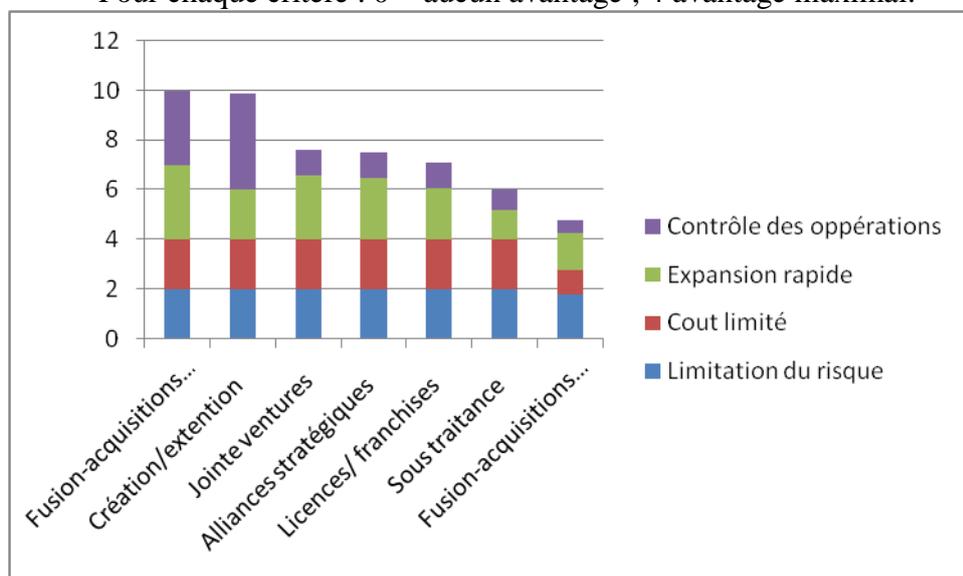
La succursale est un bureau de représentation d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger. Elle n'a pas de personnalité morale propre. Elle se contente d'informer la société mère et de gérer sur place les commandes et les services après-vente.

La figure ci-après présente les avantages relatifs aux différentes formes des investissements directs étrangers (modalités d'internationalisation)

Figure 03 : Avantages relatifs aux différentes formes d'IDE

Pour le total : 0 = aucun avantage ; 16 = avantage maximal.

Pour chaque critère : 0 = aucun avantage ; 4 avantage maximal.



Source : Fabrice Hatem « Investissement international et politiques d'attractivités », dunod, 2004, p 200.

Les investisseurs étrangers optent pour l'acquisition d'entreprises déjà existantes ou se fusionnent avec un partenaire local dans le cadre des fusion-acquisitions, car entre autre c'est la forme qui présente énormément d'avantages en terme de cout d'expansion et du contrôle d'opération. Suivi des créations et extensions qui correspond à la filiale étrangère, à la jointe venture, aux alliances stratégiques, et enfin aux cessions de licences et la sous-traitance.

2-Les stratégies des IDE

L'investissement direct à l'étranger (IDE) peut se faire selon plusieurs modalités. Plusieurs critères et variables sont pris en considération dans l'implantation des entreprises multinationales. On peut distinguer trois stratégies d'investissement des FMN à savoir :

- La stratégie horizontale.

²⁰ « Dictionnaire d'Economie et des Science Sociale », 2000, Op Cit., p 200.

- La stratégie verticale.
- La stratégie d'accès aux ressources naturelles.

2-1-La stratégie horizontale

La stratégie horizontale concerne les flux d'investissements croisés Nord- Nord qui se développent entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, c'est à dire au sein de la triade. Les filiales produisent des biens identiques à ceux de leur maison-mère qui correspondent à l'implantation de l'ensemble de la chaîne productive, et répandent à une logique d'accès au marché dans le pays d'implantation, qui concerne des pays dont le niveau de développement est sensiblement équivalent²¹.

L'investissement horizontal, est principalement une stratégie commerciale. Il correspond, en fait, à un processus d'internalisation de la production par « substitution d'exportation ». Il s'agit de FMN qui opère une véritable réimportation de la production, par l'implantation de « filiales- relais ».

La stratégie horizontale s'intéresse au développement de l'économie du pays hôte, et au développement du marché d'implantation, et vise à détourner les barrières douanières et les coûts de transport élevés, et donc, éviter l'exportation.

La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue. Les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux ; en termes de stock, tandis que la proportion est encore plus élevée.

Tableau 05 : Représentation des entrées d'IDE dans la Triade 1999 à 2005 (en milliards de dollars).

Région/ année	Les entrées des IDE						
	1999-1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Union Européenne	210,3	696,1	382,1	307,1	253,7	213,7	421,9
Etats Unis	124,9	341,0	159,5	74,5	53,1	122,4	99,4
Japon	3,4	8,4	6,2	9,2	6,3	7,8	2,8

Source: CNUCED, world Investissement 2006.http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2006overview_fr,06/03/2015, P3.

2-2-La stratégie verticale

Concerne les flux d'investissements dirigés Nord-Sud exclusivement. Les filiales de production sont étroitement spécialisées. Le choix de leur localisation vise à faire coïncider leur fonction de production avec les dotations factorielles des pays d'accueils et un niveau acceptable des institutions.

La stratégie verticale fait profiter aux investisseurs, des différences de coûts des facteurs, et essentiellement des coûts de main d'œuvres. L'IDE vertical, se réalise entre pays qui sont suffisamment différents en dotations factorielles, et ceci afin d'assurer que les prix des facteurs soient bien différents. L'IDE verticale correspond à la délocalisation d'une partie

²¹ Haid Zahra, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie : cas de la banque BNP PARIBAS » mémoire de magistère, université de Tlemcen 2012, P 29.

de la production dans un pays à bas salaires, et constitue une activité complémentaire de l'activité de la maison-mère.

2-3-La stratégie d'accès aux ressources naturelles

Ce type d'IDE naît de la recherche de ressources naturelles nécessaires à l'activité de la firme qui sont peu abondantes ou inexistantes dans le pays d'origine. Lorsque des pays (moins développés) disposent de ces ressources naturelles mais sont incapables de les exploiter ou de les commercialiser, ils constitueront une cible potentielle pour les firmes internationales à la recherche de ces ressources. C'est le cas pour les exploitations de terrains pétroliers et miniers.

Les premières FMN ont recouru à cette stratégie au XVI^{ème} siècle, à la recherche d'approvisionnements en matières premières et en énergie.

Section 3 : Théories explicatives et les déterminants des IDE

Dans cette section on va aborder les théories explicatives des IDE dans la première partie et les déterminants des IDE dans la deuxième partie.

3-1 Les théories explicatives des IDE

On compte plusieurs théories qui expliquent les investissements étrangers, dans notre travail en va se focaliser sur quatre théories qui sont : Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement, La théorie de cycle de vie du produit, La théorie des marchés, et La théorie de l'approche électrique de DUNNING, paradigme d'OLI.

3-1-1 Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement

La théorie du commerce international incite les pays à se spécialiser dans des productions dans lesquelles ils possèdent un avantage comparatif qui leur permet d'utiliser les ressources de leurs territoires. Les tenants de cette théorie considèrent la demande étrangère pour les produits d'un pays donné comme facteur explicatif de l'IDE. Cette demande sera satisfaite par l'implantation de sites de productions à l'étranger que par le recourt à l'exportation, ce qui explique la substitution des exportations par les IDE.

Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatifs et que tous les pays sont comparativement (mais pas nécessairement absolument) meilleurs que d'autres dans certains produits, le commerce international est bénéfique pour tous²². Le coût de transport et l'existence de droits de douane sont considérés comme facteurs explicatif des IDE.

3-1-2 La théorie de cycle de vie du produit

Développée par Vernon (1966), un produit passe par trois phases, l'innovation, la standardisation et finalement la maturité, cette théorie permet d'expliquer que les biens sont fabriqués à moindre couts dans les pays en développement, pour ensuite être exportés vers leurs pays de production d'origine.

²² Haid Z., 2012, Op Cit., P 71.

Durant la première phase à savoir le lancement ou l'innovation, l'entreprise nécessite des dépenses élevées dans la recherche & développement. Elle va donc lancer son produit avec un prix élevé. Généralement, le lancement s'effectue sur les marchés des pays développés, et la FMN occupe une position proche du monopole.

Dans la deuxième phase, la standardisation du produit qui est caractérisée par la variété des produits, l'augmentation de l'élasticité de la demande du produit et la chute de position de monopole dans le pays d'origine. Dans cette phase le produit arrive à saturation et l'entreprise doit investir à l'étranger.

Au cours de la troisième phase, le produit se banalise et les coûts de production deviennent d'avantage un enjeu. La FMN a intérêt à délocaliser son site vers d'autres pays qui présentent des coûts avantageux par rapport à ceux du pays d'origine, et cela pour préserver leurs avantages initiaux, et bénéficier des coûts de production concurrentiels.

Tableau 06 : Les phases de vie d'un produit.

Cycle de vie du produit Pays	Croissance	Maturité	Déclin
Pays d'origine de l'entreprise	L'entreprise innovante a le monopole de la production et de la vente dans le pays. Pas d'imitation ni de concurrents. Export.	Début de délocalisation de la production. Exportations et importations	Baisse importante puis arrêt de la production. Importation.
Autres pays développés.	Importation en provenance du pays de l'entreprise innovante.	Début de la production (sous licence et/ou par concurrent). Début des exportations.	Baisse de la production et début des importations.
Pays moins développés	Quelques importations en provenance du pays de l'entreprise innovatrice.	Premières prospections en vue d'implanter des unités de production.	Unités délocalisées et exportations vers les pays développés.
Caractéristiques du produit.	Le produit nécessite beaucoup de dépenses en RD et travail qualifié.	Le produit nécessite de moins en moins de dépenses en RD et de travail qualifié. Il peut être fabriqué avec des équipements standardisés.	

Source : NOURDDINE Abedelatif La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique, thèse de doctorat, université Ibn Zohr Agadir, 2010, p 98.

3-1-3 La théorie des marchés

L'internationalisation représente la solution idéale pour l'entreprise qui cherche à augmenter et accroître ses intérêts (chiffre d'affaire, bénéfice, parts de marché). Lorsque le marché intérieur est saturé, et ne répond pas au désires des entreprises, ces dernières ont intérêt à changer de marché.

Pour faire face aux obstacles que rencontrent les entreprises et rentabiliser l'investissement direct sur le marché, elles doivent posséder des avantages spécifiques. Selon Stephen HYMER (1968) et plus tard DUNNING (1977), si une entreprise décide de s'implanter à l'étranger, c'est pour exploiter un avantage spécifique qui lui est propre.

HYMER précise que l'avantage spécifique peut être; un savoir-faire technologique, comme il se peut être de type avantage managérial, commercial, financier, ou encore lié à la taille de l'entreprise.

3-1-4 La théorie de l'approche électrique de DUNNING, paradigme d'OLI

La théorie de Dunning (1977) décompose la décision de s'implanter à l'étranger en trois éléments²³ : l'existence d'un avantage spécifique de la firme (O), le choix de localisation (L), et le choix entre développement interne et recours au marché (I).

Le paradigme d'OLI est l'une des théories qui donne une approche globale des facteurs explicatifs de l'investissement direct ;

(Ownerships advantage) ou avantages spécifiques : Ils peuvent être des éléments dont la firme a la possession et qu'elle gagnerait à les exploiter à l'étranger. Il peut s'agir de facilités d'accès aux ressources financières, à l'acquisition d'une technologie plus avancée, à l'existence d'économies d'échelle sur le plan logistique, de l'approvisionnement et une expérience plus ancienne que celle de ses concurrents.

Les avantages spécifiques offrent à l'entreprise une position de force sur le marché vis à vis de la demande mais aussi de la concurrence interne. Ils donnent à la firme une marge de manœuvre importante sur le marché extérieur lui permettant de surmonter les coûts d'installation et de localisation et d'écraser la concurrence.

(Location advantage) ou avantages de localisations : ils ne représentent pas seulement les dotations en ressources naturelles, mais aussi les facteurs économiques et sociaux tel que la taille du marché, les infrastructures, le degré de développement, la culture, les réglementations, les institutions politiques et environnementales et le système politique en générale. Ces avantages renvoient au degré d'ouverture du pays, la corruption, la démocratie, et le degré de stabilité.

(Internalization advantage), ou avantages d'internalisation : le but de cet avantage est d'expliquer le choix entre exportation et implantation à l'étranger, une firme ayant un avantage dans le processus de production ou dans la propriété du produit, aurait éventuellement intérêt à s'installer dans le pays hôte qu'à exporter.

Lorsque l'entreprise réunit simultanément l'avantage spécifique et l'avantage à l'internalisation et si l'avantage à la localisation est situé hors de son pays d'origine, elle investira à l'étranger. Si elle ne dispose que de l'avantage spécifique et de l'avantage à l'internalisation, elle pénétrera le marché extérieur par une exportation. Enfin, si la firme ne dispose que d'un avantage spécifique, elle se contentera de vendre une licence.

Le paradigme d'OLI constitue encore aujourd'hui la tentative la plus aboutie de proposer un cadre d'analyse plus structuré à l'analyse des modalités de développement international de la firme²⁴.

Dunning et sa théorie électrique d'OLI a permis démontrer que c'est la présence ou l'absence d'un ou de plusieurs de ces avantages qui va déterminer la modalité d'expansion de

²³ Hatem F, 2004, op cit, P 175.

²⁴ Hatem F, 2004, op cit, P 177.

l'entreprise à l'étranger. Pour simplifier, seuls trois modes principaux d'implantation qui sont (L'investissement direct, filiale « Greenfield » ou prise de participation, La production ou la vente sous licence, L'exportation/importation²⁵). Le croisement de ces modalités a permis à Dunning d'élaborer ce tableau :

Tableau 07 : Choix des modalités d'implantation selon la théorie éclectique de Dunning.

Avantage	Spécifique (O)	Localisation (L)	Internalisation (I)
Mode de pénétration des marchés étrangers			
Investissement direct	- Oui	- Oui	- Oui
Production ou vente sous licence.	- Oui	- Non	- Oui
Exportation / importation	- Oui	- Non	- Non

Source : NOUREDDINE Abdellatif, La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique, thèse de doctorat, université Ibn Zohr Agadir, 2010, p 101.

Selon Dunning l'investissement direct a lieu lorsque les trois types d'avantages (avantages spécifiques, avantages de localisation, et avantages d'internalisation) sont réunis.

3-2 Les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers

Pour attirer les IDE, les pays doivent les rechercher activement au lieu de protéger de façon passive les industries et les ressources naturelles locales. L'attraction dénote une aptitude qui doit être développée et exercée continuellement. Autrement dit, ce ne sont pas les pays les plus grands, mais ceux qui sont les mieux adaptés qui reçoivent le plus d'IDE.

3-2-1 Définition de l'attractivité ;

L'attractivité est liée à l'ensemble des ressources présentes sur un territoire et susceptible d'être utilisés dans le cadre des investissements. L'attractivité est le fait de pouvoir offrir, grâce à la mobilisation de ces ressources, des conditions d'implantation plus intéressante que celles des territoires concurrents, elle est mesurer par le nombre de projets d'investissement qui s'implante sur le territoire.

L'attractivité des IDE peut désigner aussi la vigilance, l'aptitude à réagir rapidement aux dangers et aux opportunités, la créativité et la souplesse dans la création d'un créneau dans lequel un pays peut survivre face à ses concurrents, même s'ils sont plus grands et mieux adaptés.

3-2-2 Les approches de l'attractivité territoriale ;

Les approches d'attractivité territoriales traitent principalement trois niveaux : national, sectoriel et à l'échelle de l'entreprise.

- L'approche « **macro-économique** »

²⁵ NOUREDDINE A, 2010, op cit, p 100.

Elle repose essentiellement sur deux démarches ; l'identification et hiérarchisation des critères de localisation et classement des territoires au regard de ces critères. Elle conduit à comparer à partir des données statistiques très agrégées, le rapport qualité/prix des ressources présentes sur ce territoire (main d'œuvre, infrastructures ...) avec celui caractérisant les territoires concurrents.

- L'approche « **méso-économique** »

A ce niveau la présence sur le territoire d'un certain nombre de pôles de compétitivité (concentration de ressources et d'entreprises spécialisées reliées entre elles par des liens de coopérations) ou des investisseurs appartenant à des activités similaires ou complémentaires, peuvent être incités à s'implanter par effet d'agglomération. Cela conduit à recenser les pôles d'attractivités, et à décrire dans le détail leurs composantes et leur fonctionnement.

- L'approche « **micro-économique** »

Au niveau micro, l'attractivité est comme la capacité à proposer, en repense à chaque projet d'investissement individuel, un bouquet d'offre de facteurs répondants de manière compétitive aux spécifications exigées par les entreprises. Cette approche conduit à reconstituer de manière détaillée le processus de décision de la firme pour un projet donné. Le tableau suivant résume les approches précitées :

Tableau 08 : Comparaison entre les approches de l'attractivité des IDE

	Objectifs	Méthodes	Champs	Utilités	Limites	Exemples	Actions
Comparaison «macro-économique»	Recueillir des éléments d'informations comparatives sur les caractéristiques d'ensemble d'un territoire.	Utilisation et mise en forme de travaux statistiques existants ou effectués pour l'occasion	Macro ; données globales exprimées en moyennes sur l'ensemble d'un territoire	Aide à dresser une image synthétique des atouts et des faiblesses d'un territoire donné.	Très générale et abstrait le raisonnement en moyenne masque les spécificités locales.	Argumentaire ex. investir en France.	Construction d'image, communication généraliste
Analyse « méso-économique » de l'offre territoire pour une activité donnée.	Etablir un diagnostic sur les atouts et handicaps d'un territoire pour l'accueil d'un type donné d'activités.	Etudes de synthèses basées sur l'analyse de l'offre territoriale.	Méso Analyse au niveau sectoriel ou pour des technologies particulières.	Permet de dresser un état réaliste des atouts et faiblesses d'une filière sur un territoire donné.	Etude focalisée sur l'offre locale peu d'éléments de comparaison par rapport aux territoires concurrents.	Analyse de l'attractivité de la région lyonnaise en matière de vaccination-immunologie.	Prospection d'une activité particulière généraliste.
Compétitivité « méso-économique » d'un site pour un projet donné.	Comparer l'attractivité de sites représentatifs pour l'accueil d'un projet précis.	Utilisation de business plan et d'approche par scénarios pour la comparaison de plusieurs sites.	Micro Projets précis investisseur identifiés ou sites connus.	Permet de dresser un état réaliste de la compétitivité d'un site pour un projet ou un type de projet donné.	Difficulté à recueillir des données comparatives. Problème du passage au diagnostic généraliste.	Compétitivité comparée des sites français et est-européen pour l'implantation d'une usine de composants automobile.	Négociation avec des investisseurs pour un projet donné Quantification précise des atouts et handicaps du territoire pour un type de projet donné.

Source : Hatem Fabrice, Investissement international et politiques d'attractivité, éd Economica 2004, p 241.

3-2-3 Les facteurs de l'attractivité des investissements directs étrangers :

Il existe plusieurs classifications des facteurs de l'attractivité des investissements directs étrangers. On va les englober sur trois facteurs principaux selon la présentation de Fabrice Hatem (2004) qui sont les facteurs critiques, différenciant, et discriminants²⁶.

3-2-3-1 Les facteurs critiques :

Les facteurs critiques sont liés aux conditions macroéconomiques plus au moins favorables à l'exercice d'une activité industrielle comme la stabilité politique et juridique, proximité d'un marché de grande taille, qualité et fiabilité des infrastructures, etc.

A. La fiabilité des infrastructures du pays

Les infrastructures d'un pays représentent un puissant vecteur de la croissance économique et de l'attractivité, et reflètent le degré de développement du pays. Ce facteur englobe les infrastructures techniques et socioculturelles.

Les investisseurs étrangers et nationaux ont besoin d'appui privé et public pour réussir leur projet. Une bonne infrastructure développée et évoluée est essentielle au maintien de la croissance économique.

❖ Infrastructure technique

L'infrastructure technique un ensemble d'éléments constituant l'infrastructure de base, qui représente les réseaux de transport (les réseaux routiers, ferroviaires, aériens, maritimes et fluviaux) nécessaires à tous les déplacements, et le transport de personnes et de marchandises.

Elle inclue aussi l'infrastructure énergétique qui concerne ; la présence des réseaux électriques et des canalisations de gaz naturel qui sont acheminées à toutes les agglomérations permet l'omniprésence des diverses énergies (électricité, gaz naturel et pétrole) qui sont indispensable et liés à toutes les activités industrielles, qui permettent d'ailleurs une attraction aux industries.

❖ Infrastructure socio-économique

L'infrastructure socio-économique constitue un indicateur du niveau et de la qualité de vie des populations, d'abord pour toute la force de travail, ensuite pour les entreprises. Elle exerce une grande influence sur les entreprises industrielles car elle permet d'éviter des investissements supplémentaires et improductifs, de réaliser des économies d'échelles et d'économiser des charges supplémentaires et improductives.

Ce groupe d'infrastructures est composé de quelques rubriques dont les plus importantes sont : éducation et formation (infrastructures scolaires, universitaires, centres de formation et d'apprentissage), urbanisme et habitat, Activité de commerce, de service d'administrations et santé et protection sociale.

Le manque ou l'insuffisance de ces dotations infrastructurelles entraînera un handicap pour l'investissement. Car un degré élevé de réceptivité améliore la capacité d'un pays d'attirer l'IDE. En revanche, lorsque l'infrastructure est développée, le coût de

²⁶ Hatem F, op cit, 2004, P 233.

l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation, ce qui augmente le rendement et de ce fait stimuler les IDE.

B. La stabilité politique et juridique du pays

La stabilité est nécessaire pour attirer les investissements directs et cela grâce à une mise en place des politiques favorisant la croissance, l'orientation de la politique monétaire pour stabiliser les prix ainsi développer les secteurs privé, et présenter des réformes qui favorisent les finances publiques et la politique industrielle. En résumé, les pays qui attirent les investissements sont ceux qui sont les mieux gérés et les mieux stables.

La transparence et l'efficacité du système légal, réglementaire et judiciaire correspond à un aspect important de l'appréciation du climat des investissements. Cependant l'investisseur étranger dans son choix de localisation recherche la fiabilité des systèmes juridiques et réglementaires du pays d'accueil, car les modifications des textes juridiques et des lois sont considérés comme des obstacles à l'investissement.

Ces facteurs apparaissent régulièrement en tête de liste des critères de localisations. Il s'agit de critères de choix fondamentaux pour une large prospection d'investissements et jouent un rôle important pour le choix général de la région d'accueil.

C. Proximité de marchés et l'accès aux ressources naturelles

Les firmes sont naturellement sensibles aux caractéristiques de chaque pays, qui dispose de dotations naturelles influençant la productivité des entreprises. La présence des avantages agricoles, de ressources minières, pétrolières, d'un accès à la mer ou tout autre avantage naturel, permet d'expliquer l'essentiel de choix de localisation, en particulier pour les entreprises qui utilisent ces facteurs de production.

La taille, l'organisation, le dynamisme et l'innovation du marché du pays d'accueil sont devenu des facteurs de plus en plus importants dans le choix de localisation des entreprises. Celles-ci s'intéressent à l'importance de la population, du pouvoir d'achat et de la proximité géographique.

3-2-3-2 Les facteurs différenciant

Les facteurs différenciant sont liés à l'existence dans le territoire d'accueil d'avantages spécifiques susceptibles d'attirer une activité donnée : district industriel spécialisé offrant de bonnes conditions pour l'accueil d'investisseurs appartenant au même secteur ; ville d'affaires, facilitant l'implantation et présence de scientifiques favorisant la recherche scientifique.

3-2-3-3 Les facteurs discriminant ou d'ordre économiques

Se sont tous les facteurs liés à l'existence d'avantages techno-économiques facilitant la mise en œuvre d'un projet donné ; bon rapport qualité/prix de mains d'œuvre, fiscalité favorable, infrastructures locales, terrain viabilisé ... etc.

❖ Les avantages fiscaux et financiers

Les encouragements fiscaux sont d'une importance particulière dans la décision d'investissement ainsi que dans le choix du lieu d'implantation. Ces incitations se présentent sous plusieurs formes, la forme la plus appréciée par les investisseurs étrangers est

l'exonération d'impôt et la réduction des taxes à l'importation ou à l'exportation, une réduction de cotisations sociales ainsi que la suppression et la réduction des plafonds limitant les prises de participations étrangères.

L'effet de la fiscalité sur l'attractivité du territoire est significatif, car l'impôt sur les sociétés est généralement considéré comme ayant un impact puissant sur les décisions de localisation des firmes.

❖ Coût de main d'œuvre

L'abaissement des coûts salariaux constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour expliquer les nouvelles formes d'implantations à l'étranger. Les entreprises cherchent à investir là où les coûts de la main d'œuvre sont les plus faibles.

De faibles coûts de main d'œuvre incitent les FMN de se délocaliser pour tirer profit de la disponibilité des coûts faibles du facteur du travail qui est essentiellement retrouvé dans les PED. Néanmoins les FMN ne tiennent pas seulement compte du coût de la main d'œuvre mais également de sa qualité et de sa flexibilité.

❖ Le degré d'ouverture commerciale (Importation/Exportation)

Le degré d'ouverture d'une économie est mesuré par le niveau de ses importations et de ses exportations par rapport à son PIB. L'impact de fermeture du marché du pays d'accueil dépend du type de l'investissement, son niveau d'importation de ces biens d'exploitation et d'exportation des biens et services.

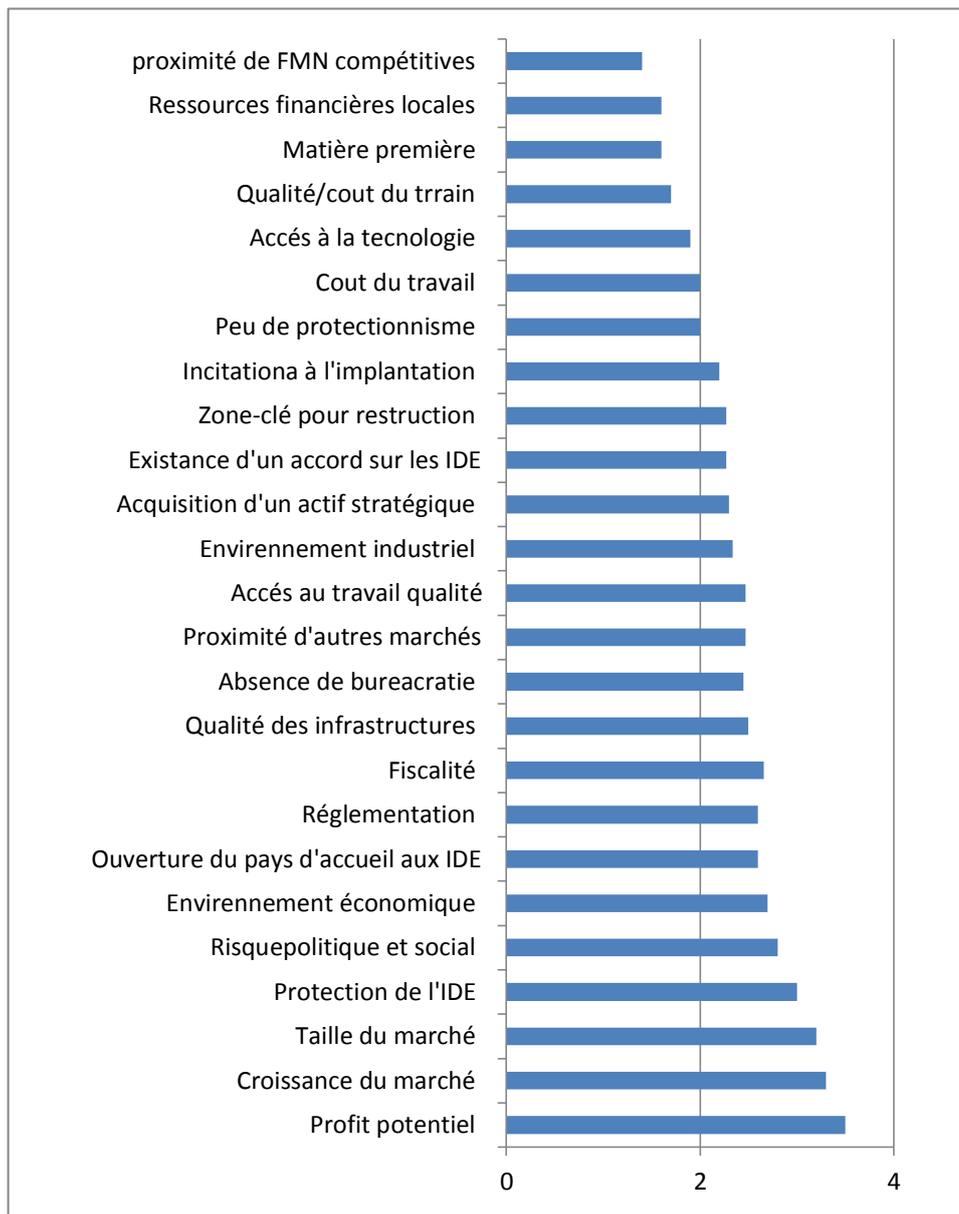
Dans le cas où l'investissement étranger serait orienté vers le marché domestique, la fermeture de ce dernier sera comme un facteur incitatif à l'investissement et la production délocalisée sera protégée de la concurrence des produits importés. Par contre, pour les investissements de type vertical les barrières à l'entrée peuvent être comme facteur défavorable, car les coûts élevés des produits importés auraient comme effet l'augmentation des coûts de production et la réduction de la rentabilité de l'investissement.

Ainsi, les IDE horizontaux qui ont comme objectifs de détourner les barrières commerciales et les coûts de transport élevé, peuvent diminuer lors de baisse de ces tarifs. Alors que les IDE verticaux qui font appel à l'importation des biens intermédiaires et à l'exportation, peuvent augmenter dans les conditions d'ouverture.

L'importance des différents critères de localisation est illustrée dans la figure suivante :

Figure 4 : Importance relative des différents critères de localisation.

(0= sans importance, 4 très importante)



Source : Hatem Fabrice, « Investissement international et politiques d'attractivités » éd. Economica, Paris 2004, P233.

La présence d'un profit potentiel, de la croissance du marché ainsi que de sa taille, apparaissent en tête des critères de localisation, on peut donc affirmer qu'il s'agit de critères fondamentaux et jouent un rôle dans le choix général du choix du pays d'accueil (voir fig. 04).

L'attractivité des investissements directs étrangers passe par plusieurs facteurs qui sont déterminants au choix de l'implantation des investisseurs étrangers, ces derniers choisissent un territoire susceptible à leur offrir des avantages et des opportunités réelles d'investissement.

Conclusion

L'entrée des investissements étrangers que ce soit dans les pays développés ou ceux en développement suscite un intérêt, du fait de leurs rôles importants dans la modernisation des économies et les offres en ressources financières stables.

Les économies ouvertes ont tendance à attirer plus d'IDE, lesquels, à leur tour produisent des flux d'IDE continus plus élevés. Une économie compétitive ouverte avec une réglementation protectrice attirera plus d'IDE qu'une économie soumise à une réglementation directrice, et qui change au fil du temps.

Une attraction d'IDE passe par un certains nombres de facteurs, comme la dimension institutionnelle, économique, mais aussi politique, lesquels sont indispensables dans un pays pour les investisseurs étrangers.

Chapitre II

***Les déterminants de
L'attractivité des IDE***

En Algérie

Chapitre II : Les déterminants de l'attractivité des IDE en Algérie

Introduction

L'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché, avant les années 90 les IDE se concentraient seulement dans le secteur des hydrocarbures, mais dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.

Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant des IDE. Cependant, ces résultats restent modestes par rapport au potentiel d'investissement du pays.

Dans ce deuxième chapitre, on va s'intéresser à l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. La première section sera consacrée à l'évolution de ce phénomène à savoir les IDE dans le pays, quand à la deuxième section, elle touchera le cadre réglementaire et institutionnel des IDE et enfin la troisième section portera sur Les facteurs d'attractivité aux IDE et les obstacles que rencontrent les IDE en Algérie et les moyens pour faire face.

Section 1 : Evolution des investissements directs étrangers en Algérie.

Nous allons nous intéresser dans cette section à la tendance globale à l'investissement direct étranger qui touchera l'histoire des IDE en Algérie, et puis on abordera le climat d'investissement dans le pays.

1-1 Tendance des IDE en Algérie

Depuis son indépendance l'Algérie a cherché à attirer le capital étranger et à l'intégrer au développement économique et social national, en promulguant un code destiné aux investisseurs étrangers, mais cette attraction des IDE étrangers concernait essentiellement les secteurs minier et pétrolier.

Mais la situation a changé au début des années 90, du fait que le pays ne peut se passer de la participation étrangère, et qu'il ne peut pas assurer le développement souhaité par ces moyens nationaux.

L'évolution des investissements directs étrangers est passée principalement par deux périodes : de 1970 à 1994 et à partir de 1995 à nos jours.

1-1-1 La première période

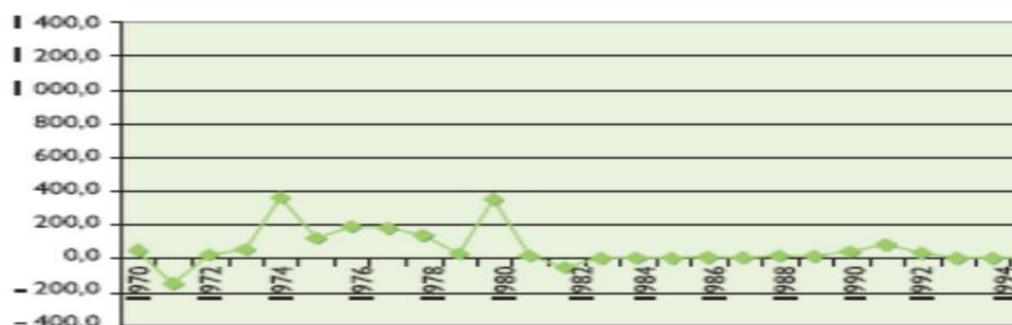
En 1971 l'Algérie a décidé d'ouvrir l'industrie des hydrocarbures aux investisseurs étrangers, ceux-ci ont massivement investis dans l'exploration, la production, le raffinage et le transport du pétrole et du gaz naturel.

Le secteur des hydrocarbures est de plus en plus attractif suite aux chocs pétroliers des années 70, et l'augmentation du prix du pétrole qui est rendu d'autant plus intéressant l'investissement dans ce secteur. Cette période est caractérisée par :

- Une quasi-absence des IDE.
- la crise de 1986 a porté un rude coup aux finances du pays qu'il se rend compte qu'il ne pouvait plus compter sur ses recettes des hydrocarbures.
- Le pays ne détenait pas la technologie et avait besoin pour cela d'investissements technologiques dans le cadre d'IDE.
- l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte; comme cela est le cas dans plusieurs pays développés, elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la société qui régit les hydrocarbures dans le pays (SONATRACH).
- Absence de politique d'encouragement des IDE durant cette période.

Le graphique qui suit représente les flux des investissements directs étrangers en Algérie entre 1970 à 2000. Cette forte croissance des IDE dans le pays est due aux importants investissements dans le secteur pétrolier.

Graphique 01 : Flux des IDE entrant en Algérie 1970-2002. (En million de dollars).



Source : Etablie d'après les données de la CNUCED (<http://www.unctad.org/fdistatistics>).

Dans un premier temps, la période 1970-1974 est caractérisée par une forte attraction des IDE essentiellement dans le secteur des hydrocarbures, puis les IDE ont enregistré une baisse durant la même décennie soit dans les années 74 à 79 et cela est dû principalement au crache Boursier, enfin dans la période 80 à 94, l'Algérie connaît une stagnation dans l'attraction.

1-1-2 La deuxième période :

Les IDE ont connu une expansion non négligeable, et des efforts considérables sont alors été entrepris pour améliorer le climat des affaires dans le cadre du programme d'ajustement structurel¹ qui vise principalement à :

¹ Chaouch Kaci, op, cit 2012, page 82.

- Libérer les échanges et le commerce extérieur et instaurer des réformes structurelles pour mettre en place des mécanismes de marché et encourager ainsi l'offre.
- Développer le marché du travail et le secteur de l'agriculture, et instaurer des réformes de la politique monétaire et l'instauration du taux d'intérêt réels positif.

Des réflexions sur une stratégie de développement qui ne sera plus basée sur la rente pétrolière commencent à émerger. Cette nouvelle stratégie basée entre autres sur l'innovation et le développement des technologies de la communication et de l'information ne pouvait réussir sans l'aide étrangère.

La part des IDE entre 1991 et 1996 n'a guère dépassé 0,5% des investissements pour atteindre plus de 8% en 2001 et 2002. L'investissement direct étranger est concentré particulièrement dans le secteur des hydrocarbures qui est passé de 671 millions de dollars en 1999 à 2,3 milliards de dollars en 2003.

L'évolution des IDE de 1997 à 2007, est très significative en matière de l'effort réalisé pour attirer les IDE. En effet, le montant a été multiplié par plus de 23. La comparaison 1997-2008 est encore plus importante en ce sens qu'avec des IDE de l'ordre de 897.591 millions de DA². Les IDE en Algérie ont augmenté de 920% en 2008, totalisant un montant de 525 milliards de dinars.

Tableau 09: Evolution des IDE à destination de l'Afrique du Nord (MUSD, 2007/2012).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	1662	2593	2746	2264	2571	1484
Total Afrique du nord	21 511	20 513	16 408	13 645	5805	9035

Source : CNUCED, world Investissement 2013, http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr, le 06/04/2015

Le marché algérien continu à être plus attractif aux investissements étrangers, cependant en 2010, l'Algérie a attiré des flux estimés à 2264 millions de dollars mais avec une baisse de 17% qu'en 2009 en raison des changements dans la législation effectués dans la cadre de la loi de finances complémentaire de 2009. D'ailleurs le pays n'a attiré que 04 projets d'investissements selon l'ANDI, comme le montre le tableau 09.

Il est à signaler que les pays MED ont enregistré des flux de presque 37,7 milliards de dollars, soit un taux de 2,7% la même année³.

² ANDI« Investir en Algérie », p 23.

³ Chaouch Kaci, op cit, p 94.

Tableau 10 : Evolution des déclarations des investissements (2002, 2008).

Année	Nombre	Emploi	Montant (en million DZA)
2002	3 109	96 545	368 882
2003	7 211	115 739	490 459
2004	3 484	74 173	386 402
2005	2 255	78 951	551 529
2006	6 975	123 583	707 730
2007	11 497	157 295	932 101
2008	16 925	196 754	2 401 890
TOTAL	51 458	843 000	5 798 993

Source : ANDI « Investir en Algérie », 2010, p 87

Le tableau 10 illustre l'effet des IDE en Algérie entre 2002 et 2008. Durant cette période les IDE continuent à entrer en Algérie, et à monter en termes de valeur, et en termes d'emploi jusqu'à atteindre un montant de 2 401 890 million de dinars et à générer 196 754 emploi en 2008.

1-2 L'IDE et les réformes économiques

Dès la fin des années 80, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes économiques profond. L'échec du modèle d'industrialisation adopté par l'Algérie à partir de 1966 est apparu dans les années 80. Néanmoins elle n'a pas connue d'impacts majeurs grâce notamment à l'aisance financière générée par les recettes pétrolières.

Trois séquences de réformes⁴ liées aux secteurs des IDE peuvent être citées :

La première phase était initiée par le courant des réformateurs du FLN en 1987 et 1988. Elle a consisté à la mise en place des règles de l'économie de marché en remplaçant celle de l'économie dirigée.

La deuxième phase était lancée à partir de 1993-1994 lorsque la situation de quasi-cessation de paiement a contraint les autorités à renégocier la dette externe avec les bailleurs de fonds internationaux.

La troisième phase était engagée dès la fin des années 1990, dont les autorités algériennes ont confirmé le choix de l'ouverture économique à travers la relance des négociations des accords internationaux (OMC) dont notamment la signature de l'accord d'association avec l'union européenne (UE), la signature de l'accord de la grande zone arabe du libre-échange (GZALE).

Dans le cadre des réformes, plusieurs mesures ont été prises dont notamment ;

- Les réformes fiscales et douanières et la libéralisation du commerce extérieur ;
- La réforme du système bancaire ;

⁴Mihoub Me Zouaghi et Fatiha Talahite, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Revue confluence économique 3ème trimestre 2009, P 209

- L'assouplissement du dispositif réglementaire destiné à encourager les investissements ;
- La dévaluation de la monnaie nationale ;
- La libéralisation des prix intérieurs ;
- La mise en place de politique monétaire et budgétaire rigoureuse ;
- L'assainissement de l'économie et l'approfondissement des règles structurelles ;
- La privatisation des entreprises publiques et le désengagement progressif de l'Etat de la vie économique ;
- L'intégration graduelle de l'économie mondiale (GZALE, UE,....etc.).

1-2 Climat d'investissement en Algérie

L'Algérie dispose d'un bon nombre d'opportunités d'investissement notamment, par rapport aux réformes engagées visant à encourager toutes les formes d'investissements privés, et notamment les investissements directs étrangers.

1-2-1 Définition de l'investissement

L'investissement est défini par le code de commerce algérien comme étant un apport en capital financier en fonds propres, en devise librement convertible et régulièrement importée, ou un capital issu d'un crédit extérieur non garanti par une banque ou un établissement financier étranger, l'investissement peut aussi être un apport en nature qui d'origine est étranger et dont l'importation est constatée. Aussi, l'investissement peut être un achat de valeurs mobilières cotées en bourse (actions) financées en devise, librement convertible et régulièrement importées.

1-2-2 Les secteurs d'investissement

L'Algérie dispose d'opportunités d'investissement qui couvre quasiment tous les secteurs d'activités, tels que :

- ❖ **Energie, hydrocarbure, et mine** : dans ce cadre l'Algérie dispose de sites d'exploitation gazière, et des exploitations minières, de nouveaux gisements et construction de gazoduc. A cela s'ajoute la production et la distribution d'électricité, développement d'énergie renouvelables (développement de panneaux solaires)
- ❖ **Métallurgie, et sidérurgie**: production et exploitation de déférant métaux ; l'aluminium, cuivre, et le zinc.
- ❖ **Industrie automobile et mécanique** : assemblage construction de véhicules, distribution de marques étrangères.
- ❖ **Industrie électronique** : production d'appareils et de composants électroniques et d'électroménagers, et pièces détachées ; pour les industries automobiles aéronautiques et militaires.
- ❖ **Agroalimentaire et agriculture** : ce secteur compte la production des céréales, les légumes, le lait, la production de bovins et d'ovins (viande), le vin et l'huile d'olive, le secteur touche aussi la transformation et le conditionnement des aliments.

- ❖ **Tourisme** : rachat développement et gestion d'hôtels et d'équipements, formation et organisation de tours, et promotion.

Section 2 : Le cadre réglementaire et législatif régissant les IDE en Algérie.

L'attractivité des investissements directs étrangers dans le pays devient une priorité. Cela se résume par une volonté de promouvoir ces investissements à travers un cadre juridique attractif.

1. Les textes qui régissent les IDE

Le cadre juridique des investissements directs étranger en Algérie s'est progressivement libéralisé, depuis l'indépendance jusqu'au début des années 1990, notamment par les textes de références suivant :

1.1. Le code de 1963 (loi n°63-277 du 26/07/1963) :

La promulgué de ce code est destiné aux investisseurs étrangers. L'article 03 du code de 1963 stipule que « La liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement, résultant des lois réglementés ainsi que des conventions d'établissements lorsque celles-ci sont postérieures au 1er juillet 1962⁵».

La loi n°63-277 du 26/07/1963 définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages et le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements.

L'article 23 de ce même code stipule que « l'Etat intervient par le moyen des investissements publics, et créant des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale ⁶».

1.2. Le code de 1966 (l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966)

Le code précédant qui est à la fois restrictif et discriminatoire à vite présenté ses limites qui se résume en ; la nationalisation des investissements qui sont restées en activité après l'indépendance, et les conditions du rapatriement des bénéfices qui sont limités à un maximum de 50%, ainsi que les lourdeurs administratives.

La venue du code de 1966 (l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966) dont l'article 03 stipule « l'Etat peut, en outre, dans tous les secteurs s'associer, dans des sociétés d'économie mixte, avec la participation du capital étranger ou national. Il peut également lancer des appels d'offres de création d'entreprises dans tous les secteurs par des capitaux privés, dans des conditions déterminées, que les priorités du développement économique pourraient

⁵ Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissements, journal officiel N° 53, p774.

⁶ Idem, p775

exiger⁷», intervient dans le cadre d'essayer d'éliminer les insuffisances remarquées dans les textes précédents.

1.3. La loi n°82-11 du 21/08/1982

La promulgation de la loi 82-13 du 28 août 1982 relative à l'investissement privé, modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986, fait appel aux investisseurs étrangers à entrer en association avec l'Etat dans le cadre des sociétés mixtes dans leurs projets d'investissement.

Les articles 2 et 5 de cette loi (de 1986), précisant que ; le capital de la société se compose de plus de 50% en faveur du secteur public national et la prise des décisions administratives et financières sont confiées à la partie algérienne⁸.

1.4. Le code de 1993(décret législatif n°93-12 du 5/10/93)

Le code de 1993 fixe le régime applicable aux investisseurs privés nationaux et étrangers, il se base sur⁹:

- La non-discrimination entre le capital privé national et étranger.
- La mise à niveau de la réglementation nationale, par rapport à celles des pays étrangers.
- les principes fondamentaux de liberté d'investir pour les investisseurs nationaux et étrangers.
- désignation du guichet unique comme une autorité unique de soutien et assistance aux investissements.

1.5. L'ordonnance 01/3 du 20 Août 2001 modifié en 2006

L'ordonnance N° 01/3 du 20 Août 2001, puis celle de N° 06-08 du 15/07/2006 viennent renforcer les avantages et les garanties accordés aux investisseurs, libéraliser totalement les mouvements des capitaux avec l'étranger, et vise la réduction des délais et les procédures d'étude de dossier d'investissement.

A travers cette ordonnance les autorités algériennes ont décidées de créer les organismes suivants :

- Création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement(ANDI)¹⁰
- Création, composition, organisation, et financement du Conseil National de l'Investissement (CNI)¹¹.
- Le guichet unique créé par l'article 23 et le fond d'appuis à l'investissement par l'article 28 de l'ordonnance 01/03de 2001.

1.6. Les IDE et la loi de finance complémentaire de 2009 (LFC)

⁷ Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissements, journal officiel N° 80, p901.

⁸ Article 2 et5, lois N° 86-13, du 19/08/1986modifiant et complétant la loi n° 82-13 du28/08/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte, p, 1016.

⁹ Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, p 3.

¹⁰ Décret exécutif n° 01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence nationale du développement des investissements, journal officiel n° 55 du 26 septembre 2001.

¹¹ Décret exécutif n° 01-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition. A l'organisation et au financement du conseil national de l'investissement, journal officiel n° 55 du 26 septembre 2001.

L'arrivée de cette loi a surpris beaucoup de monde par la radicalité de ses mesures prises par les autorités du pays, car ces mesures sont venues remettre en cause tous ces choix d'ouverture économique concernant les investissements étrangers, le crédit à la consommation et le commerce extérieur.

Les principales mesures prises dans le cadre de la (LFC 2009) :

- ❖ Réguler l'activité des opérateurs étrangers et promouvoir la formation d'un capital productif domestique: obligation d'ouvrir le capital des sociétés importatrices (30% au minimum) et des projets d'investissements étrangers (51% minimum) aux capitaux algériens.
- ❖ Abrogation du régime de concession de terrains publics autorisant la cession au bout de deux ans (remplacé par un régime de concession renouvelable jusqu'à 99 ans).
- ❖ Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 50% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.
- ❖ Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet¹², le budget devise doit être supérieur au transfert.
- ❖ Créer des conditions favorables au développement d'une industrie automobile en Algérie¹³.

2. L'encadrement des IDE en Algérie :

Les investissements directs étrangers en Algérie réalisés dans les activités de production de biens et de services, sont régis par les dispositifs de l'ordonnance N° 01-03 du 20 Août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement. Cette ordonnance a fait l'objet de modification par l'ordonnance N°06-08 du 15/07/2006, et les ordonnances portant lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010, respectivement 09-01 du 22 juillet 2009 et N° 10-01 du 26/08/2010.

2-1 Cadre légal de l'investissement :

Selon les termes de l'ordonnance précitée, sont considérés des investissements¹⁴ :

- Les acquisitions d'actifs qui entrent dans le cadre de création d'activités nouvelles ou qui sont susceptibles d'étendre les capacités de production, de réhabiliter ou de restructurer l'outil de production.
- La participation dans le capital des entreprises (sous forme d'apport en nature ou en numéraire) ;

¹² Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par un article 4 bis, p 12

¹³ Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite, « Op.cit. », P 13.

¹⁴ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 48.

- Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation totale ou partielle ;
- Les investissements sont réalisés au moyen de l'attribution de concessions ou de licences
- Les activités culturelles, notamment cinématographiques et d'édition de livres, ont été reconnues éligible aux dispositions de l'ordonnance 01-03, par la loi de finance 2010.

2-2 Liberté d'investissement et partenariat algérien

Dans cette partie on va aborder tout ce qui se rapporte à l'investisseur étranger dans la réglementation algérienne comme la liberté d'investissement, le droit de préemption de l'Etat et le partenariat.

2-2-1- La liberté d'investissement

Selon les dispositions de l'ordonnance 01-03, les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement¹⁵.

a)- Profession réglementée:

Est considérée comme activité ou profession réglementée, toute activité ou profession soumise à inscription au registre de commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet et les moyens mis en œuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice.

Le classement dans la catégorie d'activités ou professions réglementées, d'une activité quelconque, est subordonné à l'existence de préoccupation ou d'intérêts primordiaux nécessitant un encadrement juridique et technique appropriés.

Ces préoccupations et intérêts doivent être liés à l'ordre public, la sécurité des biens et des services, la préservation de la santé publique, la protection de la morale et des bonnes mœurs....etc.¹⁶

b)-Respect de l'environnement

Par respect de l'environnement, il faut entendre l'ensemble des activités qui ne portent pas atteinte aux principes énoncés par la loi cadre sur l'environnement, modifiée et complétée, du 05 février 1983.

2-2-2- le partenariat

Les lois de finances complémentaires de 2009 et de 2010, ont mis en place de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'investir énoncé par l'article 04 de l'ordonnance 01-03. En effet, ces règles exigent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en générale et des investissements étrangers en particulier.

¹⁵ Article 04 de l'ordonnance 01-03 du 20/07/2001.

¹⁶Décret exécutif N°97-04 du 18 janvier 1997, modifié et complété.

Dans ce cadre l'article 04 de l'ordonnance 01-03 a été complété par 04 articles dont 03 sont dédiés aux investissements étrangers¹⁷.

Selon l'article 04 bis, les investissements étrangers, ont un objectif de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

D'autres part, « les activités de commerce extérieurs ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social »¹⁸.

La notion de partenariat s'applique à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances¹⁹. Pour l'activité bancaire, les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au minimum du capital social. L'actionnariat national, peut être constitué de l'addition de plusieurs partenaires.

En outre, dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital de banques et des établissements financiers à capitaux privés.²⁰

Les règles de partenariat ci-dessus cité, peuvent être appliquées même pour les investissements étrangers établis avant leurs promulgations. En effet, selon les dispositions de la loi de Finance Complémentaire pour 2010, "toute modification de l'immatriculation au registre de commerce entraîne au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital -de partenariat- à l'exception des modifications suivantes :

- La modification du capital social qui n'entraîne pas un changement de la répartition entre les actionnaires.
- La suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe ;
- La modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- La désignation du gérant ou de dirigeant de la société ;
- Le changement de l'adresse du siège social.

2-2-3- Le droit de préemption de l'Etat

Selon l'article 4 de l'ordonnance n° 10-01 du 26 aout 2010, l'Etat et les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

Cette mesure permettra à l'Etat, ou aux entreprises publiques, d'appliquer le droit de préemption et de racheter la société, objet de transaction, à un prix fixé sur la base d'une expertise. L'objectif de cette mesure est de renforcer le contrôle de l'Etat sur les cessions

¹⁷ KMPG Algérie, « op cité », P 49.

¹⁸ Article 58 de la LFC 2009.

¹⁹ Décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009, fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime.

²⁰ L'ordonnance 10-04 du 26/08/2010, complétant l'ordonnance 03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et au crédit.

indirectes de participations dans des sociétés algériennes à capitaux étrangers. Autrement dit, l'Etat exige d'être consulté au préalable avant toute opération de cession, ce qui va lui permettre de préserver ses intérêts économiques.

Le droit de préemption concerne les cessions initiées sur le territoire national que ceux initiés hors du territoire algérien des sociétés détenant des actions ou des parts sociales dans des sociétés de droit Algérien.

a. Les cessions initiées sur le territoire national

Concernant ces cessions, l'Etat peut renoncer de son droit de préemption. Dans ce cadre, toute cession est subordonnée, à peine de nullité, à la présentation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption délivrée par les services compétents du ministère chargé de l'industrie²¹.

La demande de l'attestation est présentée aux services concernés par le notaire chargé de rédiger l'acte de cession. Cet acte doit préciser le prix et les conditions de cession. En cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise.

L'attestation d'une renonciation est délivrée au notaire dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande. Passé ce délai, la renonciation est considérée implicite en cas de non réponse, sauf dans le cas où le montant de la transaction excède un montant défini par arrêté du ministre chargé de l'industrie ou lorsque cette transaction porte sur une société exerçant dans l'une des activités définies par le même arrêté.

Toutefois, l'Etat conserve pendant une période d'un an le droit d'exercice du droit de préemption s'il estime qu'il y a une insuffisance de prix.

b. Les cessions initiées hors du territoire national :

Il faut préciser là qu'il s'agit de cession à l'étranger, totales ou partielles, des activités ou parts sociales dans des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit Algérien.

Ces cessions, lorsque les sociétés concernées ont bénéficié lors de leur implantation, d'avantages ou de facilités, sont subordonnées à la consultation préalable du gouvernement algérien.

Ces nouvelles mesures obligent les personnes morales de droit étranger, possédant des actions dans des sociétés établies en Algérie, de communiquer annuellement la liste de leurs actionnaires authentifiée par les services en charge de la gestion du registre de commerce du pays de résidence.

2-3 Les garanties accordées aux investisseurs étrangers

On compte plusieurs, lesquelles en cite ;

²¹ Ordonnance n° 10-01 du 26 aout 2010 portant sur la loi des finances complémentaires de 2010.

2-3-1-L'égalité de traitement

C'est-à-dire, la non-discrimination entre les investissements nationaux et étrangers. Dans ce cadre, "les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement"²².

Cette égalité de traitement s'applique sous réserve des dispositions des conventions conclues entre l'Algérie et les autres pays. Dans ce cadre, l'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements, et ce en plus des conventions multilatérales portant sur le même objet²³.

2-3-2-Clauses de stabilisation légale :

La loi de l'investissement donne une autre garantie importante aux investisseurs étrangers. Il s'agit de la clause de stabilisation légale, qui signifie que les modifications légales et réglementaires relatives au droit de l'investissement qui peuvent avoir lieu ultérieurement à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés, ne sont pas applicables à l'investisseur sauf s'il le demande. Cette disposition protège l'investisseur contre l'aléa lié à l'évolution de la loi²⁴.

2-3-3-L'arbitrage :

Le principe général consiste à attribuer la compétence aux juridictions locales pour tout litige se produisant sur le territoire algérien. Mais depuis le décret 93-09 du 25/04/1993, l'Etat est autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux, et ce, en organisant, soit un arbitrage ad-hoc, soit un arbitrage institutionnel.

2-4 Le transfert des capitaux :

La réglementation en Algérie s'est bien penché sur le transfert des capitaux étranger et notamment dans l'ordonnance l'ordonnance 01-03

2-4-1-Le principe :

Selon l'article 31 de l'ordonnance 01-03 : "les investissements réalisés à partir d'apport en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est dument constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi."

Et c'est le règlement de la banque d'Algérie N° 05-03 du 06 juin 2005, relatif aux investissements étrangers, qui a défini les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et

²² Article 14 de l'ordonnance 01-03.

²³ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 52.

²⁴ Sériak Lahcène, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005, P 46.

produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers dans le cadre de l'ordonnance 03-01.

Ce règlement a modifié le règlement 2000-03. Contrairement à ce dernier, qui exigeait une autorisation préalable du transfert délivrée par la banque d'Algérie, le règlement N°05-03 du 06/06/2005 a donné cette prérogative aux banques et établissements agréés qui sont obligés d'exécuter sans délai les transferts au titre de dividendes, bénéfices, produits de la cession des investissements étrangers²⁵.

2-4-2-La procédure de transfert

Concernant le transfert des bénéfices, des dividendes, tantièmes, jetons de présence et des produits réel nets de la cession ou de liquidation des investissements étrangers, c'est l'instruction de la banque d'Algérie N°01-09 du 15/02/2009, relative au dossier à présenter à l'appui de la demande de transfert qui dans ce cadre de cette instruction a précisé une liste de documents justificatifs pour chaque type de transfert.

Cette instruction prohibe le transfert des avances et acomptes sur bénéfices, ou dividendes pour tout actionnaire, et confirme que les activités de revente en l'état ne sont pas éligibles au transfert sauf effort significatif d'investissement²⁶.

Dans ce cadre, le règlement de la banque d'Algérie du 18/10/2009, a précisé les éléments qui doivent figurer au débit et au crédit de la balance en devises pour chaque projet et ce comme suit :

Débit: les sorties devises	Crédit : les entrées en devises
<ul style="list-style-type: none"> • Importation de biens et de services ; • bénéfices, dividendes, jetons de présence ; • salaires et primes du personnel expatriés ; • cessions partielles des investissements ; • service de la dette exceptionnel ou tout autre paiement extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital social (apport numéraire/nature) ; • Les exportations de biens et de services ; • La part de production vendue sur le marché national en substitution à des importations ; • Les emprunts extérieurs.

La balance pré-indiquée doit être présentée en équivalent dinars.

²⁵ KMPG Algérie, « op cité », P 55.

²⁶ Idem, P 56.

2-4-3-Le financement des investissements

Mis à part le capital, le financement des investissements ne peut se faire par des emprunts extérieurs et ce n'est que le financement local qui est autorisé via le crédit d'investissement.

3. Le régime incitatif.

3-1- Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs

L'ordonnance 01-03 a institué deux régimes distincts d'avantages fiscaux dont les investissements peuvent bénéficier. Il s'agit d'un régime général et d'un régime dérogatoire.

3-1-1-Le régime général :

Pour bénéficier de ces avantages, il faut que deux conditions soient réunies :

- L'investissement en question ne doit pas faire partie de la liste négative prévue par le décret exécutif n°07-18 du 11/04/2007 modifié et complété.
- Un avis préalable du conseil national de l'investissement est obligatoire, si l'investissement en question est supérieur ou égal à 500 millions de dinars.

a. Le contenu des avantages :

Ces avantages sont accordés dans la phase de la réalisation du projet ainsi que dans celle de sa mise en exploitation.

➤ La phase de réalisation :

Trois sortes d'avantages sont accordées dans ce cadre²⁷:

- Exonération ou application d'un taux réduit (5%) du droit de douane, pour les biens et les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exonération de la TVA pour les biens et les services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exonération du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

➤ La phase d'exploitation :

Les avantages relatifs à cette phase sont les suivants :

- L'exonération de l'IBS ;
- L'exonération de la TAP ;

Ces exonérations sont pour une durée d'un (01) an ou trois ans, après le constat d'entrée en activité versé dans un PV dressé par les services fiscaux territorialement compétent.

²⁷ Abdellatif Benachenhou, « Algérie, la mondialisation maîtrisée », Impression autographe, Paris, 2004, P 94.

Cette durée peut être prolongée de trois (03) à cinq (05) ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois²⁸.

b. Les activités et les biens exclus des avantages :

Concernant les activités, il s'agit, entre autres, des activités suivantes²⁹:

- Les activités de négoce ou de distribution ;
- Les activités non soumises à inscription au registre de commerce ;
- Les activités qui obéissent à leur propre régime d'avantage ;
- Les activités qui en vertu d'une mesure législative ne peuvent pas bénéficier de privilèges fiscaux.

3-1-2-Le régime dérogatoire

Le régime dérogatoire concerne les investissements suivants :

- Ceux réalisés dans des zones nécessitant un effort particulier de l'Etat pour leurs développements comme le sud ou les hauts plateaux ;
- Ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

a. Les investissements liés aux zones géographiques

❖ La phase de réalisation

Dans cette phase, les investissements peuvent bénéficier des avantages suivants³⁰:

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières faites dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- Prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et les services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Exonération ou application d'un taux réduit du droit de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

❖ La phase d'exploitation

Il s'agit des avantages suivants³¹ :

- Exonération pendant une durée de 10 ans d'activité effective, de l'IBS et de la TAP ;

²⁸ KMPG Algérie, « op cité », P 58.

²⁹ Voir Annexe (1) du décret exécutif N°07-18 du 11/07/2007.

³⁰ Anne Boillon, « S'implanter en Algérie », mission économique d'Algérie, 2003, P 38.

³¹ Abdellatif Benachenhou, op cit, P 95.

- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement tel que le report des déficits et les délais d'amortissement.

b. Pour les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale

Concernant ces investissements, l'opérateur économique concerné doit négocier avec l'ANDI pour montrer l'intérêt particulier de son projet. A l'issue de ces négociations, une convention est signée entre les deux parties.

Concernant les avantages qui peuvent être accordés:

- Pour la phase de réalisation, une liste non exhaustive est prévue dans ce cadre comprenant, notamment, des exonérations de droits de douanes (DD), de TVA et de droit d'enregistrement et ce pour une durée maximale de 5 ans.
- Pour la phase d'exploitation, il y a entre autres, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée maximale de 10 ans³².

3-2 -Les organismes chargés de la promotion des IDE

Trois organismes ont été créés par l'ordonnance n° 01-03, pour la promotion des investissements :

3-2-1- L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

C'est un établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements.

Ses principales missions sont³³:

- ❖ Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- ❖ Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non-résidents dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'investissement ;
- ❖ Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets à travers le guichet unique ;
- ❖ Octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- ❖ S'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération ;
- ❖ Gérer le fond d'appui à l'investissement prévu par l'ordonnance n° 01-03 relative à l'investissement.
- ❖ Gérer le portefeuille foncier et immobilier destiné à l'investissement prévu par l'ordonnance n° 01-03.

³² KMPG Algérie, op cit, P 60.

³³ Boillon Anne, op cité, p 43.

3-2-2- Le conseil national de l'investissement (CNI)

C'est un organisme créé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef de gouvernement qui en assure la présidence³⁴.

Les principales missions de cet organisme sont les suivantes³⁵:

- ❖ Proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- ❖ Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- ❖ Proposer au gouvernement toutes les décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et de l'encouragement de l'investissement ;
- ❖ Etudier toute proposition d'institution de nouveaux avantages ;
- ❖ L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- ❖ L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- ❖ L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputés au fond dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- ❖ La détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire ;
- ❖ Le traitement de toute question en rapport avec l'investissement ;

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membre de ce conseil, soit 09; Ils assistent, en qualité d'observateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI.

3-2-3- Le guichet unique :

Il s'agit d'une institution décentralisée puisqu'il est créé au niveau de la willaya ou ensemble de willayas.

Cet organisme regroupe les représentant locaux de l'ANDI, celui du centre national du registre de commerce (CNRC), des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement, du travail ainsi que le représentant de l'assemblée populaire communal (APC) du lieu où le guichet unique est implanté.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention spéciale puisque le directeur du guichet unique décentralisé (GUD) est considéré comme étant l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident.

Le directeur du (GUD) a pour mission d'accompagner l'investisseur, d'établir, de délivrer et d'attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des

³⁴ Décret exécutif N°01-281 du 24/09/2001.....

³⁵ KMPG Algérie, op cit, P 64.

avantages. Il doit également prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation³⁶.

Il y a 19 guichets uniques décentralisés implantés sur l'ensemble du territoire national.

Section3: Les facteurs d'attractivité aux IDE et les obstacles à l'investissement en Algérie.

L'Algérie présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers. En effet, concernant les déterminants des IDE, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché intérieur estimé à 38 millions de consommateurs, des richesses naturelles importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources minérales non négligeables, et qui restent peu exploitées, d'une abondance des ressources humaines, d'une situation sécuritaire améliorée, de la maîtrise de la dette publique extérieure, ce qui est essentiellement imputé à l'ensemble des mesures et réformes que l'Algérie a adopté en faveur de l'investissement.

Néanmoins, et malgré les réformes entreprises, comparée à ses voisins maghrébins (notamment le Maroc et la Tunisie), l'Algérie reste toujours à la traîne dans différentes catégories et qui nécessitent d'avantages d'efforts de changements. C'est l'ensemble de ces opportunités et de ces facteurs mais aussi les obstacles que peuvent rencontrer les investisseurs qui nous permettra d'analyser, dans cette section, l'attractivité de l'Algérie, suivant les points ci-après :

-Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie;

-Les obstacles à l'investissement en Algérie.

1. Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie

La politique de promotion et d'encouragement des IDE en Algérie a été conçue de manière à répondre aux besoins du marché algérien en pleine expansion, aux exigences des investisseurs potentiels et aux règles de compétitivité et de concurrence internationales.

Les principes sur lesquels se base cette politique incluent : la non-discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers (qu'ils soient résidents ou non-résidents ; personne morale ou physique) et la liberté d'entreprendre.

La CNUCED dans son rapport de 2013 examinant la politique de l'investissement en Algérie³⁷, énumère les mesures incitatives à l'investissement à savoir des incitations fiscales, des incitations douanières, des incitations financières et autres incitations et la création de zones franches.

³⁶ KMPG Algérie, op cit, P 66.

³⁷ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », rapport 2013, p76 (www.unctad.org/fr/docs.pdf).

Dans son rapport de 2010³⁸, l'ANDI a indiqué que les opportunités d'investissement en Algérie se basent sur les principes suivant :

- Des politiques de développement claires, à savoir :
 - Une stratégie industrielle (agro-alimentaire, médicaments, pétrochimie, construction navale, l'automobile...) visant le transfert de technologie et le développement des exportations ;
 - Une stratégie de développement du secteur de l'énergie dans toutes ses composantes (domaines minier, pétrolier et gazier en amont et en aval) ;
 - Une stratégie de développement de l'agriculture (mise en valeur des terres, élevages, etc.) ;
 - Une stratégie de la pêche et de l'aquaculture (réalisation des infrastructures portuaires, développement des industries de soutien, et le développement durable de l'aquaculture, la formation et la recherche appliquée) ;
 - Une stratégie de développement du tourisme.

En effet, outre les activités liées au logement (1.045.269 logements ont été livrés pour la période 2004 -2009), d'importants programmes ont été mis en œuvre, notamment la construction de l'autoroute Est-Ouest, d'une longueur de 1250 km, de ports, d'aéroports, de ponts, de barrages et villes nouvelles, de nouvelles lignes de rail, tramways et nouveaux barrages.

Le plan complémentaire de soutien à la croissance (2010-2014) engagé, prévoit aussi:

- 15 à 20 milliards USD pour l'hydraulique (nouveaux barrages, stations de dessalement, stations d'épuration, etc.);
- 30 à 50 milliards USD pour les travaux publics (achèvement autoroute Est-Ouest, nouvelles rocade, modernisation des aéroports, nouveaux ports de pêches...);
- 20 à 30 milliards USD pour les transports (achèvement des lignes de métro d'Alger, tramways pour Alger et les grandes villes, électrification du rail, renforcement de la flotte Air Algérie...);
- 5 à 10 milliards USD pour la restructuration et la modernisation industrielle ainsi que l'aide à la mise à niveau de 20.000 PME;
- Les secteurs de l'énergie, de l'habitat, de l'agriculture et pêche, de la recherche enseignement et de la santé bénéficient, dans le cadre de ce programme 2010-2014, de larges crédits d'investissement.

De plus, l'Algérie constitue actuellement le plus gros marché des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) de l'espace euro-méditerranéen. Un programme d'équipement considérable a été lancé dont 10 millions de lignes de téléphone mobile, 3 millions de lignes fixes supplémentaires et environ 3 millions d'ordinateurs pour équiper établissements éducatifs, banques, collectivités,

³⁸ ANDI, « Investir en Algérie » 2010, p 16-19

administration et foyers, sachant que, 50 milliards de DA sont consacrés à cet effet par l'Etat dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009)³⁹.

Dans le programme 2010-2014, des crédits importants sont mobilisés pour concrétiser le programme «e-Algérie 2013» qui vise à entamer l'industrialisation des TIC en Algérie et la résorption des retards dans les nouvelles technologies de l'information.

Ainsi, les analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces du potentiel d'investissement en Algérie réalisées par la CNUCED en 2004 et par l'ANDI en 2010, montrent que les forces et les atouts de l'Algérie reposent sur les éléments suivants :

1.1.Rétablissement des équilibres macro-économiques et une situation économique favorable aux affaires

En effet, l'Economie algérienne a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables et performants permettant depuis 1999 un retour graduel à la croissance économique. Le rétablissement de ces équilibres (balance commerciale excédentaire, taux d'inflation et déficit budgétaire maîtrisés, taux d'intérêt attractif à l'investissement) a permis d'engager un processus de réformes structurelles dans différents secteurs d'activité (poste et télécommunications, transport aérien et maritime, énergie, tourisme...etc.) ; cette évolution des indicateurs économiques a été évaluée par l'ANDI sur une période de 2001 à 2009 et ceci comme suit:

Tableau 11 : Evolution des indicateurs économiques sur la période de 2001 à 2009.

Indicateurs	2001	Variation	2009
Taux d'inflation	4%		3,5%
Dette extérieure Mds de dollars	30		3,8
Taux de croissance	2%		3,8%
Réserves de change Mds de dollars	18		146
Importations Mds de dollars	10		40
Exportations Mds de dollars	20		43
Taux de change US \$ /DA	77		65

Source : ANDI, « Investir en Algérie »2010, P 10.

³⁹ KPMG Algérie, op cit, p.45.

En effet, grâce aux politiques macroéconomiques prudentes et aux prix élevés du pétrole, l'Algérie a nettement réduit son endettement extérieur, la baisse du taux d'inflation, une croissance soutenue et ceci grâce à la stabilisation du secteur des hydrocarbures et la performance dynamique des secteurs liés au programme d'investissement public, notamment les secteurs des services et du bâtiment, une augmentation des réserves de changes et des exportations surtout en hydrocarbures, qui ont progressé d'environ 32 % sous l'effet de la hausse soutenue des prix du pétrole⁴⁰.

1.2. Proximité géographique de marchés potentiels

L'Algérie à l'instar des autres pays méditerranéens, bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, avec sa proximité avec l'Europe, l'Afrique et les pays arabes. Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage pour attirer les capitaux étrangers.

1.3. Disponibilité de ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables et le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers. D'après les données de l'ANDI⁴¹, l'Algérie occupe la 15ème place en matière de réserves pétrolières, la 18ème en matière de production et la 12ème en exportation.

Les capacités de raffinage de l'Algérie sont de 22 millions de tonnes/an (en 2005). Ces capacités seront portées à 50 millions de tonnes/an en 2014.

L'Algérie occupe la 7ème place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5ème place en production et la 4ème en exportation pour le gaz naturel liquéfié.

Dans l'espace méditerranéen, l'Algérie est le premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel, mais aussi le premier producteur de gaz naturel liquéfié.

Ainsi, en ce qui concerne le gaz naturel, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94% des exportations de gaz naturel, l'Algérie n'a pas de rival dans la Méditerranée.

L'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union européenne (UE) en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total. Un accord UE-Algérie est en cours de négociation afin de pérenniser cette relation.

⁴⁰ FMI, «Algérie : consultation de 2010 au titre de l'article IV», rapport n°11/39, Washington, D.C, Mars 2011

⁴¹ ANDI, «Investir en Algérie», 2012 op cit, p.15

Le domaine minier algérien, de 1,5 million de km², est encore largement sous-exploité. Ses réserves prouvées (en hydrocarbures) sont de l'ordre de 45 milliards de tonnes en équivalent pétrole⁴².

L'Algérie est dotée d'importantes infrastructures et de grandes capacités de production. Ce secteur a connu des évolutions importantes, depuis l'adoption de la loi n°91-21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n°86-14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur à l'investissement étranger. Cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion au partenariat.

En effet, plus de 60 contrats d'exploration ont été signés depuis 1992 entre la compagnie nationale SONATRACH et des compagnies pétrolières étrangères sans compter les derniers appels et attributions mis en œuvre dans l'activité d'exploration sous la forme de contrat de partage de production, le partenariat ne se limite pas à ce domaine, il se prolonge en aval par la création de sociétés mixtes dans les activités de services, de maintenance et d'engineering⁴³.

1.4. Abondance des ressources humaines

La population de l'Algérie avoisine les 40 millions d'habitants, ce qui représente un réservoir de ressource humaine important, composé de 75 % de la population en âge de formation. De plus, l'éducation et la formation sont gratuites.

L'Algérie assure aujourd'hui l'accès à l'école à environ 98 % des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école et maintient un taux de scolarisation supérieur à 85 % des enfants âgés de 6 à 14 ans. Ainsi, on a chaque année:

- 6 805 235 inscrits au collège;
- 464 000 inscrits en formation professionnelle;
- 40 % comme taux annuel moyen de réussite au baccalauréat;
- 190 000 (en moyenne) diplômés de la formation professionnelle issus de 658 établissements.
- plus de 1,3 million d'étudiants
- + 120 000 diplômés universitaires en moyenne annuellement;
- Le réseau d'enseignement supérieur s'étend sur 36 villes regroupant 62 instituts universitaires, dont 17 universités multidisciplinaires qui accueillent plus de 1,3 million d'étudiants, dont 54% sont de sexe féminin⁴⁴.

1.5. Développement des infrastructures

L'Etat algérien a inscrit le développement des infrastructures comme option stratégique durant les années 2000. La reconstruction de son image, suite à une régression économique sur une longue période aggravée par une instabilité politique et sociale, a été la raison

⁴² KPMG, op cit, p 33.

⁴³ KPMG, op cit, p 34.

⁴⁴ ANDI, « Investir en Algérie », op cité, p.14

principale de ce renouvellement d'intérêt pour les infrastructures. La volonté du gouvernement s'est traduite dans le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) de 2002-2004 et le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) de 2005-2009, avec une enveloppe globale dépassant les 180 milliards de dollars.

L'aisance financière de ces dernières années a permis à l'Etat d'entreprendre des dépenses afin de fournir des infrastructures économiques sociales et administratives modernes, pour satisfaire la demande de la population.

Les dépenses d'investissement public, devenues importantes, place l'Etat algérien dans un statut d'Etat développeur par rapport aux années passées, et le financement de ces grands projets d'infrastructures n'implique pas d'endettement public puisque la fiscalité pétrolière y fait face.

L'Algérie dispose ainsi d'un tissu infrastructurel assez important, décrit comme suit :

- Un réseau routier bitumé de plus de 107 000 km de routes;
- Un réseau de voies ferrées de 4700 km, situées en général le long de la côte et desservant les principales villes portuaires;
- 11 ports marchands et multiservices dont 2 spécialisés dans l'exportation des hydrocarbures;
- 35 ports de pêche;
- 31 aéroports ouverts au transport aérien, dont 14 aéroports internationaux⁴⁵.

Le transport routier assure plus de 90% des mouvements des marchandises et des déplacements des personnes au niveau national. D'une longueur de 1 216 km, le projet d'autoroute Est-Ouest est lancé en 1987, prévu conformément au schéma directeur routier national pour la période 1995-2015. Il porte sur les projets autoroutiers, sur les routes nationales desservant les principaux pôles de développement économique du pays et les routes de désenclavement des différentes localités éloignées des grands axes. L'autoroute des hauts plateaux, qui en fait partie, sillonnera 12 Wilayas, pour relier Nord-Sud et desservir les pôles économiques. Il est attendu que l'autoroute Est-Ouest permette de réduire le temps de transport, divisé par près de 2 pour le transport des voyageurs, et baisser de 30% celui des marchandises. Le métro d'Alger est dimensionné pour assurer un trafic de l'ordre de 110 millions de voyageurs/an.

D'autres ambitieux projets sont aussi en cours, notamment le tramway dans les villes d'Alger, Oran et Constantine⁴⁶.

De plus, la question des infrastructures maritimes occupe une place très importante dans la politique du gouvernement (voir tableau n°12).

⁴⁵ ANDI, « Investir en Algérie », op cit, p 15.

⁴⁶ KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », op cit, p.31.

Tableau 12: Les différents ports en Algérie

PORTS A PREPONDERANCE DE TRAFIC DE MARCHANDISES GENERAL							
1	Ghazaouet	3	Mostaganem	5	Alger	7	Djen-Djen
2	Oran	4	Ténès	6	Dellys	8	Annaba
3 PORTS MIXTES (MARCHANDISES GENERALES / HYDROCARBURES)							
9	Arzew	10	Bejaia	11	Skikda (ancien port)		
2 PORTS SPECIALISES (HYDROCARBURES)							
12	Bethioua + 2 SPM	13	Skikda (Nouveau Port) + 2 SPM	+ 1 SPM (Bejaia)			

Source : Schéma Directeur Portuaire, 2011.

En effet, les échanges, mais plus largement l'intégration économique du pays ne sauraient se concevoir sans une amélioration des voies de communications maritimes et terrestres au travers de la prise en charge pertinente de l'infrastructure dans toutes ses dimensions techniques et opérationnelles.

Ainsi, la tendance générale des opportunités d'investissement en Algérie est représentée dans la carte des investissements en Méditerranée préparée par ANIMA en 2010⁴⁷.

La liste est beaucoup plus diversifiée et couvrent plusieurs secteurs considérés prioritaires en Algérie, en donnant ainsi les différents secteurs stratégiques et les opportunités qui en découlent :

- Hydrocarbures, énergie et mines : exploitation gazière (nouveaux gisements et amélioration des rendements: construction de gazoducs); production et distribution d'électricité (gaz, énergies renouvelables); exploitation minières ;
- Pétrochimie et engrais : production de plastiques, résines, élastomères et autres fibres textiles ; production et exploitation d'urée; extraction de phosphate, transformation en acide-phosphorique et production de fertilisants;
- Métallurgie, sidérurgie et matériaux de construction : réalisation d'équipements de charpente, de chaudronnerie et de mécanique lourde ; production et exploitation d'aluminium, de zinc, de plâtre et de ciment (y compris des nouvelles gammes : ciment blanc, ciment prise mer, ciment a prise rapide);
- Agriculture, agroalimentaire et pêche : production de céréales, lait, pomme de terre, viandes blanches et ovines (marché domestique), vin, huile d'olive (exportation); transformation et conditionnement; acquisition et réparation d'équipements de pêche; soutien à la production halieutique (chaine du froid, transformation, distribution); aquaculture;

⁴⁷ Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », p.167.

- Médicaments, soins vétérinaires et médicaux : fabrication, conditionnement, importation en gros et distribution en gros et au détail de médicaments ; traitements vétérinaires ; matériel médical ;
- Industrie électrique et électronique : production et exportation de câbles électriques, de composants électroniques et d'électroménagers ; électronique de spécialité (pièces détachées pour les industries automobiles, aéronautiques et militaire) ; développement de panneaux solaires et de centrales électriques ;
- Technologies de l'information et de la communication (TIC) : construction et exploitation de réseaux de télécommunication (mobile, fixe, Internet, Wi Max,...); développement des services TIC;
- Industrie automobile et mécanique : distribution de véhicules de marques étrangères ; production de câbles, faisceaux de câbles,... ; assemblages automobile ; construction et réparation navale ;
- Tourisme : équipements de tourisme balnéaire, saharien, urbain d'affaires, de soins, culturel, de niche (golfe, raid,...), rachat, développement et gestion d'hôtels et équipements, formation ; tours organisés ; promotion ;
- Aménagement et habitat : production d'eau (dessalement) ; construction et gestion d'équipements publics et de réseaux (eau, électricité, gaz,...) ; assainissement (solide et liquide) ; construction de logements ;
- Transports : réhabilitation et extension des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes ; gestion de ports et aéroports.

2. Les obstacles à l'investissement en Algérie

Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage.

Ainsi, selon une enquête sur le climat de l'investissement en Algérie, réalisée auprès de 600 entreprises réparties sur neuf Wilayas, jointe aux entrevues de 56 investisseurs européens potentiels, donnent une idée des principales contraintes et obstacles rencontrés et identifiés par opérateurs économiques, qu'il s'agisse d'entreprises privées, publiques, étrangères ou locales. Dans l'ensemble, l'accès limité au crédit et au terrain industriel et une concurrence déloyale de la part de l'important secteur informel semblent être les principales contraintes au développement des investissements⁴⁸.

D'une manière générale, les obstacles que peuvent rencontrer les investisseurs en Algérie peuvent être résumés en deux points, à savoir :

-Les obstacles structurels ;

⁴⁸ Banque mondiale, «Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie: soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale», Rapport n° 26005-AL, 2008, p 42.

-Les récentes réformes liées à l'investissement.

2.1. Les obstacles structurels

La CNUCED dans son analyse sur le climat de l'investissement en Algérie, réalisée, en 2004⁴⁹, a fait ressortir un ensemble d'obstacles structurels.

2.1.1. Ralentissement dans la mise en place du programme de privatisation

En effet, en raison d'un long héritage d'une économie centralisée et planifiée, et où le secteur public assumait un rôle important dans l'économie, certains segments de l'économie demeurent toujours sous le contrôle de l'État et le rythme du programme de privatisation s'est ralenti. Le secteur financier est l'exemple le plus révélateur puisque plus de 90 % du marché est toujours sous le contrôle des banques publiques⁵⁰. Cette omniprésence pourrait donc constituer un véritable frein pour la pénétration de tout nouvel opérateur privé local et étranger.

L'investissement privé demeure également faible en Algérie du fait de l'accès toujours difficile au financement. En effet, les difficultés d'accès aux sources de financement constituent les obstacles les plus sévères qui retardent le développement des PME/PMI locales. S'il est vrai qu'il appartient théoriquement aux banques, et au marché financier en général, de financer le développement de l'activité des petites et moyennes entreprises, dans la pratique, ce financement reste très peu développé en Algérie. Et en l'absence de structures spécialisées dans le financement des PME, celles-ci ont recours au circuit bancaire classique, et dans ce cas, les banques participent au financement des PME/PMI avec réticence en raison des sérieux risques bancaires liés essentiellement à leur insolvabilité.

2.1.2. Lenteur bureaucratique de l'administration publique

Les entrepreneurs sont toujours confrontés à un comportement bureaucratique peu favorable, à un excès de formalités, à des réglementations fastidieuses et à des retards importants pour obtenir des permis et autorisations. Les barrières sont omniprésentes dans tous les secteurs d'activité et les procédures les plus souvent citées sont les suivantes :

- Dédouanement des marchandises importées, notamment au port d'Alger ;
- L'obtention d'un permis de construction;
- L'immatriculation d'une entreprise; etc.

Cette lenteur est bien révélée, notamment dans le nombre de procédures pour la création d'une entreprise et qui est de 14 avec un délai de 24 jours pour chaque procédure. Cette lenteur finit par décourager les investisseurs qui préfèrent se retourner vers d'autres pays dont les procédures sont allégées et les démarches facilitées.

⁴⁹ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement : Algérie », 2010, op cit, p.65-68.

⁵⁰ CNUCED, 2013, op cit, p.65.

En effet, selon le rapport «Doing Business de 2014», l'Algérie a le nombre le plus élevé de procédures et les délais les plus longs par rapport à ses voisins et la moyenne des pays de la région Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA). Ceci est avec un léger changement depuis 2009, avec des délais de traitements plus courts de deux (2) jours, tout comme les coûts qui ont connu une sensible baisse (voir tableau n°13).

Tableau 13 : Comparaison selon les procédures de création d'entreprise

	Année	Nombre de procédures	Délais (Jours)	Coûts (% du revenu/habitant)
Algérie	2009	14	24	10,8
Algérie	2014	13	22	11
MENA	2009	7,9	20,7	34,1
MENA	2014	8	18,9	28,1

Source: Elaboré par nos soins, d'après les rapports Doing Business 2010 et 2014

Ainsi et selon ce rapport, l'Algérie est placée sur l'indicateur « création d'entreprise » en 2014 à la 147ème, alors qu'en 2009 elle était à la 132ème avec un recul de 15 places.

Donc, l'Algérie n'a fourni aucun effort pour faciliter les procédures de création d'entreprise, en effet, d'après le tableau suivant :

Tableau 14: Création d'entreprise

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA moyenne 2014	OCDE moyenne 2014
Procédures (nombres)	14	14	14	13	8	4.8
Délai (jours)	24	24	24	22	18.9	9.2
Coût (% du revenu par habitant)	13,4	13,2	10,8	11	28.1	3.4
Capital minimum (% du pourcentage du revenu)	46,0	45,2	36,6	24.1	45.6	8.8

Source: établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.153, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

On relève que pour la création d'une entreprise, les changements détectés touchent le coût (% du revenu par habitant) qui augmente de 10,8% en 2009 à 11% en 2014. Bien qu'il soit moins des 28.1% qui représentent la moyenne de la région Moyen Orient et

Afrique du Nord (MENA), il reste loin de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui est de 3.4%, la même tendance est relevée sur le capital minimum (% du revenu par habitant).

La même lourdeur bureaucratique est constaté dans le cas de l'exécution des contrats, de fermeture d'entreprise, (voir tableaux N° 15 et N°16).

Tableau 15 : Exécution des contrats

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Procédures (nombre)	47	47	47	45	43.6	31.5
Délai (jours)	630	630	630	630	657.8	539.5
Coût (% de la créance)	21,9	21,9	21,9	21,9	24.8	21.4

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.160, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

Ainsi, d'après les données de ce tableau, on voit que le nombre des procédures pour l'exécution des contrats sont au nombre de 45, et plus nombreuses que ceux de la région MENA avec 43,6 procédures et des pays de l'OCDE avec une moyenne de 31,5 procédures. Les délais aussi dans l'exécution des contrats qui sont de 630 jours, bien que meilleurs par rapport aux pays de la région MENA avec des délais de 657.8 jours, ils représentent, néanmoins, un large retard comparés à ceux des pays de l'OCDE dont les délais sont de 539.5 jours.

Enfin le coût calculé en pourcentage de la créance, qui est de 21,9% est encore au-dessus de celui calculé dans les pays de l'OCDE et qui est de 21.4%.

Concernant sa politique fiscale, l'Algérie enregistre également un retard par rapport aux autres pays MENA et de l'OCDE (voir tableau N°16).

Tableau 16 : Paiement des taxes et impôts

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Paiement (nombre par année)	46	34	34	27.0	17.4	11.8
Délai (heures par année)	451	451	451	451	220.4	175.4
Impôt sur les profits (%)	–	–	8,3	6,6	12.8	16.4
Impôt et charges sociales (%)	–	–	29,7	30.6	16.2	23.0
Autres Taxes (% profit)	–	–	35,7	35,6	3,6	1.9
Total à payer (% du bénéfice brut)	76,9	74,2	74,2	72,7	32,6	41.3

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.158, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

En analysant les données de ce tableau, on relève que l'indicateur sur les paiements des impôts n'est pas très favorable pour l'Algérie. En effet, le nombre de paiements par année est de 27 en 2014, même si c'est inférieur des 34 de 2009, mais ça reste assez élevé comparé à la moyenne des pays MENA à 17,4 et de celle des pays de l'OCDE à 11,8 paiements.

De plus, les investisseurs sont confrontés à une lourdeur des taxes et des charges et dont le total à payer a été estimé en 2014 à 72,7% du bénéfice brut, et malgré la légère amélioration enregistrée sur ce montant, en diminuant de près de 1,5% depuis 2009, il reste très élevé comparé à la moyenne enregistrée dans les pays de la région MENA et de l'OCDE.

Dans le commerce extérieur aussi, l'Algérie enregistre un retard qui pénalise les investisseurs et freine de ce fait, le développement des opérations d'importations mais surtout celles des exportations. Ce retard est essentiellement expliqué par le nombre de procédures, les délais mais aussi les coûts imposés aussi bien aux opérations d'exportations qu'aux opérations d'importation (voir tableau N°17).

Tableau 17: Commerce transfrontalier

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Documents pour l'exportation (nombre)	9	8	8	8	6,4	4,3
Délai à l'exportation (jours)	15	17	17	17	22,5	10,5
Coût à l'exportation (USD par conteneur)	1606	1198	1248	1270	1034,8	1089,7
Documents à l'importation (nombre)	9	9	9	9	7,4	4,9
Délai à l'importation (jours)	22	23	23	26	23,8	9,6
Coût à l'importation (USD par conteneur)	1886	1378	1428	1330	1307	1100,4

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.160, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

A partir de ces données, on constate que la documentation, les délais et le coût à l'exportation, ainsi que la documentation, les délais et le coût à l'importation restent des indices loin de la moyenne des pays de l'OCDE. Ce qui engendre des implications directes sur le commerce transfrontalier, du fait que le marché de l'export de l'Algérie est dirigé essentiellement vers les pays de l'OCDE.

2.1.3. Déficit d'image et de communication

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un considérable déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays.

Par ailleurs, selon l'enquête menée par la CNUCED lors de la mission d'évaluation de 2009, les investisseurs relèvent souvent le manque d'information des agents de l'administration publique qui ne sont pas toujours bien informés de l'existence de nouvelles réformes ainsi que des règles et procédures qui en découlent, et de ce fait, leur application ne peut donc pas être assurée.

2.1.4. Difficultés d'accès au foncier industriel

L'accès au foncier (obtention de permis de construire) est l'un des plus importants obstacles à la création et au développement d'un secteur privé national et étranger dynamique en Algérie. En effet l'accès au foncier industriel est difficile en raison de la rareté ou de l'indisponibilité de terrains, du coût de ces derniers et de manœuvres spéculatives. De plus, la multitude d'acteurs dans le domaine du foncier est une entrave majeure à l'investissement. (Voir le tableau N°18).

Tableau 18 : Obtention de permis de construction

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Procédures (nombres)	22	22	22	17	14.4	11.9
Délai (jours)	240	240	240	204	132.3	149.5
Coût (% de la valeur de la construction)	–	–	–	0.7	3.5	1.7

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.153, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

D'après ce tableau, on constate que les délais d'octroi de permis de construction restent les mêmes durant les dernières années de 2007 à 2009 et qui est de 240 jours, mais les délais ont sensiblement baissé pour se situer à environ 204 jours en 2014. Ce qui est long comparée à la moyenne des pays MENA avec un délai de 132 jours et celle des pays de l'OCDE de 149 jours pour la même année 2014.

La même tendance est constatée concernant le nombre de procédures, alors qu'il était de 22 en 2009, le nombre a baissé jusqu'à 17 procédures en 2014, mais ça reste toujours supérieur à la moyenne des pays MENA avec 14 procédures et les pays de l'OCDE avec 11 procédures pour l'obtention de permis de construire.

Un autre paramètre est à relever dans les difficultés rencontrées par les investisseurs concernant le foncier, c'est la complexité dans le transfert de propriété, en effet, d'après le tableau suivant :

Tableau 19: Transfert de propriété

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Procédures (nombres)	14	14	14	10	6,1	4,7
Délai (jours)	51	51	51	55	31.3	24.0

Coût (% valeur du bien)	7,5	7,5	7,5	7,1	5,7	4,2
--------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.155, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

Les procédures de transfert de propriété sont restées constantes pendant plusieurs années, mais ont été réduites de 14 à 10 selon le rapport de 2014. Elles restent néanmoins loin de la moyenne de la région MENA avec 6,1 procédures et de celle des pays de l'OCDE avec 4,7. En même temps cette démarche de réduire le nombre de procédures à amener une prolongation dans les délais de 4 jours (51 jours en 2009 et 55 jours en 2014) et une diminution dans les coûts de 0,4% de la valeur des biens.

2.1.5. Difficulté d'accès au crédit

La difficulté d'accès au crédit reflète d'une part, les faiblesses du système bancaire et d'autre part, les faiblesses sur le plan des affaires. Ainsi, les banques algériennes, sont considérées bureaucratiques et mal équipées, aussi, il existe de longues relations de prêt entre les banques publiques et les entreprises publiques qui ont façonné la culture du crédit en faveur d'un moindre risque, ce qui pénalise les entreprises privées nationales et étrangères.

En effet, le tableau N°20, en analysant un ensemble d'éléments intervenant dans les procédures d'obtention de crédits, permet de faire ressortir le classement de l'Algérie sur cet indicateur et de relever les obstacles financiers qui entravent l'activité des investisseurs.

Tableau 20: Obtention de prêts

	Doing Business 2007	Doing Business 2008	Doing Business 2009	Doing Business 2014	MENA Moyenne 2014	OCDE Moyenne 2014
Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	3	3	2	1	6
Etendue de l'information sur le crédit (0-6)	2	2	2	0	4	7
Couverture par les registres publics (% des adultes)	0,2	0,2	0,2	2	8.7	12.1
Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0,0	0,0	0,0	0,0	11.6	67.0

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II, op cit, p.156, et le rapport Doing Business 2014, (www.doingbusiness.org).

Ainsi, on voit que les indices de l'indicateur pour l'obtention de prêts n'ont pas changé pour l'année 2014, et qu'ils restent loin des moyennes enregistrées par les pays de la région MENA et celles des pays de l'OCDE. En effet pour l'indice de fiabilité des garanties, il est de 2 alors qu'il est de 6 pour les pays de l'OCDE. Avec un écart encore plus grand, nous avons la couverture par les bureaux privés, qui est estimée à 0, alors qu'elle est de 11,6 pour les pays de la région MENA, et de 67 pour les pays de l'OCDE.

Malgré l'ouverture du secteur bancaire au privé, les demandeurs de crédits sont toujours découragés par le manque d'institutions financières spécialisées (crédit-bail, sociétés d'affacturage) et de capital-risque, répondant aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises, mais aussi à la lenteur des démarches pour accéder au crédit.

Alors afin d'améliorer ses conditions d'accès au crédit, l'Algérie est amenée à entreprendre un ensemble de mesures et de réformes de son secteur financier, qui porteront essentiellement sur:

- La restructuration des principales banques publiques suivie par la privatisation par le biais de la participation d'investisseurs stratégiques, afin de développer les services ;
- L'encouragement du développement des banques privées sur une base saine;
- L'amélioration de l'accès à des systèmes d'information fiables sur le marché et le crédit;
- La création d'un mécanisme, en partenariat avec le secteur privé, pour conseiller les entreprises naissantes sur la préparation de plans d'affaires ; faciliter les synergies avec d'autres entreprises et les contacts avec les financiers et aider les PME à moderniser leurs normes comptables afin de faciliter l'évaluation de la solvabilité par les banques⁵¹.

Ainsi, le développement de banques privées augmentera la concurrence au sein du système bancaire national, imposera une discipline aux banques publiques, et améliorera l'accès des entreprises privées au financement.

De plus, l'arrivée de banques étrangères a également le potentiel de renforcer l'efficacité du système bancaire national, en effet, les principaux avantages des banques étrangères se situent au niveau du transfert de la technologie financière et de la situation confortable du capital des institutions mères. Elles ont également un impact positif sur la formation du personnel et sur l'innovation financière.

2.1.6. Existence d'un important secteur informel

Parmi les obstacles régulièrement dénoncés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et le manque de transparence des procédures administratives. En effet, les différents opérateurs privés nationaux et

⁵¹ Banque mondiale, «Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie: soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale», op cit, p.50

étrangers se trouvent souvent confrontés au problème de l'importation frauduleuse de marchandises, sans droits ni taxes qui inondent le marché algérien.

2.1.7. Retards dans les infrastructures

De nombreux retards sont constatés dans la réalisation des infrastructures, pour exemple, malgré des progrès réalisés, il a été constaté que la chaîne portuaire qui traite la quasi-totalité des marchandises importées en Algérie souffre de graves dysfonctionnements.

En effet, la coordination entre les différents acteurs, notamment les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, est inefficace. Et par conséquent, il en résulte une multiplication des retards préjudiciables à la bonne circulation des marchandises⁵².

Ces retards dans les infrastructures, notamment dans les ports, mais aussi, dans les aéroports internationaux et les chemins de fer, ainsi que dans la distribution de l'électricité et du gaz et l'accès aux télécommunications, constituent pour les investisseurs étrangers des freins à l'investissement étranger et les dissuadent dans leur démarche d'investissement et s'orientent vers d'autres pays qui sont, eux, dotés d'infrastructures adéquats et développés pour leurs activités.

2.1.8. Inadaptation du système judiciaire

Malgré les multiples réformes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. En effet, selon une étude que la Banque mondiale effectuée en 2002⁵³, 20 procédures et 387 jours sont nécessaires en moyenne pour résoudre un différend en Algérie.

Le système administratif local est caractérisé par un excès de formalités, d'autorisations et de contrôles ce qui ne contribue pas à l'amélioration de l'image du pays à l'étranger. Ainsi, le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, rend réticents les opérateurs étrangers qui le considèrent comme lent, inefficace et impartial.

En effet, le cadre juridique algérien s'adapte progressivement aux obligations d'une économie de marché. Cependant, il est encore loin de fonctionner efficacement, du fait de l'absence de tribunaux de commerce, de la rareté de juges commerciaux qualifiés et le manque d'une véritable culture de l'arbitrage.

Ainsi, et selon la Banque mondiale⁵⁴, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la réforme judiciaire sur les questions commerciales, notamment l'établissement de tribunaux commerciaux indépendants et il est tout aussi important d'étendre, à une plus grande audience, le programme en cours de formation des juges commerciaux.

⁵² CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cité, p.69

⁵³ Banque mondiale, «Algérie. Diagnostic sur le climat de l'investissement étranger», op cit, P.113

⁵⁴ Banque mondiale, «Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie: soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale», op cit, p 44.

2.2. Les récentes réformes liées à l'investissement

La baisse des IDE qu'a connue l'Algérie durant l'année 2009, a été imputée dans une certaine mesure, à la crise financière mondiale, mais aussi, aux conditions rigoureuses imposées et les nouvelles mesures en matière d'Investissements Directs Etrangers introduites à la faveur des dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009.

L'incrimination de ces nouvelles mesures n'a pas été bien accueillie dans le milieu des affaires, en effet, la Commission Européenne(CE) a réagi aux modifications envisagées au régime des investissements étrangers en énumérant les différents points qui, selon ses analyses⁵⁵, affectent négativement l'investissement direct étranger en Algérie, en particulier, les mesures suivantes:

- a. Le fait que tout projet d'investissement étranger qui demande à bénéficier du Régime Général devrait maintenant être examiné par le Conseil National de l'Investissement sans qu'aucun délai ne s'applique pour cet examen ;
- b. L'actionnariat algérien devrait être majoritaire dans tout investissement étranger ;
- c. Le capital devrait exclusivement être mobilisé sur le marché financier algérien local ;
- d. Tout projet devrait dégager une balance en devises excédentaires au profit de l'Algérie et cela pendant toute la durée de vie du projet.
- e. Toute société étrangère d'importation doit s'assurer d'une participation algérienne d'au moins 30% de son capital.

Ainsi, la commission considère que ces nouvelles mesures se contredisent avec les bases de l'Accord d'Association signé entre l'Algérie et l'UE en 2002, à savoir:

- **L'article 37.1**, contient une « clause de stabilité » spécifiant que : « les parties évitent de prendre des mesures rendant les conditions d'établissement et l'exploitation de leurs sociétés plus restrictives qu'elles ne l'étaient le jour précédant la date de signature de cet accord ».

A partir de là, la CE considère que les délais d'examen du CNI pour examiner les demandes d'investissements, les nouvelles règles sur le rapatriement des profits, et les règles sur la nécessité de disposer des partenaires locaux, etc. sont des mesures susceptibles d'avoir un impact négatif considérable sur les IDE et sont en contradiction avec cette « clause de stabilité »⁵⁶.

- **L'article 32.1 (b)**, prévoit que l'Algérie avec ses engagements avec l'UE est tenue d'accorder le traitement national aux prestataires de services de l'UE établis en Algérie.

⁵⁵ Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », op cit, p.173.

⁵⁶ .Idem, p.174

Mais avec ces nouvelles mesures, la CE établit que l'Algérie se mettrait en infraction si elle exigeait que les entreprises étrangères actuellement établis en Algérie ouvrent leur capital de manière contraignante avec une obligation de délai. Ainsi, l'obligation pour les nouveaux investisseurs de trouver des partenaires locaux qui pourraient ne pas convenir à leur stratégie commerciale, constituerait une discrimination non-conforme à cet article, et les conditions sont moins favorables pour les investisseurs étrangers que pour les nationaux⁵⁷.

- Et selon **l'article 39.1** de cet accord, la libre circulation des capitaux doit être assurée à la fois en ce qui concerne les investissements et le rapatriement des bénéficiaires. Les restrictions ne sont possibles qu'en cas de « graves difficultés en matière de balance des paiements » (**article 40**).

Ce qui est en contradiction également avec les nouvelles règles algériennes.

- **L'article 54**, sur la promotion et la protection des investissements contient une obligation générale de créer un climat favorable pour l'investissement⁵⁸.

De plus, l'obligation pour les projets d'investissement impliquant des étrangers doivent avoir l'aval du CNI, a créé un véritable embouteillage et a bureaucratisé l'acte d'investir. Par conséquent, beaucoup de projets sont en retard et de nombreux investisseurs nationaux et étrangers se plaignent.

Conclusion

La nécessité de stabiliser le cadre législatif régissant l'investissement en Algérie se pose, mais aussi, la nécessité de mettre en place les réformes allant dans le sens de l'amélioration des conditions nécessaires et des mécanismes juridiques protecteurs des producteurs locaux, nationaux ou étrangers pour attirer davantage d'IDE et profiter pleinement de leurs flux pour accompagner, voir accélérer son développement économique.

De là, on constate que le potentiel du pays, en termes d'investissements étrangers, n'est pas révélé et les investisseurs ne sont pas ciblés. En effet, la démarche de la confrontation de l'offre de territoire avec la demande des firmes n'est pas entreprise. En outre, la diversification des secteurs d'activités, tant souhaitée, a commencé à être perceptible mais reste négligeable.

Et malgré une volonté irrévocable en faveur d'une politique d'ouverture et de libéralisation, la qualité des institutions ne permet pas de présenter les avantages réels de localisation. Le constat actuel est que l'attractivité de l'Algérie est étroitement liée à la qualité de ses institutions. Il incombe donc au gouvernement de faire des institutions un objectif commun pour promouvoir les IDE.

⁵⁷ Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », op cit, p.174.

⁵⁸ Idem, p 175.

Chapitre III

Les facteurs D'attractivité des IDE dans la wilaya de Bejaia.

Chapitre III : Les facteurs d'attractivité des IDE dans la wilaya de Béjaia

Introduction

La wilaya de Béjaia bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement. L'implantation des différents investisseurs étrangers sur son territoire est liée fondamentalement à la capacité de ce territoire à les attirer.

Notre travail consiste à démontrer que les facteurs d'attractivité ont un impact direct sur l'existence et l'implantation d'un investissement étranger dans une région. Par conséquent nous avons estimé qu'une enquête de terrain est indispensable pour expliquer et analyser comment ces facteurs contribuent à l'attraction des IDE. Pour cela nous nous sommes intéressés à étudier un échantillon composé d'un ensemble d'entreprises étrangères localisées dans la wilaya Bejaia.

Nous avons structuré ce présent chapitre en deux principales sections : La première qui sera consacrée à la présentation de la wilaya de Bejaïa ainsi que les éléments déterminants de son attractivité territoriale, la deuxième section servira à l'analyse des résultats et des données collectées durant l'enquête.

Section 1 : La wilaya de Béjaia et l'attractivité des investissements directs étrangers

Cette section va s'intéresser aux différents facteurs qui poussent les investisseurs étrangers à venir investir dans la wilaya de Bejaia, ainsi que les spécificités de ce territoire.

1- Présentation de la wilaya de Béjaia

La wilaya de Bejaia est située au nord-est du pays, Elle fait partie du territoire algérien, sur le littoral méditerranéen dont le chef-lieu est situé à environ 220 Km à l'Est de la capitale (Alger), obtenue par le dernier découpage administratif de 1974. Elle dispose de 19 daïras et de 52 communes.

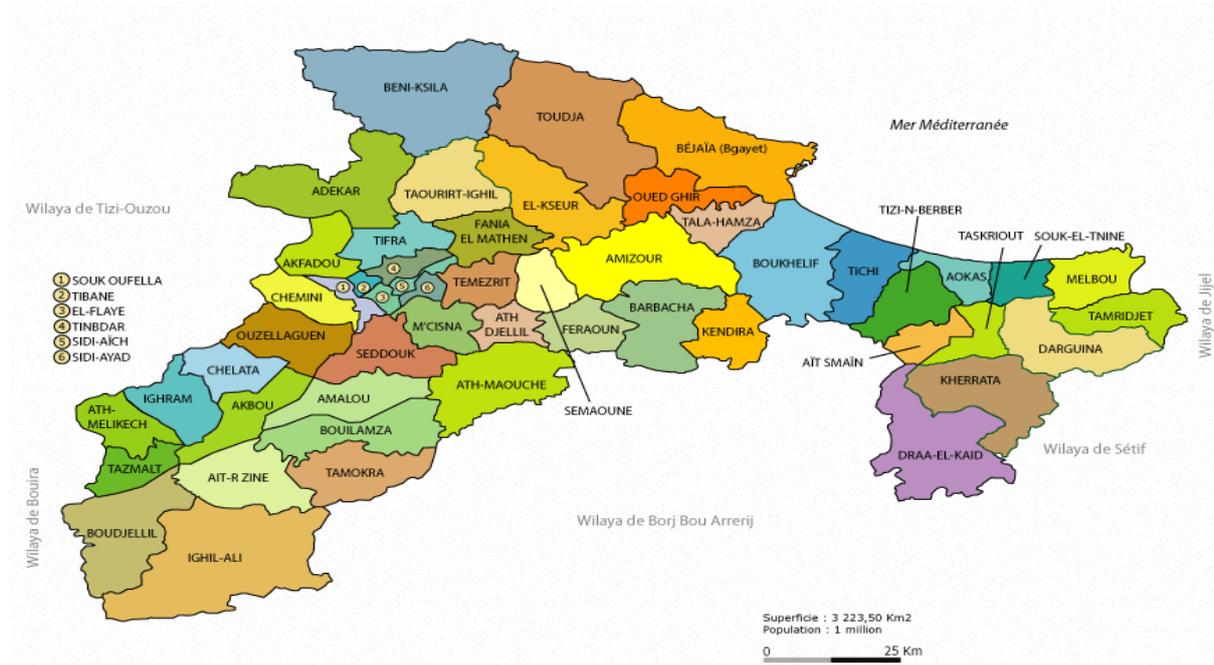
Connue à l'époque romaine sous le nom de (Saldae civitas), Béjaia devient au Moyen Âge l'une des cités les plus prospères de la côte méditerranéenne, capitale de grandes dynasties musulmanes notamment les Hammadides et une branche des Hafsides.

1-1-La situation géographique

Insérée entre les grands massifs du Djurdjura, des Bibans et des Babors Bejaia est limitée au nord par la mer méditerranée (sur une longueur avoisinant les 100 Km), à l'est par la wilaya de Jijel, les wilayas de Sétif et Bordj bou-Arreridj au sud et les wilayas de Tizi ouzou et Bouira à l'ouest. Son territoire s'étend sur une superficie de 322.349 Km². Le territoire de la wilaya est marqué par la prédominance des massifs montagneux qui occupent 65% de la superficie globale, et notamment une superficie agricole utile de 130.348 Km²,

terres non agricoles de 35.054 Km², une superficie forestière de 122.500 Km² et enfin 3.587Km² de terres improductives des exploitations¹.

Carte 01 : Découpage administratif et position de la wilaya



Source : ANIREF(2011), « Rubrique Monographie de la wilaya de Béjaïa », p 4

1-2- Le climat

La wilaya de Béjaïa bénéficie d'un climat de type méditerranéen, à l'instar des autres wilayas du littoral algérien, avec un hiver pluvieux et froid et un été sec et chaud, des températures élevées au cours de la saison estivale, et basses et parfois négatives pendant l'hiver. Ce climat a fait de la wilaya l'une des régions qui connaît une pluviométrie considérable soit une moyenne de 900 ml par an.

1-3- La population

La population totale de Béjaïa est estimée à 941 110 habitants (fin 2012), soit une densité de 292 habitants par Km².

La distribution de la population fait ressortir que 61 % des habitants vit dans les chefs-lieux avec la ville de Béjaïa ou se concentrent 203 506 habitants, et dans les villes situées dans la vallée de la Soummam, comme Akbou avec 81 937 habitants et à Amizour avec 76 785 habitants².

La population de la wilaya de Béjaïa se concentre d'après le tableau suivant, dans les villes situées dans la vallée de la Soummam, où elle trouve une occupation essentiellement dans les secteurs de l'agriculture et des industries légères, et la ville de Béjaïa qui occupe la première place avec plus de 200 000 habitants. La population active de

¹ Direction de commerce de Béjaïa, « présentation de la wilaya », <http://www.dcwbejaia.dz/index.php/wil06>, consulté le 12/05/2015.

² ANDI, « monographie wilaya de Béjaïa 2013 », <http://www.andi.dz/index.php/fr/monographie-des-wilayas?id=104>, consulté le 12/05/2015.

la wilaya en 2012 est de 351 180 personnes aptes pour travailler, et la population occupée elle est de 307 280 personnes qui travaillent dans les différents secteurs.

Tableau 21 : Répartition de la population de la wilaya de Béjaïa par daïras

	Nombre			
Dairas	de	Communes	Superficie (km2)	Population fin 2012
	communes			
ADEKAR	3	ADEKAR ; TAOURIRT IGHIL; BENI KSILA	363,10	24 861
AKBOU	4	AKBOU ; CHELLATA ; IGHRAM ; TAMOKRA	212,29	81 937
AMIZOUR	4	AMIZOUR; BENIDJELLIL; SEMAOUNE; FERRAOUN	212,88	76 785
AOKAS	2	AOKAS ; TIZI N'BERBER	80,63	29 509
BARBACHA	2	BARBACHA ; KENDIRA	129,33	22 961
BEJAÏA	2	BEJAÏA ; OUED GHIR	168,15	203 506
BENI MAOUCHE	1	BENI MAOUCHE	94,86	13 832
CHEMINI	4	CHEMINI ; TIBANE ; SOUK-OUFELLA ; AKFADOU	100,27	37 769
DARGUINA	3	DARGUINA; AÏT-SMAIL ; TASKRIOUT	140,67	43 385
EL KSEUR	3	EL KSEUR; IFENAIN ILMATHEN; TOUDJA	306,40	53 105
IGHIL ALI	2	IGHIL ALI ; AÏT-R'ZINE	269,93	24 843
KHERRATA	2	KHERRATA ; DRAA EL-KAÏD	217,85	66 308
OUZELLAGUEN	1	OUZELLAGUEN	61,40	23 429
SEDDOUK	4	AMALOU ; M'CISNA ; BOUHAMZA ; SEDDOUK	268,54	47 680
SIDI-AÏCH	5	SIDI-AÏCH ; EL FLAYE ;TINABDHER ; TIFRA ;SIDI AYAD	81,69	41 082
SOUK EL-TENINE	3	MELBOU ; SOUK EL TENINE; TAMRIDJET	127,02	34 914
TAZMALT	3	TAZMALT ; BENI MELLIKECHE ; BOUDJELLIL	176,29	50 400
TICHY	3	BOUKHELIFA ; TICHY ; TALA HAMZA	211,87	38 144
TIMEZRIT	1	TIMEZRIT	38,09	26 660

Source : Monographie de Béjaïa, «Le découpage administratif», <http://decoupageadministratifalgerie.blogspot.com/2014/>

1-4- Les ressources hydrauliques

La wilaya de Béjaïa est dotée des ressources en eau, superficielles et souterraines. Selon le rapport de l'ANDI de 2013 sur l'investissement dans la wilaya de Béjaïa, les ressources hydriques prouvées s'élèvent à près de 426 Hm³ dont 106 Hm³ en eaux souterraines et 320 Hm³ en eaux superficielles dont près de 212 Hm³ sont effectivement mobilisées. Ces dernières sont affectées, en grande proportion, pour l'alimentation en

eau potable des populations (85.8Hm³), l'irrigation (8Hm³) et pour les besoins du secteur industriel de (3.5Hm³).

Sur le plan hydrographique, la wilaya de Bejaïa compte plusieurs oueds dressant les eaux superficielles de ruissellement vers la mer. La plupart de ces oueds sont secs pendant plusieurs mois de l'année et les précipitations automnales, hivernales, printanières sont irrégulières et faibles.

1-5- Les ressources agricoles

La superficie agricole utile de la wilaya est de 130 306 ha dont 6 600 ha en irrigué. Les principales spéculations sont les cultures maraîchères avec 539775 quintaux et l'arboriculture notamment l'olivier, le figuier. Le secteur a donné naissance à l'implantation de plusieurs unités de transformation.

- La fertilité des sols de la zone des plaines côtières et dans la vallée de la Soummam confère au secteur de l'agriculture des aptitudes à une exploitation intensive (irrigation, mécanisation) dans le domaine du maraîchage, des agrumes, des fourrages et dans les élevages bovins laitiers et avicoles.
- Les zones de piémonts et de montagne, qui constituent l'essentiel du territoire de la wilaya, concentrent presque toutes les activités arboricoles. Les espèces dominantes sont l'olivier et le figuier.

2- Les infrastructures de base

Elles concernent entre autres :

2-1- Le transport

La wilaya de Bejaia dispose de plusieurs modes de transport : un réseau routier et ferroviaire dense, un port et un aéroport des plus dynamiques à l'échelle nationale.

2-1-1- Le réseau routier

Le réseau routier de la wilaya de Béjaïa est l'un des plus denses d'Algérie avec notamment 3 933,7 km de routes nationales, 411,7 km de chemins de wilayas, 3 228 km de chemins communaux.

Pour adapter le réseau routier aux besoins de transport de gros tonnage et aux ambitions locales de développement économique et social, un vaste travail de modernisation, le plus important est celui de la RN26 qui reliera Bejaïa avec la wilaya de Bouira.

2-1-2- Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire joue un rôle important dans la vie économique de la région. Il s'étend sur une seule voie ferrée sur 90 Km qui relie Béjaia et Beni Mansour, et de 7 gares au niveau des principaux centres urbains de la vallée de la Soummam par lesquelles transitent près de 93 100 voyageurs/an. La ligne effectue une quinzaine d'aller retours par jour et desservira les villes de Beni Mansour, Tazmalt, Allaghan, Akbou, Lazib Ben cherif, Ighzer Amokrane, Takriets, Sidi Aich, Ilmaten, El Kseur, Oued Ghir. Le but est de relancer l'activité des zones industrielles et les zones d'activités se situant sur sa trace.

2-1-3- Le réseau maritime

La wilaya de Béjaïa dispose d'un important port, il présente un moyen important de transport de marchandise et voyageurs. Le port se compose de 3 bassins :

- Le bassin de l'avant-port qui est un bassin pétrolier,
- Le bassin de vieux port qui est un bassin de commerce/ voyageurs,
- Le bassin de l'arrière port qui est un bassin céréalier).

Le port de la wilaya de Béjaïa est un port du commerce international. Sa principale activité est l'exportation d'hydrocarbures. Il se caractérise par sa proximité des infrastructures comme l'aéroport, et la voie ferrée d'où il constitue un atout stratégique pour la wilaya.

Le port de Béjaïa dessert un hinterland composé de sept wilayas du sud-est du pays. Il est situé dans la baie de la ville, est délimité par ³:

- Au nord par la route nationale RN 09.
- Au sud par les jetées de fermeture et du large sur une longueur de 2750 m.
- A l'est par la jetée Est.
- A l'ouest par la zone industrielle de Béjaïa.

Stockage

Couverts: 17.500 m²

Non couverts : 400.000 m²

Mouillage

Connue pour être l'une des meilleures de la côte algérienne, la rade de Béjaïa offre d'excellentes potentialités en matière de protection et des fonds propices à un bon mouillage, avec des profondeurs allant de 10m à plus de 20m. Abrisée de tous les vents sauf du Nord Est à l'Est, la rade est limitée par une ligne imaginaire s'étendant du Cap Carbon au Cap Aokas. Pour les pétroliers, la zone de mouillage est située à l'Est du chemin d'accès.

Les terminaux au port de Béjaïa

Terminal à conteneur

Le terminal à conteneur est exploité depuis juillet 2005 par une nouvelle entité BMT (Bejaïa méditerranéen Terminal) issue d'une joint-venture entre l'EPB et le Singapourien PORTEK. C'est le seul terminal algérien à disposer de portiques de quai pouvant traiter les navires post-panamax. Le terminal dispose également de sa propre structure douanière (guichet unique).

Terminal à Bois

Le terminal à bois dispose de sa propre surface d'entreposage ainsi que d'un guichet unique. Son principal atout réside dans la qualité des équipements mis en place, parfaitement adaptés à ce type de marchandises. Les nouvelles grues à palonniers, acquises en 2005, permettent de traiter dix (10) fardeaux en même temps et de réduire la durée de séjour à quai des navires, tout en réduisant le risque d'endommagement de la marchandise.

2-1-4- Le réseau aérien

La wilaya de Béjaïa dispose d'un aéroport international dénommé Aéroport de Béjaïa - Soummam - Abane Ramdane situé à 5 km au sud de la ville de Béjaïa. Il assure la liaison avec

³ <http://www.portdebejaia.dz/>

plusieurs villes du pays et les villes importantes de France. Il comprend les infrastructures suivantes : une aire de stationnement d'une superficie de 24 576 m², d'une aérogare de 250 passagers/jour, et d'une piste d'atterrissage en béton bitumineux d'une longueur de 2400 m.

2-2- Les infrastructures sociales et éducatives

Béjaia dispose de plusieurs infrastructures dans le secteur éducatif et social entre autre :

- a. **Infrastructures sanitaires** : La wilaya dispose de 7 hôpitaux, 21 polycliniques et 167 salles de soin.
- b. **Formation et éducation**

La wilaya dispose en 2014 des structures réparties comme suit:

- **Enseignement primaire**: Compte 195 établissements qui totalisent 1200 salles de cours.
- **Enseignement Moyen** : Ce stade de l'enseignement compte 60 CEM qui totalisent 900 classes.
- **Enseignement secondaire**: Compte actuellement 35 lycées pour 650 classes utilisées.
- **Enseignement Supérieure** : L'Université de Béjaïa, créée en octobre 1983, est un établissement public pluridisciplinaire. Elle compte aujourd'hui plus de 40 900 étudiants, 1442 enseignants et 1079 personnels techniques et administratifs. Une université qui représente deux campus : l'un à Targa Ouzemour et l'autre à Aboudaou, comptant actuellement 76 amphithéâtres de 18208 places, 2 auditoriums de 1000 places, 499 salles de cours de 23050 places, 6 bibliothèques de 3750 places et 4 salles internet de 640 places.

Un pôle de recherche important

L'université de Béjaia donne une grande importance à la recherche scientifique pour pouvoir participer dans le développement économique régional et national. L'université regroupe :

- 29 laboratoires de recherche agréés.
- 661 enseignants chercheurs.
- 118 projets de recherche CNEPRU.
- 47 projets de recherche PNR.

Une offre de formation attractive

- 8 facultés réparties en 30 départements.
- 70 spécialités en licences LMD.
- 93 spécialités en Masters.
- 25 spécialités en doctorat.

- **Centres de formation** : Compte actuellement de 24 CFPA, INCFP qui contient 6 annexes, 24 établissements privés et 3 établissements hors formation professionnelle : l'école maritime, l'école de chambre de commerce et l'école paramédicale.

c. L'offre hôtelière: La wilaya dispose de :

- 21 hôtels balnéaires d'une capacité de 1 672 lits.
- 36 hôtels urbains d'une capacité de 1 488 lits.
- 10 hôtels thermaux d'une capacité totale de 289 lits.
- 1 hôtel climatique public d'une capacité de 60 lits.

2-3- La communication

Le secteur des postes et télécommunications constitue un appoint appréciable au développement des infrastructures économique et il joue un rôle dans l'attractivité d'un territoire, la wilaya de Béjaïa dispose comme infrastructures de la communication de :

- 111 bureaux de plein exercice ;
- 66 recettes de distribution ;
- 05 guichets annexes ;
- Une capacité des centraux téléphoniques de 113 028 lignes ;
- Nombre d'abonnés : 90 499, ce qui explique que la densité postale et téléphonique est d'un (1) bureau de poste pour 7888.
- 27 000 internautes sont enregistrés dans la wilaya. Un chiffre qui fait de Béjaïa la 5^e wilaya au niveau national, dans le classement des régions connectés à l'internet, selon Algérie Télécom.

3- Le tissu industriel de la wilaya de Béjaïa

Béjaïa dispose d'un tissu industriel très important et varié où presque toutes les branches d'activités sont présentes, comme l'activité de transformation, agroalimentaire, manufacturé, et emballage ... etc.

- **Agroalimentaire**, avec d'importantes capacités dans les corps gras, le sucre, les produits laitiers, les produits céréaliers.
- **Les textiles et cuir**, avec 6 grands complexes (Béjaïa ville, R'Mila, Kherrata et Akbou).

Ce tissu dense est concentré dans trois zones industrielles la zone d'activité Taharracht d'Akbou, El Kseur, et enfin Bejaïa (voir les tableaux 22 et 23 suivants).

Tableau 22 : Zones industrielles de la wilaya de Bejaïa

Commune	propriétaire	Sup Totale (ha)	Sup Cessible (ha)	Nombre de Lots Créés	Nombre de lots attribués	Nombre de Lots vacants	Sup Disponible (ha)
Béjaïa	URBAS	119	103	88	88	0	/
Akbou	URBAS	40	38	6	6	0	/
El Kseur	Commune	50	33	57	57	0	/

Source : ANIREF 2013, « Monographie de la wilaya de Béjaïa », <http://www.aniref.dz/>

Tableau 23 : Zones d'activités de la wilaya de Béjaia

Commune	Dénomination	Superficie (ha)	Lots créés	Lots attribués	Lots disponibles
EL KSEUR	EL KSEUR	16	189	189	0
FENAIA	ILMATEN	10	58	58	0
OUZELLAGUEN	HELLOUANE	4	18	18	0
TIMEZRIT	IDERKEN	4	28	28	0
SEDDOUK	SEDDOUK	3	16	16	0
ADDEKAR	ADDEKAR	4	43	43	0
AKBOU	TAHARACHT	25	50	50	0
	TAHARACHT EXTENTION	23	45	45	0
SOUK EL TENINE	SOUK EL TENINE	9	93	93	0
TASKRIOUT	TASKRIOUT	2	15	15	0
AKFADOU	TINIRI	3	21	0	21
SEDDOUK	2° TRANCHE	2	9	9	0
AOKAS	AOKAS	4	28	28	0
OUED-GHIR	OUED-GHIR	9	93	93	0
TOUDJA	TOUDJA	6	32	32	0
TALA-HAMZA	TALA-HAMZA	4	26	26	0
AMIZOUR	AMIZOUR	3	13	13	0

Source : ANIREF 2013, « Monographie de la wilaya de Béjaia », <http://www.aniref.dz/>

Le tissu industriel de la wilaya de Béjaia est très varié, avec une activité dynamique dans plusieurs secteurs, et cela est bénéfique pour le développement de la région car actuellement on ne parle plus de développement par le haut (l'Etat), on utilise de plus en plus des politiques de développement locales ou territoriales. Et le secteur privé constitue un véritable vivier dans la wilaya, grâce à sa flexibilité au niveau de son mode d'organisation, de gestion, et son esprit d'entreprise et d'innovation. En effet, il faut noter que ces investissements ont insufflé une dynamique économique locale en terme de création d'emploi, de valeur ajoutée et pour l'Etat des entrées en terme de fiscalité.

Les zones industrielles de la région contribuent à l'attachement des communautés locales à leur territoire, et à créer une dynamique de compétition positive ou des coopérations entre les entreprises rattachées à ces zones d'activités.

Section 02 : Analyse des données et résultats de l'enquête.

Dans cette section, on va essayer d'interpréter et d'analyser les résultats de l'enquête qu'on a effectué auprès des investisseurs étrangers pour mieux cerner leur motivations en venant investir dans la wilaya de Béjaia, et cela à travers les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers. En premier lieu Nous allons commencer par présenter les données de l'enquête, ensuite en va enchaîner par une interprétation des données, et pour finir nous allons présenter l'analyse des résultats.

1- L'enquête du terrain

1-1 Présentation du travail de recherche

Notre travail consiste en une enquête du terrain qui repose sur un questionnaire s'adressant aux entreprises étrangères, par leurs formes comme étant un investissement étranger. Ce questionnaire est généralement rempli par les dirigeants de ces entreprises (voir annexe 1).

1-2 L'objectif de l'enquête

On peut résumer les objectifs de cette recherche à travers les points suivants :

- L'identification des facteurs déterminants qui ont contribué à l'implantation de ces investisseurs dans la wilaya de Béjaia.
- Ressortir les obstacles et facteurs de vulnérabilité de l'attractivité de la wilaya Béjaia.
- Rassembler les informations nécessaires à la confirmation ou l'infirmité des hypothèses de bases.
- Enfin arriver à répondre à la problématique posée dans notre travail.

1-3 Méthodologie du travail

Après avoir établi une liste des entreprises suscitant d'être des investisseurs étrangers exerçant dans la wilaya de Béjaia, à partir des données du Centre National du Registre de Commerce (CNRC) à Béjaia. Nous avons entamé notre travail du terrain.

Le travail du terrain s'est étalé sur une période d'un mois et demi, et comprend le dépôt du questionnaire dans les entreprises ciblées et après avoir été remplis, les récupérer dans un autre temps.

Notre échantillon représente 20 entreprises de tous les types d'IDE. Nous voulions toucher une grande partie des entreprises étrangères pour avoir un échantillon assez important reflétant une représentation réelle.

Le nombre de sociétés et entreprises qui ont participé à notre questionnaire est limité à 13 entreprises, du fait qu'il y a des questionnaires non remplis et non exploitables. Donc au total, on a travaillé avec 13 questionnaires, qu'on a considéré comme valides et utiles à notre étude.

Tableau 24 : Liste des entreprises ciblées pour participer à l'étude.

N°	Entreprise	Pays d'origine	Ville d'implantation
01	Danone Djurdjura Algérie	France	Akbou
02	Sarl Mortero	France	Bejaia
03	Trust Assurance Algérie	Multinationale	Bejaia
04	Trust banque Algérie	Multinationale	Bejaia
05	Société Générale Algérie	France	Bejaia
06	Dt Air	Japon	Bejaia
07	Arab Gulf banque AGB	Koweït	Bejaia
08	BNP Paribas	France	Bejaia
09	AXA Assurance	France	Bejaia
10	Maersk Line Spa	Danemark	Bejaia
11	Natixis banque	France	Bejaia
12	MSC Bejaia	Suisse	Bejaia
13	CMA CGM	France	Bejaia
15	Lafarge béton	France	Akbou
16	Idelio Algérie	France	Bejaia
17	SAF-CO	France	Bejaia
18	Candia	France	Bejaia
19	BMT	Singapour	Bejaia
20	Housing banque Algérie	Jordanie	Béjaia

1-4 Les difficultés rencontrées

Tout au long de notre travail qui a duré près d'un mois et demi, on a enregistré certaines contraintes de différentes natures qui ont freiné l'état d'avancement de notre recherche, certaines entreprises n'ont pas voulu répondre et ont jugé que notre questionnaire comportait certaines questions sensibles, alors que d'autres n'ont pas voulu nous recevoir. A cela s'ajoute le manque de temps durant la réalisation de la recherche et aussi le manque de sérieux d'autres entreprises lors de la récupération des questionnaire ce qui nous a poussé à les abandonner.

1-5 L'objet du questionnaire

Nous avons élaboré un questionnaire qui a touché à toutes les informations liées à notre problématique de recherche. Il comporte trois parties ; la première concerne l'identification de l'entreprise et les caractéristiques propres à elle, la deuxième est reliée aux facteurs

déterminants de l'attractivité des IDE par rapport au pays, et enfin une troisième partie consacrée à l'attractivité de la wilaya de Béjaia.

Ces trois volets du questionnaire nous ont amené à faire un questionnaire qui comprend des questions fermées donnent au répondeur la possibilité de choisir parmi une série de choix formulés à l'avance.

- **Type de questions fermées :**

- Les questions fermées dichotomiques qui donne au répondant le choix entre deux réponses possibles qui sont mutuellement exclusives. Une seule alternative est proposée au répondant (oui / non).
- Les questions fermées à choix multiples, dans ce cas les réponses sont établies à l'avance et le répondant n'a qu'à choisir une ou plusieurs. Ce type de question facilite le recueil et le dépouillement de l'information.

2- Présentation de l'échantillon

On a pris un échantillon indicatif des firmes étrangères (toutes formes confondues) présentes dans la wilaya de Béjaia. Le tableau suivant montre les entreprises que nous avons enquêté, et regroupe le pays d'origine de l'entreprise, l'année de mise en exploitation de l'entreprise ainsi que la localisation et si l'entreprise possède d'autres implantations dans le pays.

Tableau 25 : Présentation des entreprises enquêtées

N°	Entreprise	Lieu d'implantation	Date d'implantation	Nationalité/ Pays d'origine	Autre implantation/wilaya	Autre implantation/Algérie
01	Danone Djurdjura Algérie	Akbou	1998/ 2001	France	Non	Non
02	Mortero Sarl	Bejaia	2011	France	Non	Non
03	Trust Assurance Algérie	Bejaia	2000	Multinationale	Oui	Oui
04	Trust Banque Algérie	Bejaia	1990	Multinationale	Oui	Oui
05	Société Générale Algérie	Bejaia	2006	France	Oui	Oui
06	Dt Air	Bejaia	2013	Japon	Non	Oui
07	Arab Gulf Banque AGB	Bejaia	2004	Koweït	Oui	Oui
08	BNP Paribas	Bejaia	2000	France	Oui	Oui
09	AXA Assurance	Bejaia	2008	France	Oui	Oui
10	Maersk Line Spa	Bejaia	2008	Danemark	Non	Oui
11	Natixis	Bejaia	2007	France	Oui	Oui
12	MSC	Bejaia	2003	Suisse	Non	Oui
13	Housing Banque Algérie	Bejaia	2014	Jordanie	Non	Oui

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

A partir des données du tableau 25, nous constatons que les investisseurs étrangers enquêtés se localisent dans deux grandes villes, à savoir la Daïra de Bejaia et celle d'Akbou.

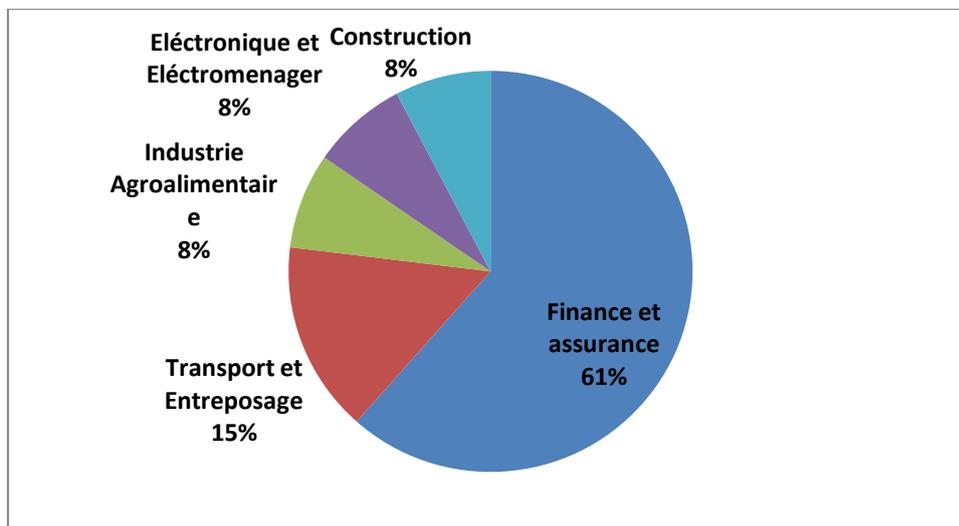
Nous remarquons aussi que la quasi-totalité des IDE présents dans le tableau sont de nationalités Européennes soit 69%. Plus précisément ils sont de nationalité française soit 7/13 des entreprises enquêtées.

On remarque aussi que toutes les entreprises sont mises en services dans la décennie de 2000 à 2010 à l'exception de Trust en 1990 et Housing banque en 2013, ce qui souligne l'importance de la réglementation des IDE et la promulgation de l'ordonnance 01-3 du 20 Août 2001 relative au développement des investissements qui renforce les avantages et les garanties accordées aux investisseurs.

2-1 Domaine d'activité des entreprises enquêtées

Le domaine d'activité des entreprises enquêtées est varié, mais on remarque qu'il y a une forte présence des entreprises dans le secteur des finances et des assurances, soit 8/13 avec un taux de 61,5% du total de l'échantillon, suivis par le secteur des transports et entreposage avec 2/13, et un taux de 15%, enfin les secteurs restants à savoir l'industrie agroalimentaire, la construction, l'électronique et l'électroménager avec 1/13 soit 7% par secteur d'activité (voir la figure N°05).

Figure 05 : Représentation des entreprises enquêtées par secteur d'activité.



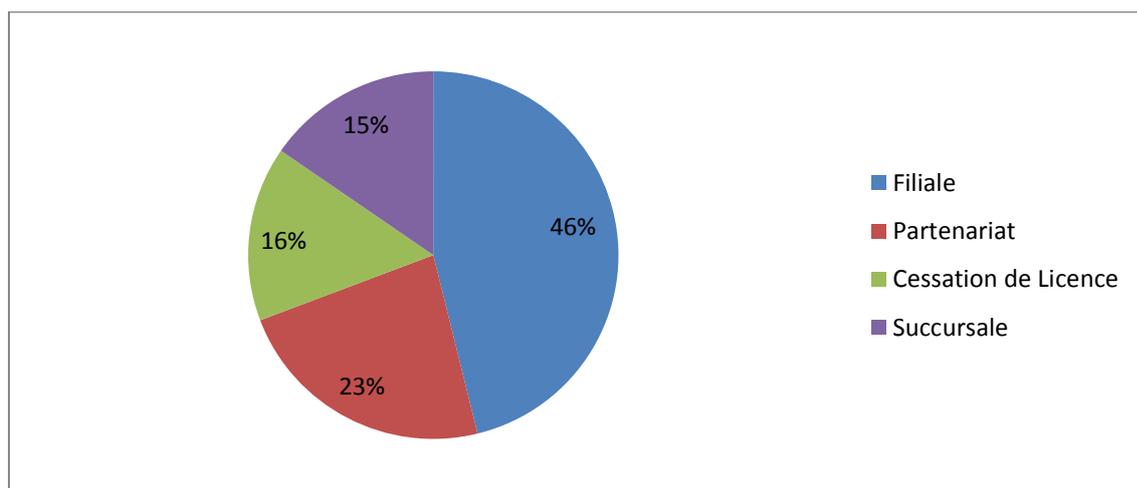
Source : élaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

2-2 Les formes d'IDE représentées par les entreprises enquêtées

Les formes des IDE existants dans la wilaya de Bejaia donnent lieu à quatre principales formes qui sont résumées dans la figure N°06.

Concernant les formes d'implantation des entreprises enquêtées, on cite les filiales étrangères qui représente 06 entreprises, ensuite le partenariat qui compte 03 entreprises, et enfin la succursale et la cession de licence avec 02 entreprises par formes. Il est à souligner que 70% des partenariats sont des joint-ventures, contre 30% qui sont des alliances stratégiques.

Figure 06 : Représentation des formes d'entreprises enquêtées.

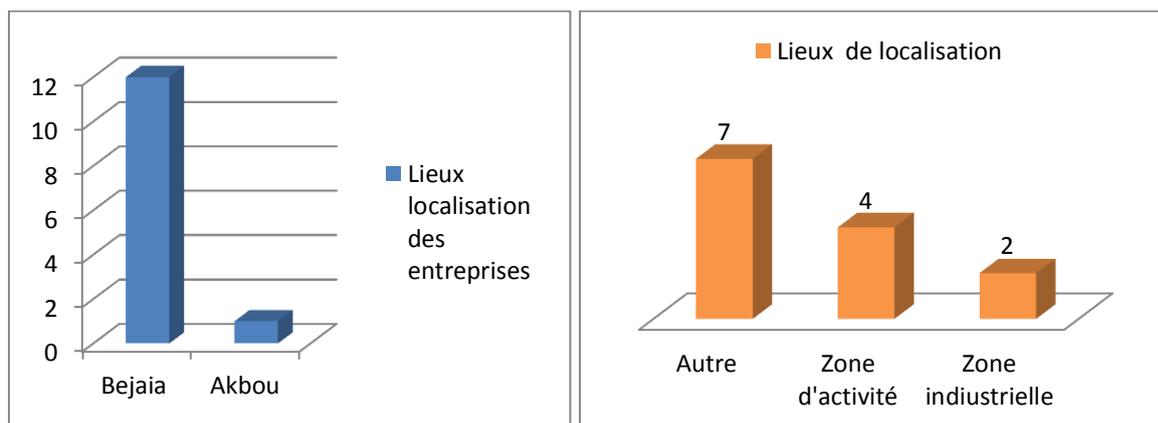


Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

2-3 Lieu de localisation et d'implantation des entreprises enquêtées

Les entreprises étrangères dans la wilaya de Bejaia se concentrent dans les villes et en particulier la ville de Bejaia avec 92,3% des entreprises enquêtées, dont 7 se situent dans le centre-ville, et 04 dans une zone d'activité, et une entreprise dans une zone industrielle et le reste soit 7,7% se localise dans la zone d'industrielle de la ville d'Akbou (voir Fig. 07).

Figure 07 : Villes d'implantation et lieux de localisation des entreprises enquêtées

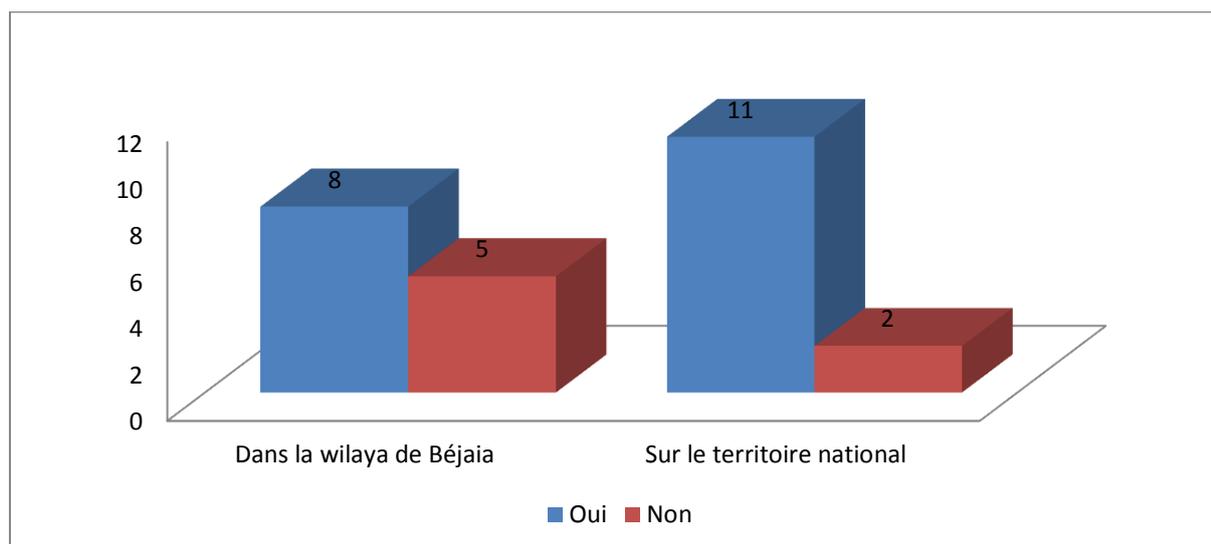


Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

2-4 Les autres implantations des entreprises enquêtées dans la wilaya et en Algérie.

Selon le tableau 05, 38,5% des entreprises enquêtées n'ont qu'une seule implantation ou représentation dans la wilaya, et le reste soit 61,5% ont au moins un bureau de représentation dans la wilaya, et pour ce qui concerne l'implantation sur le territoire national, nous remarquons que sur toutes les entreprises 84,6% ont plusieurs implantations dans les différentes wilayas du pays, à l'exception de 02 entreprises à savoir Danone, qui prépare une reprise selon les informations qui nous ont été transmises, et Sarl Mortero qui est une société nouvelle (voir le tableau 25).

Figure 08 : Les autres implantations des entreprises enquêtées



Source : élaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

3- Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation des entreprises dans le pays

Avant de se tourner vers l'attractivité de la wilaya de Bejaia, et à travers cette partie nous allons nous intéresser d'abord aux facteurs déterminants des IDE dans le pays, et faire ressortir les facteurs qui influent sur les décisions des investisseurs étrangers à venir investir en Algérie.

L'échelle que nous avons utilisée dans la réalisation de cette partie est celle de l'importance du facteur ; allant de **1** : sans importance, jusqu'à **7** : extrêmement important.

3-1 Les facteurs généraux

Les facteurs généraux englobent tous les facteurs qui ont un poids significatif pour la prise de décision des investisseurs étrangers lors de leur choix du pays d'implantation.

Tableau 26 ; Facteurs généraux d'attractivité des IDE

(1= sans importance, 7= extrêmement important)

Facteurs \ Importance	1	2	3	4	5	6	7	Sans réponse
Ouverture du pays d'accueil (Algérie) aux IDE	01	/	02	02	04	/	02	02
Environnement économique	/	/	03	02	02	/	03	03
Existence d'accord sur les IDE	/	01	02	02	03	/	02	03
Risques politiques	/	/	01	04	03	02	/	03
Risque social	/	02	03	04	02	02	/	00
Protection des IDE	/	/	/	04	02	03	03	01
Incitation à l'implantation	/	/	/	03	02	02	02	04
Existence de matières premières	02	01	/	/	03	/	/	07
Accès à la technologie	/	02	03	/	02	/	/	06

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du terrain.

L'échelle qu'on a utilisé dans ce tableau est comme suit : **1** sans importance, **2** peu important, **3** moins important, **4** moyennement important, **5** important, **6** très important, et enfin **7** extrêmement important. On remarque que les réponses des entreprises varient et sont comprises entre **3** et **7**, ce qui donnera une importance moyenne.

Quatre entreprises ont répondu que l'ouverture du pays d'accueil qui est l'Algérie est important pour l'attractivité des IDE, et 02 autres disent que c'est extrêmement important. L'existence d'accord sur les IDE, incitation à l'implantation, et la protection des IDE, sont des facteurs importants qui ont poussé ces entreprises à choisir d'investir en Algérie.

Pour le risque politique et social, toutes les réponses sont comprises entre 3 et 6 ce qui se traduit par une importance lors du choix de l'Algérie comme pays de localisation. Les entreprises enquêtées n'ont pas accordées d'importance aux facteurs (existence de matières premières ainsi que l'accès à la technologie), car seulement 07 ont répondu, du fait que les autres entreprises n'utilisent pas de matières premières (entreprises du secteur finance et assurance) et que d'autres prétendent dire que ce sont ces entreprises qui emmènent cette technologie par le biais de du transfert du savoir-faire.

3-2 Les facteurs économiques.

Les facteurs économiques touchent tout ce qui a un rapport avec le pays d'accueil, et concernent les facteurs liés au marché du travail, et financier, ainsi que la qualité des infrastructures, et l'existence de ressources humaines.

3-2-1 Facteurs liés aux marchés.

Le marché algérien offre des potentialités intéressantes en termes de taille et de croissance.

Tableau 27: Représentation des facteurs liés aux marchés.

Facteurs \ Importance	1	2	3	4	5	6	7	Sans réponse
Profit potentiel	02	01	02	/	/	03	03	02
Croissance du marché	/	02	02	/	03	04	02	00
Taille du marché	/	02	/	03	03	02	02	01
Réglementation	01	/	03	01	02	01	03	02
Proximité de marchés	/	/	01	/	03	03	04	02
Fiscalité	/	03	01	03	02	/	02	02
Peur de protectionnisme	/	/	/	03	02	01	04	03
Proximité de firmes compétitives	/	/	/	03	03	01	01	05

Source : établi par nous même à partir des données de l'enquête du terrain.

Les entreprises enquêtées ont répondu pour la pluparts des facteurs par 3, à 7 ce qui reflète l'importance de ces facteurs. En moyenne 61,5% affirment que (La croissance, la

taille, et la réglementation liée au marché ainsi que la proximité des marchés) présentent un avantage, et excitent ces entreprises lors du choix de l'Algérie comme pays d'accueil, et cela grâce au positionnement géographique du pays. Seulement 06 entreprises enquêtées ont jugées que le pays présente un profit potentiel contre 07 autres qui affirment que c'est n'est pas important. 76,9% des entreprises répondent par une importance des facteurs (peur de protectionnisme et proximité des firmes compétitives).

La fiscalité joue un rôle dans l'attraction des IDE, 04 entreprises répondent qu'elle n'est pas importante contre 06 entreprises qui mentionnent que c'est l'une des raisons de choisir le pays. L'autre partie des réponses sont comprises entre 1 et 3 ce qui donne une très faible importance de l'attractivité du pays en termes de politiques commerciales mises en place par l'Algérie.

3-2-2- Facteurs liés au marché du travail

Les entreprises enquêtées ont choisi l'Algérie comme pays d'accueil sur la base de sa dotation d'une main d'œuvre qualifiée et non couteuse. Elle est 22 fois moins chère qu'en Europe, et aussi pour la législation du travail qui est plus souple en Algérie par rapport au pays d'origine.

Nous remarquons dans le tableau 28 que les IDE prennent en compte (la disponibilité, la qualification et le coût de la main d'œuvre), soit 07 entreprises ont affirmé qu'elles sont venues investir dans le pays en raison de sa main d'œuvre qualifiée et peu couteuse. Et pour le dernier facteur (souplesse de la législation du code de travail), 06 entreprises ont répondu que ce n'est pas important contre 05 entreprises qui disent que c'est important dans le choix de la destination de l'investissement.

Tableau 28 : Représentation des facteurs liés au marché du travail.

Facteurs d'importance \ Degré	1	2	3	4	5	6	7	Sans réponse
Disponibilité d'une main d'œuvre peu ou pas qualifiée sur le marché	02	/	03	03	01	02	02	00
Existence d'une main d'œuvre qualifiée susceptible d'être embauchée	/	/	02	/	02	01	04	04
Coût de la main d'œuvre locale	/	/	/	/	04	02	05	02
Souplesse de la législation du travail et de la législation sociale	/	02	04	/	03	/	02	02

Source : établi par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du terrain.

3-2-3- Facteurs liés au marché financier

Pour les entreprises enquêtées, le marché financier algérien constitue un frein pour les investissements étrangers. Toutes les entreprises partent du point que la qualité du système bancaire n'est pas attirant et il est moins attractif aux IDE. Seule 03 entreprises ont noté qu'il y a une disponibilité et une existence de ressources financières. Et cela est dû aux choix politiques pris par l'Etat algérien, et aussi au non développement de la bourse d'Alger (voir le tableau 29).

Tableau 29 : Représentation des facteurs liés au marché financier

Facteurs d'importance	Degré	1	2	3	4	5	6	7	Sans réponse
Existence de ressources financières locales		/	03	02	/	02	/	03	03
Disponibilité de financement en capital dans le pays d'accueil		02	/	03	/	01	/	02	05
Qualité du système bancaire algérien		01	/	04	04	01	/	/	03

Source : établi par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du terrain.

3-2-4- Les facteurs infrastructurés

Les entreprises qui forment notre échantillon se caractérisent par une diversité des domaines d'activité où chaque entreprise a un ou plusieurs infrastructures indispensables pour sa bonne marche.

Tableau 30 : Représentation des facteurs liés aux infrastructures.

Facteurs	Importance	1	2	3	4	5	6	7	Sans réponse
Existence d'infrastructure de base		02	02	02	/	02	/	03	02
Existence de desserte aérienne internationale		01	/	/	04	02	/	01	05
Qualité du réseau routier		04	01	02	/	/	/	/	06
Existante d'infrastructures portuaires		/	/	01	03	/	03	04	02

Source : établi par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du terrain

Selon l'enquête que nous avons menée auprès des investisseurs étrangers, presque toutes les entreprises ont noté qu'il n'existe pas d'infrastructures de base en Algérie, et l'on qualifié de non attractif, à part l'existence d'enceinte portuaire que 07 entreprises affirment que c'est important pour l'attraction de nouveaux investisseurs étrangers.

4- Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation des entreprises dans la wilaya de Bejaia

Nous essaierons d'étudier et de cerner les facteurs d'attractivité qui poussent les investissements étrangers à se placer dans la wilaya de Bejaia en particulier, et du coup comprendre la logique que suivent ces investisseurs dans leurs choix de localisation.

4-1 – Le choix et les motivations pour la wilaya de Bejaia

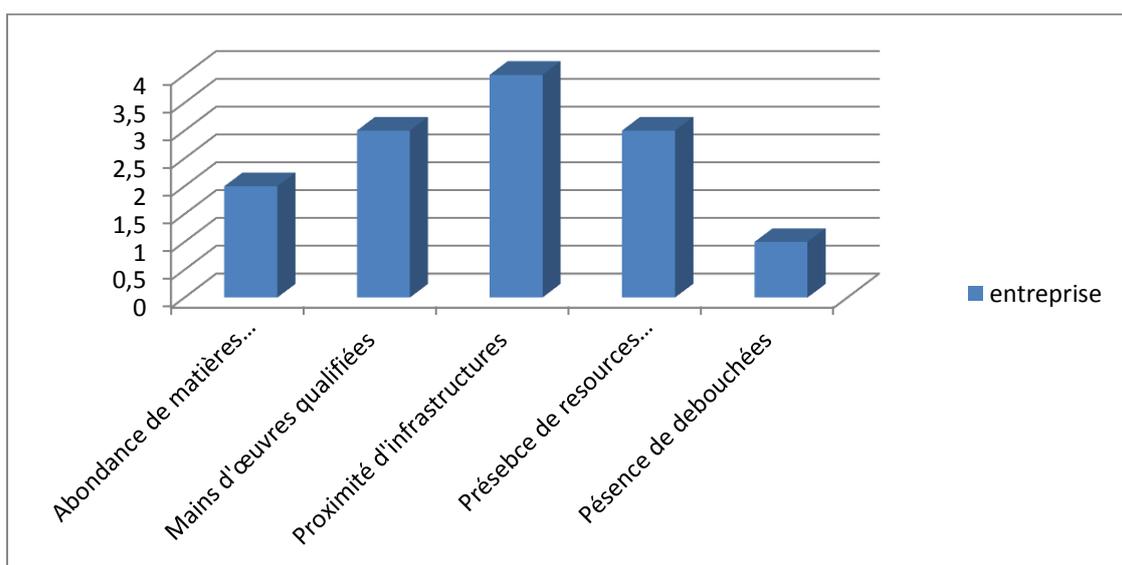
Toutes les entreprises qu'on a questionné ont tranché sur le choix de la wilaya de Bejaia sur des critères qu'on va résumer ci-après :

- La wilaya de Bejaia est un pôle agroalimentaire par excellence, elle regorge de ressources naturelles (comme l'eau), elle a des potentialités humaines (la plupart des

entreprises enquêtées ont souligné leur choix de localisation par rapport aux ressources humaines et une main d'œuvre qualifiée), ainsi Bejaia offre des opportunités de développement pour les investisseurs étrangers. A cela s'ajoute la qualité des infrastructures, et l'importance du port de Bejaia. Enfin la wilaya présente de débouchés que les entreprises peuvent exploiter.

- Sur 13 entreprises enquêtées, 06 ont choisi le port comme l'infrastructure la plus pertinente et qui les a influer dans leur décision de se localiser dans la wilaya, contre 02 autres qui ont choisies l'aéroport, et pour le reste soit 05 ont choisies de ne pas répondre à cette question.

Figure 09 : Les motivations qui ont poussé les entreprises à choisir Bejaia.



Source : élaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête de terrain.

4-2- La sous-traitance des entreprises enquêtées

La quasi-totalité des entreprises que nous avons questionné soit 84,6% ont affirmé qu'elles ne sous-traitent ni une partie, ni l'ensemble de leurs productions. Seules 15,4% des entreprises ont eu recours à d'autres entreprises et spécifiquement aux entreprises de service (sécurité et entretiens). Parmi ces deux entreprises, l'entreprise DANONE nous a bien précisé qu'elle sous-traite une partie de sa production non seulement avec des partenaires locaux qui sont proches géographiquement, mais aussi avec des partenaires étrangers.

Tableau 31 : Représentation de la sous-traitance des entreprises enquêtées

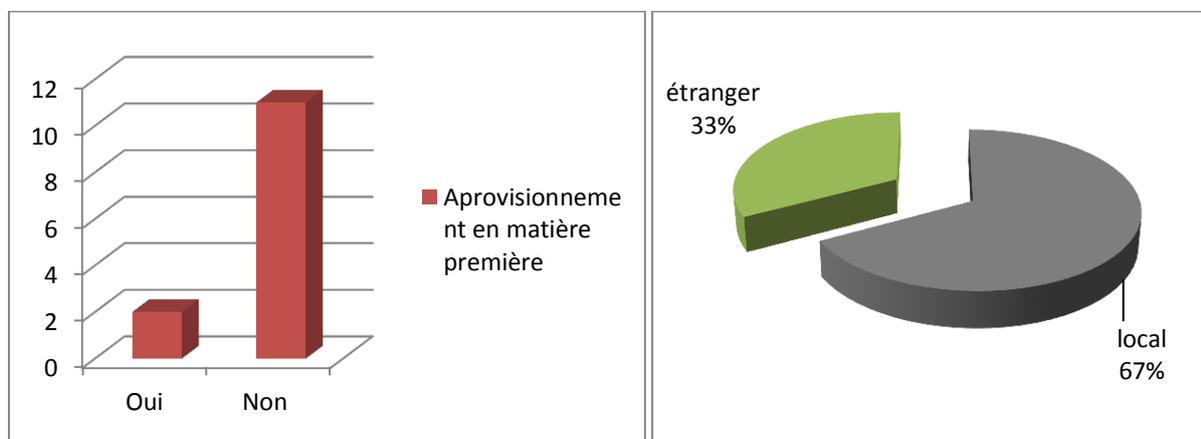
Sous-traitance	Oui	Non	Avec partenaire local	Avec partenaire étrangère
Entreprise	2/13	11/13	2/13 -DANONE -Maersk	1/13 -DANONE
Pourcentage	15,4 %	84,6 %	15%	8%

Source : élaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquêtes du terrain.

4-3- L'approvisionnement en matières premières

Selon les données de notre enquête, nous constatons que l'approvisionnement en matières premières ne touche que seulement 15,4% des entreprises enquêtées. Elles s'approvisionnent à 60% au niveau local et à 40% au niveau étranger. 84,6% n'ont pas jugées utile de répondre à cette question en raison de la nature leurs activités nécessitant pas recours aux matières premières.

Figure 10 : Représentation de l'approvisionnement en matière première

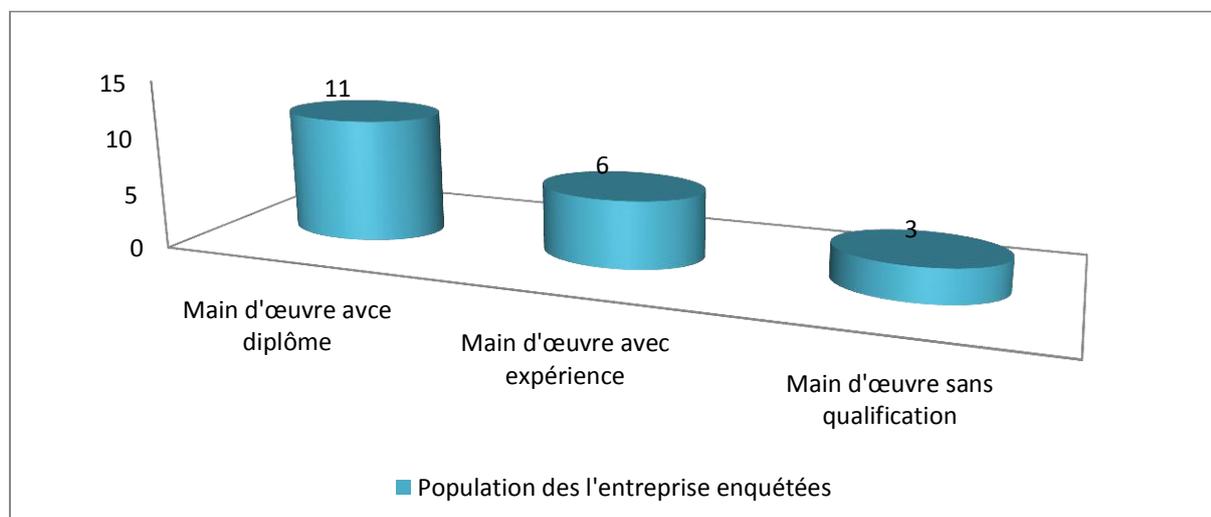


Source : élaboré par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du terrain.

4-4- Les ressources humaines des entreprises enquêtées

Notre recherche s'est basée sur trois critères le premier sur les ressources humaines issues de l'université, le second sur la main d'œuvre expérimentée, et le dernier sur les ouvriers. Et à partir des données collectées on a constaté que toutes les entreprises emploient du personnel diplômé. 65 % du personnel est diplômé ou qualifié, 24% est une main d'œuvre expérimentée (on le trouve généralement dans le secteur des banques), et enfin 11% du personnel est une main d'œuvre non qualifiée, généralement elle est composée d'ouvriers (voir Figure 11).

Figure 11 : Représentation graphique de la population active des entreprises enquêtées.

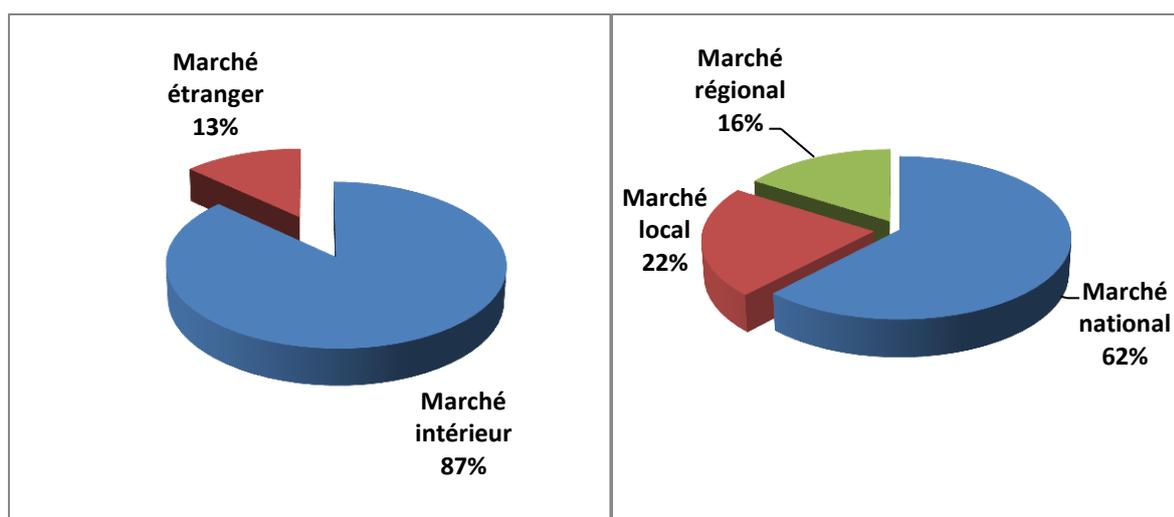


Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête du terrain.

4-5 Destination des biens et services des entreprises enquêtées.

La production des entreprises enquêtées est destinée non seulement pour satisfaire le marché local et le marché national, mais aussi elle est destinée pour le marché étranger. La totalité d'échantillon disent que la production est destinée pour être consommée dans le marché local. 61,5% des entreprises questionnées proposent leurs produits pour le marché national, tandis que 30,8% (entreprises de services) confient que leurs produits sont destinés au marché étranger. Le marché intérieur consomme dans sa globalité 87% des produits de ces entreprises, répartis sur ; 62% par le marché national, 16% par le marché régional et de 22% pour le marché local ce qui reflète l'importance du marché de consommation algérien. Alors que 13% des produits sont destinés au marché étranger.

Figure 12 : Destinations des biens et services des entreprises enquêtées.



Source : établi par nos soins à partir des résultats de l'enquête du terrain.

4-6 Relation avec les différentes institutions de l'Etat

Le rapport entre les entreprises questionnées et les institutions de l'Etat généralement les administrations publiques, (inspection du travail, fiscalité, justice, bureau de l'emploi, CNAS, CASNOS, police ...etc.) est jugé comme sensible et confidentiel par 30,8% des entreprises enquêtées, 15,4% le juge comme étant moyen, et des entreprises qualifient le rapport de médiocre. Le reste des entreprises soit 30,8%, n'ont pas donné suite à cette question.

Nous avons aussi posés une question qui se rapporte à la relation des entreprises enquêtées avec l'université de Bejaia, la quasi-totalité de ces dernières ont affirmé qu'elles entreprennent de bonnes relations, en recevant des stagiaires en fin de cycles dans leurs entreprises.

Pour la dernière question de notre questionnaire, on a demandé aux entreprises qui ont participé dans l'échantillon de noter sur une échelle de 10, l'attraction de la wilaya de Bejaia en termes d'investissements étrangers, la moyenne des réponses était juste 5/10.

Conclusion

Selon les données de notre enquête du terrain, on a pu ressortir que la position géographique de Béjaia constitue un atout majeur du fait que la pluparts des entreprises sont d'une nationalité Européenne soit 69,2% des entreprises enquêtées, ce qui prouve l'importance de ce facteur, ainsi que les relations culturelle entretenues avec ce continent. Un autre facteur est considéré comme très important lors du choix de la wilaya de Bejaia soit 53,8%, c'est l'abondance des ressources humaines et la présence d'une main d'œuvre hautement qualifiée et bon marché. Et pour finir, les données de l'enquête ont fait ressortir aussi un facteur qui constitue un obstacle pour l'attraction des IDE dans la wilaya, c'est la qualité des infrastructures de base.

Dans l'ensemble, la wilaya de Bejaia reste peu attractive d'après la moyenne attribuée par les investisseurs étrangers soit 5 sur une échelle de 10.

Conclusion
générale

Conclusion générale

De nos jours, l'Investissement Direct Etranger prend de plus en plus d'ampleur, au point d'être l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays. De plus, il est considéré comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert des technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion.

Cette montée en puissance est à l'origine de plusieurs facteurs. Outre les programmes de privatisation et les opérations de fusions-acquisitions, la libéralisation des politiques d'accueil vis-à-vis des entreprises étrangères constitue un facteur principal de l'accroissement des flux des IDE.

A l'instar des autres pays et avec des potentiels inestimables, l'Algérie s'est engagé ces dernières années dans la concurrence pour l'attractivité des IDE.

A cet effet, l'Algérie déploie beaucoup d'efforts, depuis quelques années, pour attirer les capitaux étrangers, mais, le constat est que le pays n'attire qu'un nombre limité d'investisseurs étrangers et n'arrive pas à profiter des avantages de sa proximité avec l'Europe et ses ressources. Par ailleurs, ce n'est que dans deux secteurs que l'Algérie réussit à attirer les IDE, à savoir, les hydrocarbures et les télécommunications, car dans l'état actuel des choses, l'absence d'une stratégie globale de ciblage des IDE potentiels met le pays dans une position d'attente et non dans une démarche de recherche de partenaires.

Dans la problématique de l'attractivité du territoire fondée sur les facteurs économiques et institutionnels, la question cruciale de notre travail est celle de ressortir les principaux déterminants des IDE en Algérie en analysant ceux qui sont les plus captivants aux yeux des investisseurs étrangers déjà implantés au niveau de la wilaya de Béjaia.

Les données de l'enquête du terrain qu'on a effectué sur les firmes étrangères présentes dans la wilaya nous a permis de ressortir les points suivants ;

- La suprématie des firmes européennes présentes à Bejaia, soulignant ainsi l'importance de la proximité géographique dans l'attractivité des IDE.
- La filiale étrangère est le type d'IDE le plus répondu dans la wilaya de Bejaia soit 11/13 des entreprises enquêtées

- Le retard de développement en matière d'infrastructures de base telles-que le transport et les techniques de télécommunication constituent des facteurs défailants à l'attractivité des IDE dans la wilaya.
- Les données de l'enquête ont dévoilé aussi que les ressources humaines notamment la main d'œuvre qualifiée dont jouit la wilaya de Bejaia constituent un atout majeur dans l'attraction des IDE.

Ainsi concernant l'hypothèse liée au positionnement géographique de l'Algérie, grâce notamment à sa position géographique et sa proximité avec les autres marchés tel que le marché européen est vérifiée.

Pour la seconde hypothèse relative au climat des affaires en Algérie, sa vérification était menée à travers un diagnostic sur la situation des investissements directs étrangers en Algérie et notamment leur encadrement juridique. En effet, plusieurs réformes ont été faites pour assurer l'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale. En matière des IDE plusieurs réformes législatives et institutionnelles ont été entreprises pour améliorer l'environnement d'affaire et attirer le maximum d'IDE, mais les mesures prises dans le cadre de la LFC 2009 ont surpris beaucoup de monde, et beaucoup d'acteurs internes et externes par leur radicalité, et ce en introduisant de fortes restrictions à l'investissement étranger.

Le manque d'infrastructures de base à Béjaia, mis à part le port qui est reste l'un des plus dynamiques du pays, infirme notre dernière hypothèse, car la défaillance du réseau routier et le retard dans la réalisation des projets infrastructurels ont des retombées négatives sur la bonne marche et l'attractivité des firmes multinationales.

À la lumière de ces considérations, il nous semble que pour améliorer l'attractivité du territoire algérien aux IDE le gouvernement devrait mettre en place ; des réformes profondes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologies. Cela va se faire à travers les points suivants;

- ❖ La stabilité du cadre légal des investissements, et la mise à jour de la législation sur l'investissement, ainsi que l'amélioration de la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement.

- ❖ Engager des réformes pour ce qui concerne la question de l'accès au foncier économique.
- ❖ La mise en place de politiques de promotion d'investissements à travers ; l'organisation de campagnes internationales de marketing portant sur le potentiel d'investissement, et le recours aux techniques de ciblage des investisseurs.
- ❖ Renforcer la coordination entre les différentes institutions chargées de la promotion des IDE, (CNI, ANDI) et concentrer leurs efforts sur l'activité de la promotion des investissements.
- ❖ Simplifier les procédures bancaires et encourager les PME, ainsi renforcer le partenariat entre les entreprises algériennes et étrangères.
- ❖ Réduire les barrières administratives et améliorer l'accès à l'information ainsi qu'à une infrastructure de qualité, particulièrement dans les zones d'activités et les zones industrielles.
- ❖ L'actualisation et le développement des techniques de télécommunication.
- ❖ Valoriser les ressources humaines à travers l'encouragement de la recherche et le développement, et l'ouverture du système universitaire national aux réseaux étrangers ainsi que l'élaboration de programmes qui répondent aux besoins du marché du travail.
- ❖ Simplification des procédures d'établissement des sociétés étrangères.

Ainsi, les évolutions institutionnelles et réglementaires futures de l'Algérie doivent être déterminées par une volonté de réforme profonde qui entraînerait une transformation du système économique. L'économie de marché a besoin d'institutions efficaces et compétitives dont l'Algérie devra se doter, non seulement, pour faire fonctionner son système économique et venir à bout du processus de sa transformation qui persiste depuis les années 1990 (virement de système de planification vers l'économie du marché), mais également en vue de consolider l'image du territoire algérien et renforcer de ce fait son attractivité vis-à-vis des IDE.

Bibliographie

Bibliographie

- **Ouvrages**

ANNE Boillon, « S'implanter en Algérie », mission économique d'Algérie, 2003.

BENACHENHOU Abdellatif, « Algérie, la mondialisation maîtrisée », Impression autographe, Paris, 2004.

CHERTMAN Michel, « les multinationales », Ed presse universitaire de France, Paris, 1993.

HATEM Fabrice, Investissement international et politiques d'attractivités, éd Economica 2004.

HATEM Fabrice, Les multinationales en l'an 2000, Economica, 1995.

KHAN Michel, « franchise et partenariat » éd Dunod, Paris 2002.

KRUGMAN Paul, Economie Internationale, Pearson éducation, 8ème édition, Paris, 2008.

MEIER Olivier, Fusion-acquisition, « Stratégie, Finance, Management », Dunod 3ème éd, paris 2009.

MUCCHEILLI Jean-Louis, Multinationales et mondialisation, édition Du Seuil, Paris 1998.

SERIAK Lahcène, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005.

- **Dictionnaires**

Dictionnaire d'Economie et des Science Sociale, éd Nathan, 4ème éd, Paris 2000.

- **Mémoires et thèses**

CHAOUCH Kaci, « les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ; aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », mémoire de magistère, université de Tizi Ouzou 2012.

CHERIET Foued, « instabilité des alliances stratégiques asymétriques : cas des relations entre les FMN et les entreprises locales agroalimentaires en Méditerranée », thèse de doctorat, université de Montpellier Supagro, 2009.

GRAICHE Lynda, les formes d'implantation des FMN en Algérie, objectif et stratégie, mémoire de magistère en science de gestion option : management des entreprises, université de Tizi Ouzou, 2012.

HAIID Zahra, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie : cas de la banque BNP PARIBAS » mémoire de magistère, université de Tlemcen 2012.

ZOUAGHI Mihoub Me et Fatiha Talahite, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Revue confluence économique 3ème trimestre 2009.

NOURDDINE Abdelatif La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique, thèse de doctorat, université Ibn Zohr Agadir, 2010.

- **Rapports et documents statistiques**

ANDI, Invest in Algeria, la wilaya de Bejaïa, 2013.

ANIMA, « *Investment Network* ». 2010.

ANIREF, « *Rubrique Monographie de la wilaya de Bejaïa* » 2013.

ANIREF, « *Rubrique Monographie de la wilaya de Bejaïa* » 2011.

Banque mondiale, «Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie: soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale», Rapport n° 26005-AL, 2008.

CNUCED, «Examen de la politique de l'investissement en Algérie» New York et Genève, 2004.

CNUCED, « *World investment rapport 2005* », United Nations publication, New York et Genève, 2006.

CNUCED, « *Rapport sur les investissements dans le monde : les sociétés transnationales et leurs rôles dans les infrastructures* », 2009. In www.CNUCED.com

CNUCED, « *Investir dans une économie à faible intensité de carbone* », Rapport sur les investissements dans le monde, United Nations Publication, New York et Genève, 2010. In www.CNUCED.com

CNUCED, « *Rapport sur les IDE dans le monde* », United Nations Publication, New York et Genève, 2013. In www.CNUCED.com

DPAT, « *Annuaire statistique de la wilaya de Bejaïa* », 2009.

FMI, «Algérie : consultation de 2010 au titre de l'article IV», rapport n°11/39, Washington, D.C, Mars 2011.

FMI, « Manuel balance de paiement », 4^{ème} édition, Washington, 1977.

KPMG, Guide investir en Algérie, 2014.

KPMG, Guide investir en Algérie, 2011.

KPMG, Guide investir en Algérie, 2010.

Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud et Sud-est de la Méditerranée, « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », 2009.

- **Lois, textes et réglementations**

Lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissements, journal officiel N° 53.

Lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissements, journal officiel N° 80.

Lois N° 86-13, du 19/08/1986 modifiant et complétant la loi n° 82-13 du 28/08/1982.

Lois n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant lois de finances complémentaire pour l'année 2009.

Décret exécutif n° 01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'agence nationale du développement des investissements, journal officiel n° 55 du 26 septembre 2001.

Décret exécutif n° 01-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition. A l'organisation et au financement du conseil national de l'investissement, journal officiel n° 55 du 26 septembre 2001.

Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant au 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par l'article 4 bis.

Ordonnance n° 06-08 du 15/07/2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement.

Ordonnance n° 10-01 du 26 août 2010 portant sur la loi de finance complémentaire pour l'année 2010.

- **Sites internet**

www.andi.dz

<http://www.andi.dz/index.php/fr/monographie-des-wilayas?id=104>

<http://www.aniref.dz/>

www.cnuCED.org

<http://www.unctad.org/fdistatistics>

www.unctad.org/fr/docs.pdf

http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2013overview_fr

www.doingbusiness.org

www.imf.org

<http://www.portdebejaia.dz/>

<http://www.dcwbejaia.dz/index.php/wil06>

<http://decoupageadministratifalgerie.blogspot.com/2014/>

Annexes

Université Abderrahmane MIRA de Bejaïa

Faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales

Département des sciences commerciales

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Portant sur le thème ; **Essai d'analyse des facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie ; cas de la wilaya de Bejaïa.**

Sous la direction de : **Mr BENNACER Nasreddine**

Préparé par : **Mr GRABA Daoud**

Mr HASSAOUI Amine

Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'étude en Master II « Finance et Commerce International », le présent questionnaire est destiné aux entreprises étrangères qui investissent dans notre pays dans le cadre d'IDE.

L'objectif de ce travail est d'arriver à comprendre pour quoi les investisseurs étrangers choisissent d'investir dans la wilaya de Bejaïa, et qu'est-ce qu'elle offre comme avantages par rapport à d'autres wilayas.

Pour plus d'informations veuillez nous contacter ;

graba.daoud@gmail.com

hassaoui.amin@gmail.com

Nos sincères remerciements pour votre collaboration.

Partie I : Identification de l'entreprise

01- Dénomination de l'entreprise :

.....
.....

02- Date d'implantation de l'entreprise :

.....
.....

03- Lieu de localisation de l'entreprise :

- Commune de localisation :
- Daïra de localisation :
- Données (GPRS) :

04- L'entreprise est de nationalité :

.....
.....

05- Domaine et secteur d'activité de votre entreprise :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Industrie agroalimentaire | <input type="checkbox"/> Industrie énergétique (gaz, et électricité...) |
| <input type="checkbox"/> Activités immobilières | <input type="checkbox"/> Activité extractive |
| <input type="checkbox"/> Transport et entreposage | <input type="checkbox"/> Information et communication |
| <input type="checkbox"/> Industrie mécanique | <input type="checkbox"/> Industrie métallique et métallurgique |
| <input type="checkbox"/> Industrie du textile | <input type="checkbox"/> Construction |
| <input type="checkbox"/> Finance et assurance | <input type="checkbox"/> Transport et entreposage |

Autre activité :

.....
.....

06- Votre entreprise est située dans :

- Une Zone industrielle Zone d'activité Autre

07- Votre entreprise est une :

Création nouvelle

Filiale

Sous-traitance

Fusion-acquisition

Succursale

Cessation de licence

Partenariat, si oui votre entreprise est de forme partenariale, est-ce qu'elle est de type :

Jointe venture

Accord

Alliance stratégique

08- Avez-vous d'autres implantations dans la wilaya de Béjaia

Oui

Non

Si c'est oui, veuillez indiquer le lieu, la daïra, et la commune de l'implantation :

.....

09- Avez-vous d'autres implantations en Algérie

Oui

Non

Si c'est oui, veuillez indiquer le lieu, la wilaya, la daïra, ainsi que la commune de l'implantation :

.....

10- Selon vous, et parmi ces formes, laquelle présente un avantage :

(0= aucun avantage, 7= avantage maximal)

	0	1	2	3	4	5	6	7
Partenariat								
Succursale								
Création nouvelle								
Cessation de licence								
Sous-traitance								
Fusion acquisition								
Filiale								

Partie II : Facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise en Algérie.

❖ **Facteurs généraux.**

(1= moins important ,7= très important)

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7
Ouverture du pays d'accueil (Algérie) aux IDE							
Environnement économique							
Existence d'accords sur les IDE							
Risque politique							
Risque social							
Protection des IDE							
Incitation à l'implantation							
Existence de matières premières							
Accès à la technologie							

❖ **Facteurs économiques.**

1- Liés aux marchés.

(1= moins important ,7= très important)

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7
Profit potentiel							
Croissance du marché							
Taille du marché							
Réglementation							
Proximité des marchés							
Fiscalité							
Peur du protectionnisme							
Proximité de firmes compétitives							

2- Liés au marché du travail.

(1= sans importance ,7= très important)

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7
Disponibilité d'une main d'œuvre peu ou pas qualifiée sur le marché							
Existence d'une main d'œuvre qualifiée susceptible d'être embauchée							
Coût de la main d'œuvre locale							
Souplesse de la législation du travail et de la législation sociale							

3- Liés au marché financier

(1= sans importance ,7= très important)

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7
Existence de ressources financières locales							
Disponibilité de financement en capital dans le pays d'accueil							
Qualité du système bancaire algérien							

4- Qualité des infrastructures

(1= moins important ,7= très important)

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7
Existence d'infrastructures de base							
Existence de dessertes aériennes internationales							
Qualité du réseau routier							
Existence d'infrastructures portuaires							

Partie III : Facteurs déterminants relatifs à l'implantation de l'entreprise dans la wilaya de Bejaia.

01- Pourquoi avez-vous choisis la wilaya de Béjaia ?

.....
.....

02- Quelle sont les motivations qui vous ont poussées à choisir la wilaya de Bejaia ?

- Abondance de matières premières
- Mains-d'œuvre qualifiées
- Proximité des infrastructures
- Présence de ressources humaines
- Présence de débouchées

03- Parmi ces infrastructures, quelle est la plus déterminante pour votre entreprise :

- Port
- Aéroport
- Chemin de fer
- Réseau routier et autoroutier

04- Est-ce que votre entreprise sous-traite-t-elle une partie de sa production ?

- Oui
- Non

05- L'entreprise sous-traite- t-elle avec des partenaires :

- Une entreprise locale
- Une entreprise étrangère

06- Votre produit/service est destiné au :

- Marché local
- Marché national
- Marché étranger

07- L'approvisionnement en matières premières se fait au marché :

- Local
- National
- Etranger

- Si l'approvisionnement se fait par une combinaison de marchés, veuillez établir un pourcentage

08- Entretenez-vous des relations avec l'Université de Béjaia :

Oui

Non

Si c'est oui, quelle genre de relation

.....

09- Votre population active est composée :(avec un pourcentage si possible)

Une main d'œuvre expérimentée

Une main de d'œuvre diplômée

Des ouvriers

10- Entretenez-vous des relations avec les différentes institutions de l'Etat ?

Oui

Non

Si c'est oui, pouvez-vous nous indiquer quelles sont ces institutions, et quelle genre de relation s'agit il :

.....

.....

11- Sur une échelle de /10, Veuillez attribuer une note pour l'attraction des IDE dans la wilaya de Béjaia par rapport aux autres wilayas :

.....

.....

12- Autres informations liées à l'attraction des IDE dans la wilaya de Béjaia :

.....

.....

.....

Merci pour votre compréhension

Liste des
tableaux et
figures

Liste des tableaux et figures

- Liste des tableaux

N°	Liste des tableaux	Page
01	Montée des PED en termes d'attractivité des IDE	08
02	Entrées des IDE en millions de dollars et en pourcentage dans le monde	09
03	Les sorties des IDE en millions de dollars et en pourcentage;	10
04	Quelques statistiques concernant les filiales étrangères de 1990 à 2012	13
05	Représentation des entrées d'IDE dans la Triade 1999 à 2005	16
06	Les phases de vie d'un produit.	18
07	Choix des modalités d'implantation selon la théorie éclectique de Dunning	20
08	Comparaison entre les approches de l'attractivité des IDE	22
09	Evolution des IDE à destination de l'Afrique du Nord	30
10	Evolution des déclarations des investissements (2002, 2008).	31
11	Evolution des indicateurs économiques sur la période de 2001 à 2009	47
12	Les différents ports en Algérie	51
13	Comparaison selon les procédures de création d'entreprise	54
14	Création d'entreprise	54
15	Exécution des contrats	55
16	Paiement des taxes et impôts	56
17	Commerce transfrontalier	57
18	Obtention de permis de construction	58
19	Transfert de propriété	58
20	Obtention de prêts	59
21	Répartition de la population de la wilaya de Bejaïa par daïras	66
22	Zone industrielles de la wilaya de Bejaia	70
23	Zones d'activités de la wilaya de Bejaia	71
24	Liste des entreprises ciblées pour participer à l'étude	73
25	Présentation des entreprises enquêtées	74
26	Facteurs généraux d'attractivités des IDE	77
27	Facteurs liés aux marchés.	78
28	Représentation des facteurs liés au marché du travail	79
29	Représentation des facteurs liés au marché financier	80
30	Représentation des facteurs d'infrastructures.	80
31	Représentation de la sous-traitance des entreprises enquêtées	81

- **Liste des figures**

N°	Titre	Page
01	Les 10 premiers destinataires d'IDE en 2012	10
02	Production des fusion-acquisitions 1990-2012	12
03	Avantages relatifs aux différentes formes d'IDE	15
04	Importance relative des différents critères de localisation	26
05	Les entreprises enquêtées par secteur d'activité	75
06	Les formes d'entreprises enquêtées.	76
07	Villes d'implantation et lieux de localisation des Ets enquêtées	76
08	Les autres implantations des entreprises enquêtées	77
09	Les motivations qui ont poussées les Ets à choisir Bejaia	81
10	L'approvisionnement en matières premières	82
11	La population active des entreprises enquêtées	82
12	Destinations des biens et services des entreprises enquêtées.	83

- **Listes des cartes**

N°	Titre	Page
01	Découpage administratif et position de la wilaya de Bejaia.	65

- **Liste des graphiques**

N°	Titre	Page
01	Flux des IDE entrants en Algérie 1970-2002.	29

**Table des
matières**

Table de matières.

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale 01

CHAPITRE I : Cadre théorique et évolution des Investissements Directs Etrangers dans le monde 04

Introduction 04

Section 01 : Aperçu historique et cadre conceptuel des IDE 04

1- Quelques définitions relatives au concept d'Investissement Direct Etranger 04

1-1 L'IDE selon Paul Krugman 04

1-2 Selon le Fond Monétaires International (FMI) 05

1-3 Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique(OCDE) 05

2- Relation des firmes multinationales (FMN) et les IDE 05

2-1 Définition de la firme multinationale 05

2-2 Typologies des firmes multinationales 06

3- Historique des investissements directs étrangers 06

3-1 De 1870 à la fin de la deuxième guerre 06

3-2 Les IDE après les deux guerres 07

3-3 L'essor des IDE 07

3-4 Les IDE et la montée des pays émergents 07

4- Evolution des IDE dans le monde 08

Section 02 : Les formes et les stratégies des investissements directs étrangers 11

1- Les formes d'IDE 11

1-1 Les fusions acquisition 11

1-2 Création de filiales 12

1-3 Le partenariat 13

1-4 La cession de licence 14

1-5 La succursale 15

1-6 La franchise 15

2- Les stratégies des IDE 15

2-1 La stratégie horizontale..... 16

2-2 La stratégie verticale 16

2-3 La stratégie d'accès aux ressources naturelles 17

Section 03 : Théories explicatives et les déterminants des IDE 17

1- Les théories explicatives des IDE 17

1-1	Les théories traditionnelles du commerce international, et de l'investissement	17
1-2	La théorie de cycle de vie du produit.....	17
1-3	La théorie des marchés.....	18
1-4	La théorie de l'approche électrique de DUNNING, paradigme d'OLI	19
2-	L'attractivité des investissements directs étrangers.....	20
2-1	Définition de l'attractivité	20
2-2	Les approches de l'attractivité territoriale	20
2-3	Les facteurs de l'attractivité des investissements directs étrangers	23
2-3-1	Les facteurs critiques	23
2-3-2	Les facteurs différenciant.....	24
2-3-3	Les facteurs discriminant ou d'ordre économiques	24
Conclusion	27
 CHAPITRE II : Les déterminants de l'attractivité des IDE en Algérie		28
Introduction	28
Section 01 : Evolution des investissements directs étrangers en Algérie		28
1-	Tendance des IDE en Algérie.....	28
1-1	La première période.....	28
1-2	La deuxième période	29
2-	L'IDE et les réformes économiques	31
3-	Climat d'investissement en Algérie	32
3-1	Définition de l'investissement	32
3-2	Les secteurs d'investissement	32
 Section 02 : Le cadre réglementaire et législatif régissant les IDE en Algérie		33
1-	Les textes qui régissent les IDE	33
1-1	Le code de 1963 (loi n°63-277 du 26/07/1963)	33
1-2	Le code de 1966 (l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966)	33
1-3	La loi n°82-11 du 21/08/1982.....	34
1-4	Le code de 1993(décret législatif n°93-12 du 5/10/93)	34
1-5	L'ordonnance 01/3 du 20 Août 2001 modifié en 2006	34
1-6	Les IDE et la loi de finance complémentaire de 2009 (LFC)	35
2-	L'encadrement des IDE en Algérie	35
2-1	Cadre légal de l'investissement.....	35
2-2	Liberté d'investissement et partenariat algérien.....	36
2-2-1	La liberté d'investissement	36
2-2-2	Le partenariat	36
2-2-3	Le droit de préemption de l'Etat.....	37
2-3	Les garanties accordées aux investisseurs étrangers.....	38
2-3-1	L'égalité de traitement.....	39

2-3-2	Clauses de stabilisation légale	39
2-3-3	L'arbitrage.....	39
2-4	Le transfert des capitaux	39
2-4-1	Le principe du transfert	39
2-4-2	La procédure de transfert	40
2-4-3	Le financement des investissements	41
3-	Le régime incitatif.....	41
3-1	Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs	41
3-1-1	Le régime général.....	41
3-1-2	Le régime dérogatoire	41
3-2	Les organismes chargés de la promotion des IDE	43
3-2-1	L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).....	43
3-2-2	Le conseil national de l'investissement (CNI)	44
3-2-3	Le guichet unique	44
Section 03 : Les facteurs d'attractivité aux IDE et les obstacles à l'investissement en Algérie.....		45
1-	Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie ...	45
1-1	Rétablissement des équilibres macro-économiques et une situation économique favorable aux affaires.....	47
1-2	Proximité géographique de marchés potentiels.....	48
1-3	Disponibilité de ressources naturelles.....	48
1-4	Abondance des ressources humaines	49
1-5	Développement des infrastructures	49
2-	Les obstacles à l'investissement en Algérie	52
2-1	Les obstacles structurels	53
2-1-1	Ralentissement dans la mise en place du programme de privatisation.....	53
2-1-2	Lenteur bureaucratique de l'administration publique	53
2-1-3	Déficit d'image et de communication	57
2-1-4	Difficultés d'accès au foncier industriel.....	58
2-1-5	Difficulté d'accès au crédit	59
2-1-6	Existence d'un important secteur informel	60
2-1-7	Retards dans les infrastructures	61
2-1-8	Inadaptation du système judiciaire	61
2-2	Les récentes réformes liées à l'investissement	62
Conclusion		63
CHAPITRE III : Les facteurs d'attractivités des IDE dans la wilaya de Bejaia.....		64
Introduction		64
Section 01 : la wilaya de Bejaia et l'attractivité des investissements directs étranger		64

1- Présentation de la wilaya de Bejaia	64
1-1 La situation géographique	64
1-2 Le climat.....	65
1-3 La population	65
1-4 Les ressources hydrauliques	66
1-5 Les ressources agricoles	67
2- Les infrastructures de bases	67
2-1 Le transport	67
2-1-1 Le réseau routier	67
2-1-2 Le réseau ferroviaires.....	67
2-1-3 Le réseau maritime	68
2-1-4 le réseau aérien	68
2-2 les infrastructures sociales et éducatives	69
2-3 La communication	70
3- Le tissu industrielle de la wilaya de Bejaia	70
 Section 02 : Analyse des données et résultat de l'enquête	 72
1- L'enquête du terrain	72
1-1 Présentation du travail de recherche	72
1-2 L'objectif de l'enquête	72
1-3 Méthodologie du travail	72
1-4 Les difficultés rencontrées	73
1-5 L'objet du questionnaire	73
2- Présentation de l'échantillon.....	74
2-1 Domaine d'activité des entreprises enquêtées	75
2-2 Les formes d'IDE représentées par les entreprises enquêtées	75
2-3 Lieu de localisation et implantation des entreprises enquêtées.....	76
2-4 Les autres implantations des entreprises enquêtées dans la wilaya, et en Algérie	76
3- Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation des entreprises dans le pays... 77	77
3-1 Les facteurs généraux	77
3-2 Les facteurs économiques	78
3-2-1 Facteurs liés aux marchés	78
3-2-2 Facteurs liés au marché du travail	79
3-2-3 Facteurs liés au marché financier	80
3-2-4 Facteurs infrastructurels	80
4- Les facteurs déterminants relatifs à l'implantation des entreprises dans la wilaya de Bejaia	80
4-1 Le choix et les motivations pour la wilaya de Bejaia	80
4-2 La sous-traitance des entreprises enquêtées	81
4-3 L'approvisionnement en matières premières	82
4-4 Les ressources humaines des entreprises enquêtées	82

4-5 Destination des biens et services des entreprises enquêtées	83
4-6 Relation avec les différentes institutions de l'Etat.....	83
Conclusion	84
Conclusion Générale	85
Bibliographie	88
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures et cartes	
Table des matières	

Résumé

L'Investissement Direct Etranger (IDE) est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays.

Les politiques d'attractivité mises en place par les pays se concentrent sur la promotion des territoires pour intéresser et infléchir les décisions des firmes dans leurs choix d'implantation.

Notre recherche s'est concentrée sur l'analyse des principaux éléments déterminants et leurs impacts sur l'attractivité des IDE en Algérie en générale, et à Béjaïa en particulier. Nous avons récolté des données issues d'une enquête auprès d'un échantillon d'investisseurs étrangers domiciliés sur le territoire de la wilaya Bejaïa, qui nous a permis de relever que l'Algérie dispose d'un réel potentiel d'attractivité en ce qui concerne les spécificités de son marché et de son capital humain, par contre, elle enregistre une faibles dotation en termes de facteurs institutionnels et infrastructurels.

L'Algérie, en dépit de son grand potentiel économique, notamment sa proximité géographique avec l'Europe ses réserves énergétiques, son capital humain diversifié, n'est pas très attractive en terme d'IDE, elle peine à attirer les capitaux étrangers. Mis à part le secteur des hydrocarbures et celui des télécommunications, l'Algérie peine à attirer les investisseurs dans les autres secteurs productifs créateurs de richesses et de croissance et pourvoyeurs de capitaux.

Abstract

Foreign Direct Investment (FDI) is an activity in which an investor resident in one country obtains a lasting interest and a significant influence in the management of an entity resident in another country.

The attractiveness policies implemented by the countries focus on the promotion of the territories to attract and influence the decisions of firms in their choice of location.

Our research focused on the analysis of the main determinants and their impacts on FDI attractiveness in Algeria in general, and especially to Bejaia. We collected data from a survey of a sample of foreign investors domiciled in the territory of Bejaia, which allowed us to note that Algeria has real potential attractiveness as respect the specificities of its market and its human capital, by cons, it records a low endowment in terms of institutional and infrastructural factors.

The Algeria, despite its great economic potential, including its geographical proximity to Europe's energy reserves, its diverse human capital, is not very attractive in terms of FDI, has trouble attracting foreign capital. A side from the hydrocarbon sector and telecommunications, Algeria difficulty attracting investors in productive sectors other creators of wealth and growth and capital providers.